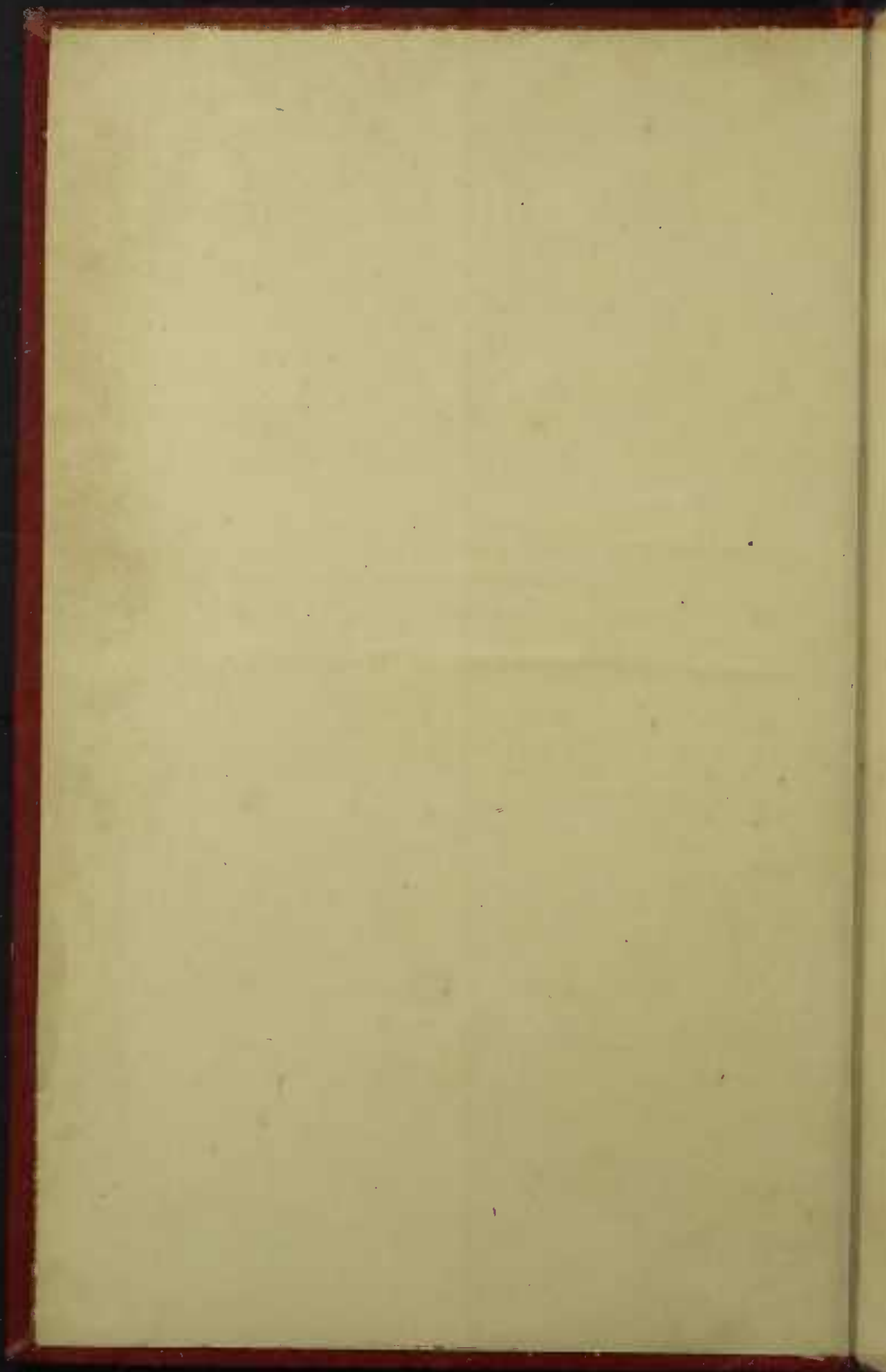


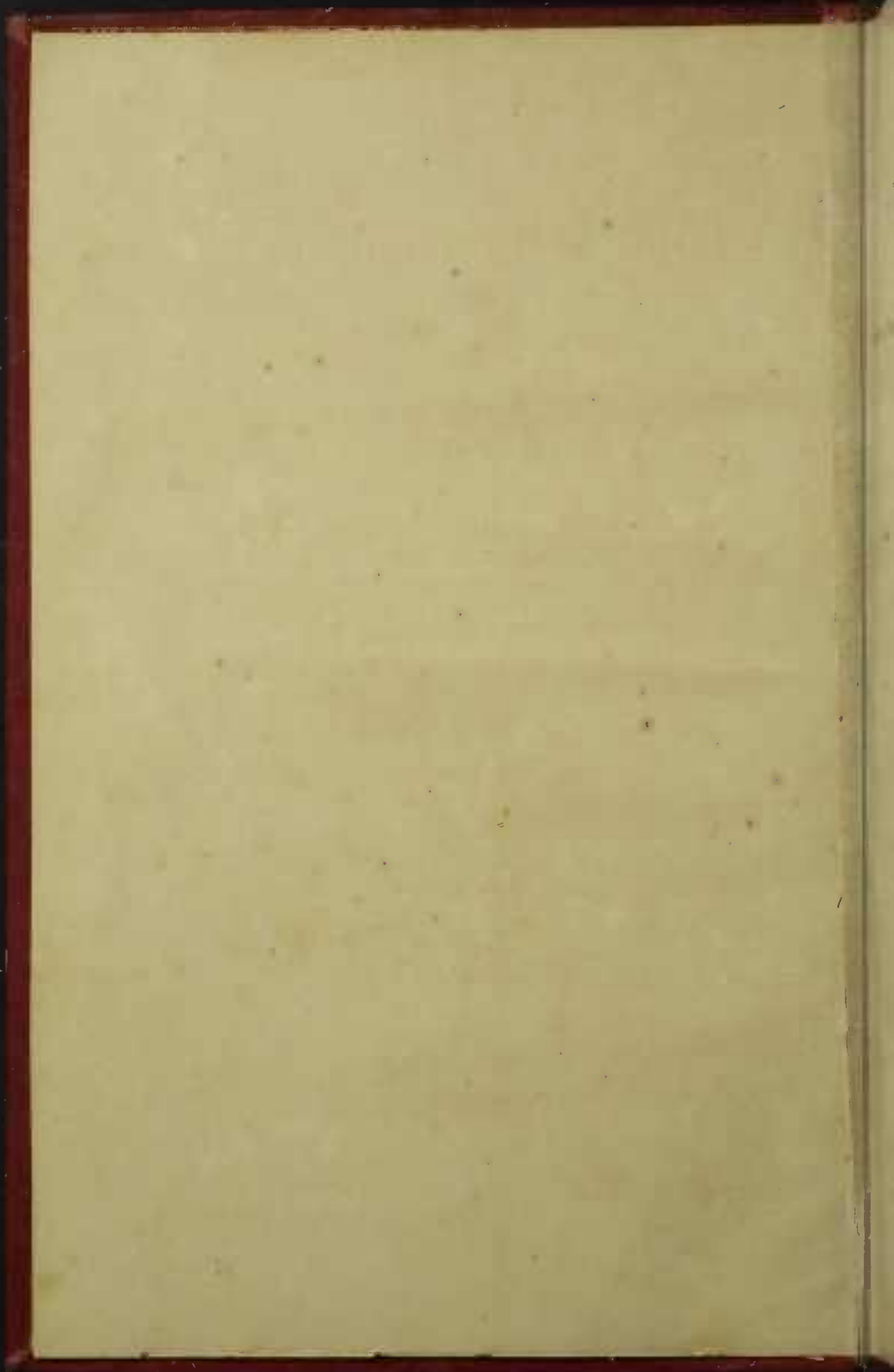
Le ne fay rien
sans
Gayeté

(Montaigne, Des livres)

Ex Libris
José Mindlin



3.0000



De la Colonisation,

dans la province de St. Pierre de Rio-Grande do Sul,

Brésil,

par

Jean Charles Moré.

1859.

Travaillez, prenez de la peine, c'est le
fonds, qui manque le moins.

Lafontaine.

HAMBOURG.

IMPRIMERIE DE LANGHOFF.

1863.

The [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Préface.

Peut-être, ne nous serions-nous jamais décidé à présenter cet ouvrage au public, si nous n'y avions, en quelque sorte, été forcé par l'indignation que nous cause, ainsi qu'à tous les honnêtes gens qui connaissent le Brésil, la lecture des récentes publications faites contre cet Empire, et les prétendus malheurs qui attendent ceux qui ont l'intention d'y émigrer.

Répondons à ces attaques par des faits, la vérité n'a besoin ni d'ornemens, ni de fleurs de rhétorique; au lieu de phrases, faisons l'historique de ce qui se passe depuis vingt ans sous nos yeux. Appelons à notre aide le témoignage des hommes impartiaux, et bientôt disparaîtra cet échafaudage de calomnies, d'assertions erronées, de récits mensongers, que des intérêts privés, ou des ambitions déçues cherchent à élever, par égoïsme ou par esprit de vengeance.

IV

Cependant ceux qui liront cette notice verront, dès le premier abord, qu'elle n'a pas été écrite dans un esprit de lutte. Nous traçons ces lignes particulièrement pour les paysans, nous attachant peu au style, mais beaucoup aux idées, et repoussant positivement, toute intention de controverse, ou d'allusions malignes. Un ouvrage pratique, une publication spéciale, en disent plus que toutes les réfutations, pour ceux qui raisonnent et n'écoutent pas le bruit, que font en passant les passions humaines. Est-il une institution, une création quelconque, qu'on ne puisse attaquer et représenter sous une mauvaise face?

Lors de la lutte des Etats-Unis avec la métropole, et pendant les premières années de leur indépendance, les écrits les plus violens, les plus calomnieux, se multiplièrent contre eux dans plusieurs états européens. On leur opposa d'abord un dédaigneux silence, enfin des écrivains amis de la liberté, ou subventionnés par le gouvernement américain, entrèrent en lice. Les grandes ambassades des Etats-Unis, occupées alors par les Francklin, les Jay, les Jeffersons, les Morris et les Carnichaels se mêlèrent à ces polémiques, sinon sous leur caractère officiel, au moins par des articles, dont la vigueur imposa un prudent silence à leurs antagonistes.

Une des principales tâches de nos agens diplomatiques à l'étranger, est de faire connaître notre pays,

sous son vrai point de vue, de détruire les calomnies et les préventions, et d'animer notre commerce et notre industrie.

L'ouvrage qui se publie aujourd'hui, concerne presque exclusivement la province de Rio-Grande. Il y a tant à dire sur le Brésil, qu'il faut absolument diviser la tâche, un seul ne saurait y suffire. Quelques écrits publiés pendant ces dernières années, ont cherché à atteindre ce but, tel a été "le Brésil en 1852" rédigé par le respectable père de l'auteur de l'oeuvre actuelle, sur des notes qui lui avaient été fournies par le Consulat général de Suisse à Rio de Janeiro. Il renferme des détails précieux, et surtout d'une exactitude scrupuleuse; mais il est particulièrement destiné aux colons, qui prétendent se fixer plus au nord du Brésil. Il se préoccupe surtout du système Vergueiro, quoiqu'avec des modifications. Les émigrans trouvent d'abord à travailler chez quelque riche propriétaire, qui leur facilite le premier établissement. Cette méthode, qui a de bons et de mauvais côtés, n'a pas été appliquée dans cette province.

En traçant les pages qui vont suivre, nous avons voulu être utile à la province de Rio Grande do Sul, que nous aimons du plus profond de notre coeur, et à laquelle il ne manque que des bras pour être un des pays les plus florissans du monde; mais nous croyons avoir rendu un plus grand service encore, en montrant

aux classes pauvres et nécessiteuses le port assuré; où elles trouveront la tranquillité et l'abondance.

Cependant nous avons à peine effleuré le sujet, il n'est point facile de décrire l'immense développement dont le magnifique empire du Brésil, et cette province en particulier, sont susceptibles. A peine touchons-nous à l'aurore, ce développement embrassera toutes les branches, l'agriculture en est certainement la plus importante; mais elle n'est point la seule. L'industrie, vivifie tout, en transformant sous mille formes les produits bruts, et le commerce se charge de les répandre jusqu'aux extrémités du globe.

Qu'on lise donc cet ouvrage avec bienveillance, sous le point de vue de la rédaction, mais avec confiance, sous celui de sa véracité, nous nous estimerions heureux, si, modeste ouvrier, nous apportions une seule pierre utile au grand oeuvre de la colonisation, et toute notre ambition, serait d'apprendre un jour que nous avons atteint ce but.

Sao-Jérôme, 1859.

Jean Charles Moré.

Table des matières.

	Pages
Préface.....	1
Chapitre I. Introduction sur la Colonisation.....	1
" II. De la province de Rio-Grande do Sul.....	10
" III. Du Gouvernement.....	16
" IV. Du caractère des habitans du Rio-Grande.....	22
" V. Du climat.....	29
" VI. Des Productions. Première Partie.	
Blé.....	32
Vigne.....	46
Haricots.....	48
Maïs.....	49
Manioc.....	50
Pommes de terre.....	51
Cannes à sucre.....	52
" VII. Des Productions. Seconde Partie.	
Plantes oléagineuses.....	54
" VIII. Des Productions. Troisième Partie.	
Plantes tinctoriales.....	60
" IX. Des Productions. Quatrième Partie.	
Riz.....	63
Tabac.....	64
Coton.....	65
Vers à soie.....	66
Petits pois et fèves.....	68
" X. Du jardinage et des arbres fruitiers.....	69
" XI. Du bétail en général, et de son engraissement considéré au point de vue agricole. Boeufs, Vaches, Chevaux, Mules, Moutons, Chèvres, Pores.....	78

	Pages
Chapitre XII. Animaux domestiques, moutons, porcs etc.	
Basse-cour	90
„ XIII. Des forêts. Première Partie. Des différentes qualités de bois. Des écorces. De la cendre de potasse. Charbon de bois	95
„ XIV. Des forêts. Seconde Partie. Erva Matte. Gibier	102
„ XV. De la chasse et de la pêche.....	108
„ XVI. Des richesses minérales	119
„ XVII. Des vapeurs et voies de communication.....	127
„ XVIII. Des avantages qu'on retirerait d'une ferme modèle	133
„ XIX. De divers objets utiles à connaître. Argent. Poids et mesures	142
„ XX. Des émigrans	147
„ XXI. Des soins à prendre avant, et au moment du départ.....	164
„ XXII. Des soins à prendre pendant le voyage.....	169
„ XXIII. Règlement tutélaire pour les passages de colons	176
„ XXIV. Quelques précautions, après le débarquement.	191
„ XXV. Quelques mots sur les colonies existantes dans la province	195
„ XXVI. Des avantages que le gouvernement brésilien, tant général que provincial, offre aux colons ..	208
„ XXVII. Des devoirs des colons envers leur nouvelle patrie	234
„ XXVIII. Une ferme colonie, dans la province de Sao Pedro do Rio Grande do Sul.....	241

Chapitre I.

Introduction sur la Colonisation.

Dès la plus haute antiquité, les différens peuples du globe, ont deversé le surplus de leur population, dans des contrées, où l'intérêt de leur commerce, celui de leur politique et quelquefois aussi la simple prospérité particulière des émigrans les appelaient.

L'Asie, ce berceau des nations, a continuellement rejeté au dehors des essaims d'hommes, qui ont peuplé une partie du monde connu des anciens et spécialement l'Europe. L'Afrique, au temps de sa puissance, a considérablement colonisé, surtout dans le but de se préparer des débouchés commerciaux. La Grèce et Rome, ont suivi le même système. Ce dernier empire dominait et maintenait dans l'obéissance les peuples conquis, par des colonies militaires, qui lui servaient de postes avancés, et de point de ralliement dans ses grandes guerres.

Le moyen âge a fourni aussi de fréquentes émigrations, non point qu'alors, il y eût surabondance de popu-

lation dans aucun pays, mais parce que l'intolérance religieuse ou le despotisme, forçait certaines classes de citoyens à s'expatrier, afin de trouver sous d'autres cieux, la liberté de conscience et la paix; c'est ainsi que se sont formés les Etats-Unis. La soif de l'or et les récits fabuleux qu'on faisait du Nouveau-Monde, aussitôt après sa découverte y attirèrent une masse de population, qui du reste, n'était ni la plus désirable ni la plus morale.

Nous ne faisons qu'indiquer succinctement ces faits, quoique fort intéressans et susceptibles de développemens plus considérables, ils ne sauraient trouver place dans une notice aussi abrégée que celle-ci, son but unique étant de faire connaître en Europe, d'une manière positive et loyale, les grands avantages, que présente l'émigration au Brésil, et en particulier dans la province de Saõ-Pedro do Rio Grande do Sul.

Quelque imparfait, que soit du reste ce petit ouvrage, on ne saurait lui refuser de l'impartialité et une rigoureuse exactitude; ce n'est pas une réclame que nous faisons dans des vues intéressées, puisque jusqu'à aujourd'hui nous n'avons rien eu à faire, avec la colonisation, mais nous sommes mûs par la pensée, que nous rendons un service signalé aux émigrans, en leur faisant connaître, avec détails, les avantages, qu'offre un pays, auquel il ne manque que d'être mieux apprécié en Europe.

Aujourd'hui l'émigration a lieu, comme cela a été le cas dans presque tous les siècles, mais elle provient d'autres causes. Quelques contrées de l'Europe ont vu leur population, augmenter d'une manière très-considérable, en sorte que la production suivant avec quelque peine la même proportion, il y a naturellement gêne et souffrance. Les terres trop subdivisées par héritage entre

les enfans de la famille, n'offrent plus que des parcelles insuffisantes au soutien de leur propriétaire. On émigre alors en des contrées plus favorisées par la Providence et qui, par le défaut de population, présentent toute sorte de ressources à ceux qui veulent s'y établir,

Mais il en est de l'émigration comme de toute chose au monde, ce n'est point la plus profitable, qui a souvent la meilleure renommée. Il est nécessaire, qu'elle ait été favorisée par des circonstances particulières, en un mot c'est une espèce de mode. Ainsi jusqu'à aujourd'hui le Brésil, quoiqu'offrant sous une masse de rapports, des avantages supérieurs à ceux de la plupart des contrées tropicales, a été en quelque sorte négligé. Nous devons toutefois confesser que la cherté des passages a été primitivement, une des raisons du peu d'affluence des colons, mais cette circonstance, comme nous le démontrerons plus bas a disparu.

La colonisation, au point de vue général, est un aussi grand bien pour ceux qui restent que pour ceux qui partent, et c'est aujourd'hui une vérité trop bien démontrée par l'expérience, pour qu'il soit nécessaire, de lui donner ici d'autres développemens. Bien conduite, elle deviendra un des plus puissans auxiliaires pour l'extinction du paupérisme; cette seule considération, lui mériterait l'appui et l'étude approfondie des hommes d'état. Ce qu'elle avait autrefois de si amer, est actuellement bien adouci, grâce aux rapprochemens que la civilisation moderne a amenés entre tous les peuples. Les différences, jadis si tranchées de religion, de moeurs, de coutumes, de nourriture, d'habillemens, de langage, etc., qu'on remarquait entre les diverses nations, tendent de jour en jour à s'effacer, et elles finiront avec le temps par disparaître. Les distances même, n'existent

presque plus, en raison de la rapidité avec laquelle on communique les uns avec les autres.

L'écrivain de ces lignes, lorsqu'il arriva de Rio de Janeiro, pour la première fois en 1841, dans la province de Rio Grande do Sul, ne recevait les lettres de sa famille, du canton de Genève, c'est-à-dire, presque au centre de l'Europe, qu'après un laps de temps de quatre mois et demi. Aujourd'hui où il réside sur ses propriétés dans l'intérieur de la province, ses lettres lui parviennent en quarante-cinq jours, et il est à peu près certain, qu'avant peu, elles viendront en moins de temps encore, en sorte que grâce à cette rapidité, en trois ou quatre mois on peut échanger demande et réponse.

L'amour de la patrie, est un des sentimens les plus honorables, que l'homme puisse nourrir dans son coeur, parce qu'il n'a rien d'égoïste, mais celui qu'on doit à sa famille, en est un plus impérieux et plus sacré encore, et si l'on peut trouver dans d'autres contrées le moyen de la rendre heureuse, de pouvoir mieux élever ses enfans, de se préparer une vieillesse tranquille et abondante, il ne faut pas hésiter à émigrer. Dieu ne nous a pas attaché au sol, comme la plante, Il a, au contraire, formé notre nature de telle sorte que nous pouvons facilement nous acclimater, sous toutes les latitudes. Un des plus grands orateurs de la révolution française de 1789, Vergniaud disait en parlant de la patrie, qu'elle n'est point si vaste qu'on le pense, mais qu'elle se trouve là, où l'homme a bâti sa cabane, cultivé un champ, enterré son Père et bercé son enfant.

La vraie patrie, dirons-nous, est celle, où l'on vit heureux des fruits d'un honorable travail, et rien n'est plus juste, plus dans le droit naturel, que de chercher

l'endroit où ce travail sera le moins pénible et le plus productif. *)

Le temps où les populations agricoles, étaient attachées à la glèbe, est heureusement passé, excepté pour la Russie. **) Nous dirons à tous ceux qui ont bonne envie de travailler, et dont le patrimoine est trop restreint, pour qu'ils puissent espérer y acquérir une modeste fortune, but que poursuit le moins ambitieux, de réunir leurs petites ressources, et d'émigrer en des pays nouveaux, qui leur céderont à un prix avantageux, des terres considérables. Ils pourront, après de pénibles travaux à la vérité et bon nombre de privations, se trouver en peu d'années à la tête d'un capital suffisant, pour élever leurs enfans, les doter, et s'assurer enfin une grande aisance pour leurs vieux jours.

Du reste, lorsque plusieurs familles d'un village, ou de ceux circonvoisins, émigrent aux mêmes lieux, le changement est moins pénible. On s'entr'aide, on prend ses colonies, les uns près des autres, on donne au nouveau village, le nom de celui qu'on a laissé au pays, on se divertit les dimanches et les jours de fête, comme on se divertissait là bas, enfin quand l'un reçoit des nouvelles, de la patrie natale c'est comme si tous en avaient, et cela a bien son prix.

*) Le principe que nous émettons, ne doit pas être pris dans le sens littéral du mot. Il serait peu honorable de ne regarder comme patrie, que le pays où l'on gagne de l'argent. Est-il un intérêt qui puisse détacher le coeur d'un homme, du sol sacré où il a reçu le jour; mais un émigrant, en quittant son pays natal, pour le Nouveau Monde, se trouve dans une position exceptionnelle, et heureusement que l'adoption de nouveaux devoirs, ne le met pas en conflit avec les sentimens qu'il conserve, pour la première patrie.

**) Aujourd'hui cette exception n'existe plus. La Russie est occupée à affranchir ses serfs.

Une fois qu'une famille, s'est arrêtée à la sérieuse pensée de l'émigration, qu'elle a cherché à disposer de ses biens, de la manière la plus avantageuse, et pour cela il ne faut pas se presser, ni commencer par des sacrifices onéreux, car cet argent qu'on sacrifie par trop de précipitation fera faute un peu plus tard; le premier soin doit être le choix du pays, où l'on va planter sa tente. Il ne s'agit pas, de suivre le courant de ceux, qui se précipitent sur une contrée, sans se rendre compte des avantages qu'ils y rencontreront, et seulement se dire, "allons-y, puisque tout le monde y va!" Mais il faut prendre des informations, ne s'en rapporter, qu'avec une certaine défiance, à ce que racontent les agens intéressés à recruter des Colons et surtout ne pas ajouter foi à ces magnifiques programmes, que certains pays font publier pour attirer chez eux l'émigration.

Il est facile de reconnaître, quand un livre est écrit avec bonne foi, celui-là ne vous promettra pas de merveilles, parce qu'elles n'existent pas, même dans les pays les plus favorisés par la Providence. Tout établissement demande de la peine, du travail, de l'économie; on a beau dire, que sous ces latitudes fortunées, il ne s'agit que de gratter la terre, pour la faire produire le centuple; certes, la fécondité est grande, mais encore faut-il gratter cette terre, ce que vous pouvez traduire par labourer et bien labourer, car ici comme en Europe, tout vient de la bonne préparation et des soins qu'on donne aux cultures. Les récoltes, leur conservation demandent la même vigilance, et la fortune en Amérique, ne vient pas plus en dormant que dans l'ancien Monde.

Tout le Brésil est éminemment propre à l'émigration, car ce qui en fait la richesse, ce ne sont pas seulement, les mines de toute espèce, dont le Créateur l'a doté,

ce ne sont pas les pierres précieuses, les diamans, quand même ils seraient gros comme la brillante étoile du sud *) mais c'est la surprenante fécondité de son sol.

Toutes les productions du Globe y prospèrent, car cet admirable climat varie à l'infini suivant les localités. Les provinces du Nord, sont en raison de leur très-grande chaleur, moins propres que celles du sud au travail européen; mais aussi elles ont, comme compensation, le monopole des denrées précieuses, dont le produit est considérable et proportionnellement d'une plus grande richesse que celles qui croissent au Sud. Tels sont: les Cafés, Sucre, Tabac, Thé, Coton, Indigo etc. etc. Les provinces méridionales, et en particulier celle de Rio Grande do Sul, qui fait le sujet de ces pages ne fournissent pas ces produits, ou tout au moins ne sauraient en donner des récoltes abondantes, elles paraissent ainsi moins riches au premier coup-d'oeil, quoiqu'elles le soient tout autant, comme cela ressortira des faits que nous allons consigner ici.

Le Rio-Grande est d'autant plus favorable aux Colons, que son climat ressemble à ceux de l'Europe méridionale. On peut, en effet, s'y croire en Espagne, en Italie, en Grèce, ou en Turquie; aussi les tempérans des nouveaux venus s'en accommodent-ils très bien, et l'on ne souffre que par exception des fièvres d'acclimatation, qui tourmentent tant les émi-

*) L'étoile du Sud, est un admirable diamant, qu'une négresse esclave a trouvé, il y a quelques années, dans la Province de Bahia, sa valeur n'est pas encore déterminée, mais elle passera 3 à 4 millions de francs. Il a été empleté par une société de spéculateurs pour 800 Contos de Reio, (passé 2 Millions) qui l'ont fait tailler à Paris; on pouvait l'y voir à la dernière exposition universelle. L'heureuse négresse qui l'a trouvé a reçu sa liberté et une petite fortune.

grans dans d'autres contrées, lorsqu'elles ne les déciment pas.

Tous les fruits, toutes les productions, qu'on peut imaginer y viennent en perfection, dès qu'on leur donne les soins voulus, et qu'on les plante avec intelligence, c'est-à-dire dans les terrains et les localités qui leur sont le plus convenables. Comme nous habitons cette province depuis bientôt vingt ans, et que nous nous y sommes occupé de commerce, d'industrie et d'agriculture, toujours sur une échelle élevée, nous parlons avec expérience et sans partialité. On ne pourra aussi nous accuser de présenter les choses, sous un trop-bel aspect, parce que nous pensons à nous, car notre sort dans cette province, par des circonstances indépendantes du pays, n'ayant pas été très-heureux, notre prospérité personnelle ne nous éblouit pas, mais nous parlons, avec la profonde conviction, que donne la conscience de bien connaître un pays, les ressources qu'il offre, les avantages qu'on en peut retirer et la meilleure manière de les mettre à profit.

C'est dans l'espoir, que cette expérience longuement et durement acquise, servira à un grand nombre, que nous avons tracé ces lignes. Elles n'engagent à venir ici, que le travailleur, l'homme courageux, à qui quelques années de rudes labeurs, et de grandes privations ne font pas peur, quand il s'agit de se conquérir un avenir assuré et du bien être pour la famille.

C'est vous que nous invitons et que nous appelons, braves cultivateurs, dignes paysans, qui courbés du matin au soir, sur vos sillons, ne leur demandez qu'une modeste aisance. Venez ici, vos peines et vos travaux, seront largement récompensés, et vous aussi, sur le déclin de vos jours, pourrez jouir en paix des fruits que

les labeurs de votre jeunesse et de votre âge mûr, vous auront préparés.

Bien que nous répétions aux Colons, qu'ils doivent s'attendre à de rudes travaux et à de grandes privations; et nous prions nos lecteurs de prêter une sérieuse attention à cette réflexion, il ne faut pas croire, qu'une fois leur établissement formé, le travail soit aussi pénible et aussi constant qu'en Europe. La différence est considérable; aussi n'est-ce point une exagération, de ceux qui prétendent qu'ici la peine est la moitié et le salaire ou profit, le double. Comptez sur deux ou trois années, vraiment difficiles, pleines de privations et très-laborieuses, celles du défrichement et celles où il faut tout créer, mais une fois passées, l'exploitation devenant régulière, n'exige plus dans cet heureux pays, des efforts trop pénibles. Cette épreuve est bien moins sensible, pour ceux qui apportent de l'Europe quelques ressources avec eux. Les communes qui ont intérêt à faire émigrer les plus nécessaires de leurs habitans, devraient constituer un certain fonds, uniquement destiné à des secours, de bons vivres, des médicamens, aides d'établissement etc., pendant les deux premières années, qui suivent l'arrivée des Colons. Passé ce temps, s'ils ne sont pas audessus du besoin, à moins de circonstances extraordinaires, c'est que ce sont des paresseux ou de mauvais sujets. Cette avance pourrait se faire sous forme de prêt, calculant toujours sur une perte des trois-cinquièmes dans le remboursement.

Chapitre II.

De la province de Rio Grande do Sul.

Si vous pouvez jeter un coup-d'oeil, sur une carte de l'Amérique du Sud, vous y verrez que la province de Sao-Pedro, la plus méridionale de tout le vaste Empire du Brésil, a une excellente position géographique, elle gît entre le 28^o et le 34^o degré de latitude. Son extrémité sud est déjà assez tempérée, pour ne pas permettre aux orangers d'y venir en pleine terre, comme c'est le cas dans d'autres parties de la province.

Son principal port de mer, est celui de Rio Grande situé à l'embouchure d'une large rivière. L'aspect de cette ville fort importante et animée par un grand commerce, ne laisse pas que d'être un peu triste, car elle est bâtie sur des sables, et les rivages circonvoisins en sont recouverts. Cela ne réjouit guère le cœur du voyageur fatigué de la vue des ondes et impatient de retrouver la terre et sa belle verdure. Mais il en est, de ce premier coup-d'oeil si désavantageux, comme d'un

fruit, dont l'écorce rude et raboteuse, recouvre cependant une amande délicieuse. Bientôt si vous vous dirigez du côté de la rivière de Sao Gonzalvo, ou que vous remontiez un lac d'eau salée de quarante lieues de long, pour vous rendre à Porto-Alègre, bientôt, disons-nous, cette nature va changer et présentera l'aspect le plus enchanteur et le plus pittoresque.

En effet, cette province traversée par de magnifiques courans d'eau, présente une fertilité extrême sur la généralité de ses points. La partie montagneuse est presque en totalité couverte de magnifiques forêts vierges, dans lesquelles se font ordinairement les défrichemens et établissemens coloniaux, le reste de la province consiste en plateaux ou immenses plaines à perte de vue, présentant les ondulations de l'Océan et coupées de distance en distance par des bouquets de bois, qu'on désigne dans le pays, sous le nom de Capoès.

Sur ces vastes prairies naturelles s'élèvent d'innombrables troupeaux de boeufs et de chevaux, presque à l'état sauvage; ils constituent la principale richesse de la province. Nos lecteurs pourront se faire une idée très-juste de la douceur du climat, en apprenant que ces animaux vivent continuellement en plein air, et doivent passer l'hiver aux champs, sans autre abri que les bois quand il s'en trouve sur la propriété. Ils obéissent tous les huit ou quinze jours, à une espèce de revue, appelée rodeio, où ils se rendent à la voix de leurs conducteurs, afin d'y être pansés de blessures qui, sans cette précaution, surtout en été, se couvriraient d'ascarides. et marqués ou châtrés, suivant la saison. La marque se fait au haut de la cuisse, au moyen d'un fer rouge, afin que chaque propriétaire, puisse reconnaître les siens. Sans cette précaution, il y aurait une

confusion, qui amènerait des pertes et des querelles, lorsque les animaux qui tendent toujours à se rapprocher des courans d'eau et des meilleurs pâturages passeraient chez les voisins, les champs n'étant généralement pas séparés les uns des autres.

Ce bétail ne sert qu'à la multiplication, et chaque année le propriétaire en choisit une certaine quantité qu'il vend, et qu'on abat dans les établissemens appelés charqueadas. Là, se salent et se sèchent au soleil les viandes qui s'expédient ensuite dans les provinces du Nord, moins riches en bestiaux. Quant aux peaux, salées ou simplement séchées, elles s'exportent pour l'Europe et les États-Unis, ce qui donne lieu à un commerce d'outre-mer, très-actif.

D'autres points de la province, sont entièrement agricoles, et les résultats qu'ils présentent, proportionnellement aux territoires occupés, sont supérieurs à ceux où s'élèvent seulement des bestiaux; c'est une conséquence du reste tout-à-fait naturelle, et qui s'est représentée identiquement la même dans tous les pays.

Il ne faut pas croire qu'une très-grande production agricole et la multiplicité des colonies, en amenant sur les marchés une abondance bien supérieure à la consommation, feraient descendre les prix à des taux assez réduits, pour que le cultivateur, ne retire que peu d'avantages de ses récoltes. L'exportation des denrées du Rio Grande, (nous ne parlons pas de la viande séchée) n'a réellement commencé que depuis peu d'années, mais elle s'accroît périodiquement, et nous sommes persuadés que cette contrée est destinée, pour le futur, à devenir le grenier du Brésil.

La raison en est naturelle, elle est avec Sainte Catherine, la seule province ne produisant pas, ce qu'on

est convenu d'appeler denrées coloniales. Les haricots, le maïs, la farine de manioc, les pommes de terre, le blé, les pois etc., forment ses principales récoltes.

La douceur de son climat, en invitant les Européens à s'y fixer, leur assure pour l'avenir suffisamment de bras, ce qui ne pourra de long-temps être le cas dans les provinces du Nord, que la suppression de la traite a affectées plus directement. Les grands propriétaires de ces parties du Brésil, se verront forcés de se limiter aux cultures des Cafés, sucres, cotons, tabacs, dont le produit est plus élevé, achetant les denrées provenant du Rio Grande, indispensables à leur subsistance, et à celle de leurs gens. Cette demande continuelle sur nos marchés, ne permettra jamais aux principaux produits, d'être réduits à des prix très-bas, ce qui aurait évidemment lieu, si toutes les récoltes devaient se consommer dans le pays.

Nous verrons du reste dans d'autres Chapitres, que l'émigrant européen, ne doit point borner ses cultures, à celles de la farine de Manioc, des pommes de terre, du maïs et des haricots; mais qu'il est bon nombre d'autres productions, dont les résultats seront certainement supérieurs à ceux obtenus par les plantations actuelles et soumis à moins d'alternatives. Bien que la variété des territoires et l'étendue de la province, offrent une série de climats divers, où presque toutes les cultures peuvent prospérer, il en est cependant qui doivent avoir une préférence marquée, il faut par conséquent plus spécialement s'y attacher.

L'étendue de la province, peut approximativement se calculer à 8204 lieues carrées. Les différentes chaînes de montagnes, qui la traversent, ne sont que des ramifications des Andes. Elles donnent naissance à plusieurs

belles rivières. Nous ne citerons ici que les principales, ce sont : Le Camaquan et le Guaíba. Ce dernier est formé par le Jacuty, (qui lui-même reçoit plusieurs affluens, parmi lesquels le Vaccacahy, le Rio-Pardo et le Taquary sont les plus considérables) le Cahy, le Rio dos Sinos ; et le Gravatahy. L'Ibicuy et le Guarahim, qui déversent leurs eaux dans l'Uruguay, magnifique fleuve, formant une partie de notre frontière occidentale, et une foule innombrable de petites rivières et de torrens qu'il serait à peu-près impossible de citer, contentons-nous de désigner Icabacuan, Ijuhy, Butuhy, et les deux Piratinim etc. En outre du lac dos Patos (des Canards) déjà nommé, qui relie le port de Rio-Grande avec celui de Porto-Alègre, on en trouve un autre plus au sud, appelé lac Merim, communiquant avec le premier par un canal naturel, qui est le Sao-Gonzalvo augmenté par le Piratinim. C'est dans ce lac que le Jaguarao, déverse ses eaux. Ajoutez à cela près de 120 lieues de côtes sur l'Océan atlantique.*)

Indiquons en passant les villes principales ; on comprendra, que nous ne pouvons guère nous étendre en détails purement géographiques. Ce sont : Porto-Alègre, capitale de la Province, siège du gouvernement provincial et des principales administrations. Son admirable position à l'embouchure de cinq rivières, lui apportant tous les produits de l'intérieur, et à l'extrémité du lac dos Patos qui communique avec l'Ocion et Rio-Grande

*) Il existe au Nord de la Province, une série de lacs dont la majeure partie, se relie entr'eux par des canaux naturels, qu'il faudra creuser pour donner lieu à une navigation intérieure, qui serait très-importante pour cette partie du pays.

***) La province a aussi un évêque depuis, 1854.

en fera avec le temps une des premières et des plus belles villes de l'Amérique du Sud, elle compte aujourd'hui de 22 à 24000 habitans. Rio-Grande, la ville de commerce par excellence, parfaitement située pour l'embarquement des nombreux produits qu'exporte la province. Pelotas et Jaguará, où se trouvent les principaux établissemens destinés à la préparation et salaison des viandes. Rio-Pardo, Caxoeira et Sao-Gabriel, villes d'entrepôt, par lesquelles passent toutes les marchandises pour l'intérieur de la province et les produits qui en arrivent. Sao-Borja, Itaquy, Uruguayana, Alegrette, Sta. Anna et Bagé, villes sur les frontières, très-importantes par le grand commerce qu'elles font avec les Etats voisins. Enfin dans l'intérieur, Cassapava, un des points les plus élevés de la province, as Lavras, riche en minéraux précieux, Encruzilhada Piratinim etc. etc.

Quant aux Colonies, nous leur consacrerons plus tard un chapitre spécial.

Chapitre III.

Du Gouvernement.

Le gouvernement de l'Empire du Brésil, est monarchique constitutionnel. Il n'existe pas de pays au monde, où l'on soit plus complètement libre dans toute l'acception du mot. Le bras de l'autorité ne se fait jamais sentir à ceux dont la conduite est régulière, ils peuvent passer littéralement leur vie, sans savoir qui les gouverne; c'est à notre sens, le plus bel éloge qu'on puisse faire des institutions et de l'esprit public d'un pays. Tous ceux qui ont habité le Brésil, vous diront qu'on n'y est tourmenté, ni par les employés, ni par les receveurs d'impôts et contributions, ou baillis. Jamais de visites dans une maison par les douaniers, les agens de police, ou la force armée. Le soldat n'incommode d'aucune façon le bourgeois, chez lequel on ne lui donne en aucune circonstance, des billets de logement.

Sa Majesté Don Pedro II. monarque actuel, est le fils du fondateur de la nation brésilienne, qui se déclara en

1822, indépendante du Portugal. Il gouverne aidé par deux chambres, la législation et le sénat. Ce prince, dont l'ardent patriotisme, a fait faire des pas de géant à son noble pays, est très porté en faveur de l'émigration, car il a horreur de la traite, qu'il a fait cesser par des mesures énergiques. Toutes les colonies, attirent son attention particulière, et dans un moment donné, si cela devenait nécessaire, sa haute protection leur serait assurée.

La chambre des députés est formée par les représentans des provinces, proportionnés à la population, sur la base d'un député par 40,000 habitans. Le mandat est pour quatre ans, et l'élection, a deux degrés, c'est-à-dire faite par des électeurs, choisis eux-mêmes, par la grande masse de la population désignée sous la qualification de votans. Il suffit d'avoir un revenu de cent mille reis argent, représentant aujourd'hui une valeur de 300,000 reis soit 720 francs environ, pour être votant. Par revenu, on entend un salaire, ou le produit d'une profession, en sorte que la grande majorité des habitans se trouvent dans ce cas.

Le sénat représente la chambre des pairs ou des lords, mais sans hérédité. Dans sa formation, par une disposition très-libérale de la constitution brésilienne, entre deux élémens, l'élection populaire désignant trois noms à son gré, et le pouvoir exécutif, en choisissant un définitivement parmi eux.

Les provinces se gouvernent au nom de l'Empereur par des présidens qui ne sont que ses délégués; mais elles ont leurs assemblées provinciales, espèces de conseils généraux, où le budjet de la province et toutes les questions d'intérêt local se décident. Le président sanctionne, fait exécuter ces lois et ne peut s'en écarter, que sous sa responsabilité.

Les provinces se divisent en districts, municipes et comarcas. Les premiers sont la base d'où partent les rameaux judiciaires et administratifs. Chacun d'eux a son juge de paix, qui est d'élection populaire. Toute affaire contentieuse quelle que soit du reste son importance doit y être présentée en premier lieu, mais seulement comme mesure de conciliation, cette juridiction ne pouvant décider en dernier ressort que de procès dont l'importance ne dépasse pas 150 francs. L'autorité immédiate est le juge municipal, auquel reviennent ensuite les procès qui n'ont pu avoir de solution définitive à la conciliation. Il y en a un pour chaque municipe, et la nomination en appartient au gouvernement, ainsi que celle de juges de droit qui sont la première autorité judiciaire d'une comarca, dans laquelle ils ont une juridiction assez étendue. Chaque municipe a une chambre municipale d'élection populaire, ayant son budget et ses employés particuliers. Le budget de ses dépenses est déterminé par l'assemblée provinciale.

La police se compose d'un chef de police pour toute la province, ayant sous ses ordres, des délégués dans chaque municipe et sous délégués par chaque district. Ces emplois sont naturellement à la nomination du gouvernement, la connaissance de tous les délits de police leur appartient, ainsi que l'instruction criminelle.

Nous avons l'institution éminemment libérale du jury avec apellation et enfin recours en grâce à l'autorité suprême de l'Empereur, source de tout honneur et de tout bienfait. *)

*) La noblesse au Brésil n'est pas héréditaire, mais seulement à vie. Les titres ont aussi une acception différente, ainsi l'on peut être baron, avec ou sans grandeur (grandeza). Les pré-

La constitution de l'Empire proclame la religion catholique romaine, comme religion de l'état, mais elle tolère en même temps l'exercice en particulier, de toutes les autres croyances, pourvu qu'il n'y ait ni scandale, ni culte extérieur. Il existe peu de pays au monde plus tolérant que le Brésil en matière religieuse; cela ne ressort pas seulement des institutions mais surtout de l'esprit public. Personne n'est inquiété ici pour ses opinions, on ne s'informe pas même à quelle secte vous appartenez. De là aucune persécution, violence ou tentative de prosélytisme à redouter, aucune crainte d'être mal vu, si l'on n'est point de la religion dominante. Cet esprit de tolérance est une puissante garantie de tranquillité pour les émigrés protestans, qui possèdent dans les principales colonies des prêtres et des temples réformés. Quelques conflits ayant eu lieu entre des ecclésiastiques allemands de foi différente, le gouvernement y a mis immédiatement bon ordre. Cet exemple n'a jamais été donné à notre connaissance, par des prêtres nationaux. *)

rogatives sont alors différentes. Quant aux ordres de chevalerie, ce sont les suivans. Les ordres impériaux du Cruzeiro et de la Rosa, celui de St. Bento d'Aviz et du Christ.

- *) Jusqu'à présent la législation n'avait rien statué à l'égard des mariages entre personnes qui ne professent pas la religion catholique romaine, et cette lacune pouvait amener surtout pour l'avenir les plus graves inconvéniens. Une loi a été discutée et promulguée le 11. Septembre 1861 disant: Décret No. 1144.

Art. I.

Les effets civils des mariages célébrés suivant les lois de l'Empire s'étendront.

§ 1. Aux mariages des personnes qui professant une religion différente de celle de l'état, ont été célébrés hors de l'Empire, suivant les rites ou les lois auxquels les contractans étaient soumis.

L'armée se forme par le recrutement volontaire ou forcé. Ce dernier ne peut tomber que sur les vagabonds, ou les mauvais sujets désignés par la police. Les citoyens faisant partie de la garde nationale ne peuvent être recrutés. Tous les postes, depuis les plus infimes jusqu'aux plus élevés, sont accessibles à chaque soldat. Comme le système général des impôts au Brésil, est celui des taxes indirectes, perçues à l'entrée des marchandises provenant de l'extérieur, et à la sortie des produits du pays, les colons n'ont directement rien à acquitter; toutefois les produits agricoles qui s'exportent du municipe

§ 2. Aux mariages des personnes professant une religion différente de celle de l'Etat célébrés dans l'Empire, avant la publication de la présente loi, quand ils ont été faits suivant la coutume ou les prescriptions des religions respectives, prouvées par certificats dans lesquels on attestera la célébration de l'acte religieux.

§ 3. Aux mariages des personnes professant une religion différente, de celle de l'Etat, qui feront célébrer leur mariage dans l'Empire, après la publication de la loi actuelle, en suivant la coutume ou les prescriptions de leurs religions respectives, pourvu que la célébration de l'acte religieux, soit prouvée par l'inscription compétente suivant la forme qui sera déterminée par règlement.

§ 4. Les mariages dont traite le § 2, ainsi que ceux du précédent ne pourront jouir du bénéfice de la loi, s'il existe entre les contractans, des empêchemens de nature à ce que conformément aux lois en vigueur dans l'Empire, il y aurait obstacle au mariage catholique.

Art. II.

Le gouvernement déterminera l'inscription et le délai de ces mariages, ainsi que l'enregistrement des naissances et décès des personnes qui ne professent pas la religion catholique, comme aussi les conditions nécessaires sous lesquelles les ministres des religions tolérées pourront procéder aux actes qui doivent produire des effets civils.

Art. III.

Toutes les dispositions contraires à cette loi sont révoquées.

sont frappés d'un léger droit municipal à leur sortie. Ainsi les haricots paient 80 reis (4 sous), le maïs et les fèves 40 reis (2 sous) par sac etc. etc. Les propriétés ne sont soumises que dans les villes et les cités à un droit urbain; quant aux récoltes, elles sont affranchies de tout impôt, à peine mentionnerons nous, comme ayant quelque relation avec l'agriculture celui de consommation sur les eaux-de-vie de sucre (Cachaxa) qui frappe le distillateur. Les animaux abattus aux boucheries paient un impôt, ainsi que ceux envoyés aux Charquéadas, mais ce dernier est fort minime. Quant au sel si généralement surchargé en Europe, le droit d'entrée est peu élevé, et le sel fabriqué dans le pays ne paie rien.

Les douanes ne sont point tracassières, comme en d'autres pays et bien que les réglemens qui se réfèrent au commerce, soient sans contredit minutieux, les colons, comme nous le verrons plus bas, en sont exempts. Les droits qui frappent les marchandises, provenant de l'extérieur, sont nécessairement très-élevés puisqu'ils forment la base principale des revenus de l'état. C'est du reste un avantage pour l'agriculteur et l'industriel, dont les produits et les entreprises nouvelles, se trouvent ainsi protégés. Les peaux, les viandes, les crins et en général tous les articles d'exportation de la province acquittent un droit peu élevé à la sortie, mais qu'il serait à désirer qu'on puisse supprimer tôt ou tard, au moins pour ceux qui entrent en concurrence avec des productions étrangères sur les grands marchés.

Telle est à grands traits, l'organisation du pays, on voit qu'elle est aussi simple et favorable à l'émigrant que possible.

Chapitre IV.

Du caractère des habitans du Rio-Grande.

Le caractère du Rio-Grandenois est comme celui des autres Brésiliens affable et généreux pour l'étranger. Nulle part il n'est plus facile de se former des amis et de trouver protection au besoin, dès qu'on sait s'y prendre et qu'on n'a pas soi-même un caractère peu sociable, ou des prétentions exagérées. Généralement fiers et indépendans, l'habitude de vivre exposés aux intempéries du temps, le travail avec les troupeaux sauvages, travail dangereux, demandant du courage et de l'adresse, l'usage continuel du cheval, prédispose les habitans de cette province aux goûts belliqueux, fortifiés encore par la circonstance d'être un pays frontière. On ne saurait se faire une idée en Europe des privations que peut supporter une armée brésilienne en campagne, et combien de fois, la seule cigarette a été le soutien de toute la journée *) Mais sans faire mention des temps de guerre, on peut voir journellement dans les estan-

*) Voyez du reste, à cet égard, ce que dit le célèbre Garibaldi dans ses mémoires au sujet de la province de Saó Pedro de Rio Grande-de-Sul.

cias, c'est-à-dire les grandes propriétés où s'élève le bétail, les péons, ou domestiques généralement accompagnés du fils ou des parens du maître de la maison, monter à cheval à deux ou trois heures du matin, après avoir pris un simple matté (thé du Paraguay, dont nous donnons plus bas la description) et y rester dix ou douze heures, sans autre rafraîchissement qu'un peu d'eau, si l'on en trouve qui soit potable. Pendant tout ce temps, ils seront occupés avec le laço à soigner les bœufs, les conduire ou rodeio, les marquer, les châtrer, panser les blessures qu'ils se seront faites occasionnellement, ou enfin les séparer pour former les troupeaux (tropas) destinés aux Charquéadas.

En voyage, ils paraissent infatigables. Lorsque la nuit arrive, le voyageur étend les tapis de sa selle au-dessous d'un arbre, s'il s'en trouve dans les environs, allume du feu et mange quelques modestes provisions, s'il a eu la précaution de s'en prémunir, sans cela, et ce cas se présente bien fréquemment, il passe la nuit sans réfection et n'en est pas moins dispos pour continuer le lendemain sa route.

L'hospitalité brésilienne est proverbiale, et s'exerce avec une libéralité et une bienveillance vivement appréciées par ceux qui en ont été l'objet. Autrefois lorsque le nombre des voyageurs était plus restreint et que le prix du bétail, des chevaux et des vivres en général était moins élevé qu'aujourd'hui, on pouvait parcourir la province de Rio-Grande entière sans bourse délier. Le voyageur recevait (et reçoit encore) la plus franche et la plus cordiale réception dans les estancias, où l'on cherche même à le retenir, échangeant ses chevaux fatigués, contre d'autres en bon état au moment de son départ, etc. Ceci a dû nécessairement se modifier, mais si les

circonstances ne sont plus identiques, l'esprit est resté le même, et l'on fait pour le voyageur, tout ce que permet l'actualité.

Les amusemens nationaux sont en petit nombre, mais caractéristiques. Les courses de chevaux, les cavalladas, c'est-à-dire une espèce de carrousel, ou jeu de bagues arabe, les mascarades et quelques fêtes religieuses et nationales en forment la part principale. Dans la campagne, on trouve rarement une maison sans une guitare, (viola) presque tous les membres de la famille savent s'en servir et donnent ainsi lieu à une danse très-originale particulière au pays, et qui n'a guère d'analogie, sinon dans les contrées espagnoles. Les airs en sont simples et d'une nature un peu traînante, cependant ils attachent; on finit par les aimer, et ils se gravent dans la mémoire accompagnés de certaines scènes locales. Plus tard, lorsque sous d'autres latitudes, le hasard ou la vivacité de l'imagination vient à les rappeler à la mémoire, on se sentira battre le coeur, en se croyant encore au milieu des belles campagnes du Rio-Grande.

Comme le fils de la province, passe une partie de sa vie à cheval, soit pour son travail avec les bestiaux, soit en raison des distances qu'il a à parcourir, il est difficile de rencontrer de meilleurs cavaliers, ils font quelquefois des choses qui sont surprenantes. La manière de monter, diffère assez de celle d'Europe, ce qui provient surtout de la confection de la selle. Celle de ville, ne servirait point pour laçer. et serait du reste très-incommode en voyage, où le harnachement du cheval doit faire l'office de lit.

On maintient l'étrier assez long, pour que la jambe soit droite et que la pointe du pied au lieu d'être rele-

vée comme en Europe, y repose légèrement mais aussi basse que possible. Cette position démontre, que le cheval se gouverne plus par la bride, que par la pression de la jambe; tout le système repose sur l'équilibre. Un bon cavalier, lorsque son cheval, même lancé à fond de train s'abat, sort en pied, la bride du cheval à la main. Les éperons ont conservé la forme de ceux des chevaliers du moyen âge, et ne pèsent pas moins quelquefois de trois à quatre livres. Ils sont en argent pour les classes aisées et de fer pour le travail, la rosette dépasse de beaucoup le diamètre d'un écu.

Les arreios (nom de la selle Rio-Grandinos) de luxe, et ceux qu'emploient généralement les classes supérieures, sont garnis d'argent; il en existe de la valeur de 5 à 6,000 francs; rien n'est plus élégant et plus original que de voir dans un rassemblement de peuple, des centaines de chevaux ainsi harnachés et montés par leurs excellens cavaliers, dont les ponxos aux mille couleurs variées, ajoutent au pittoresque de ce charmant coup d'oeil.

On doit comprendre que chacun cherche à se procurer, pour son usage personnel, de bons chevaux, sans parler de la facilité qu'on en retire pour le travail, fort souvent en voyage, ou à la guerre qui est fréquemment d'escarmouche, dans un pays si propre aux manoeuvres de cavalerie, le cavalier, n'a dû son salut, qu'à la rapidité de son cheval.

La nourriture des chevaux, qui se traitent à l'écurie, se compose en général d'une espèce de fourrage, appelé Campim d'Angola, de palmes de jiripas*) et de maïs. On les laisse aussi pâturer au vert. La manière

*) Le jiripas est une espèce de palmier.

de les dompter est tout-à-fait particulière au pays, et en admettant qu'elle soit à peu-près nécessaire, et appropriée aux circonstances générales, ainsi qu'au peu de valeur des animaux, toutefois nous pensons qu'il serait convenable de faire quelque réforme à cet égard. Il est impossible qu'un cheval ne se ressente pas des procédés de violence, qu'on emploie pour le dompter, le fond du système étant la terreur. On lace l'animal, qui est presque à l'état sauvage, on le renverse rapidement en lui liant les pieds, puis on le selle et on le monte, sans s'inquiéter des hauts-le-corps, des bonds, des écarts de toute espèce que l'animal épouvanté ne cesse de faire. Pendant ce temps on l'accable de coups. Cette opération se répète plusieurs fois, en donnant de terribles secousses à la bouche du cheval, qui ne tarde pas à se remplir de sang, c'est ce qu'on appelle en termes du métier, la briser. Enfin après plusieurs jours de travail, l'animal s'habitue à être sellé et monté, on le considère alors comme dompté, mais il est loin encore d'être docile et ne saurait servir qu'à de bons cavaliers.

Ordinairement le jeune cheval maigrit beaucoup pendant cette opération, qui se fait de préférence, pendant la bonne saison, mais il ne tarde pas à reprendre après quelque temps sa tranquillité. Le maïs est peu prodigué pendant l'été, on le considère comme une nourriture échauffante, et il est nécessaire d'enseigner aux chevaux à le manger. Ceux qu'on destine aux courses, ont été choisis pour leur légèreté, et parce que leur construction promettait une grande vitesse. Les soins qu'on leur donne, diffèrent considérablement de ceux que l'expérience a consacrés en Europe, et ne se prennent que peu de temps avant la course.

Les courses de chevaux (carreiras), sont suivies

avec une espèce de passion; dans la campagne tout le monde même les femmes et les enfans y assistent et parient. Elles n'ont jamais lieu que pour deux chevaux à la fois. Ils ne partent point à un signal donné; mais lorsque les coureurs jugent qu'ils n'ont pas d'avantages l'un sur l'autre, méthode qui amène souvent des discussions et par suite des querelles. La longueur de la course dépend de la qualité des chevaux. Les paris de part et d'autre sont fort considérables, non-seulement du côté des maîtres des chevaux, mais encore des spectateurs.

Les cavalladas sont un des amusemens les plus intéressans et les plus gracieux qu'on puisse imaginer. Les cavaliers qui en font partie, divisés en deux bandes et montés sur de magnifiques chevaux, ornés de rubans et superbement harnachés, s'efforcent à l'envi de montrer leur adresse dans le maniement de la lance, du pistolet, de l'épée et dans le manège du cheval. C'est réellement un charmant spectacle.

Les fêtes nationales et celles d'églises complètent la série des amusemens généraux. Les premières sont rares, et les seules vraiment fêtées par le public, sont les anniversaires de l'indépendance de l'Empire, le 7. Sept. et celle de la naissance de l'Empereur, le 2. Dbre. A ces époques, des bandes de musique parcourent les rues qui sont illuminées, des masques dansent sur des tréteaux, il y a bal, spectacle et souvent de jolis feux d'artifice. Parmi les fêtes d'église, celle de la Fête-Dieu et la Pentecôte, sont sans contredit les plus remarquables, la première par sa pompe religieuse, la seconde par la gaieté qui y préside; pendant plusieurs soirs, il se fait une vente aux enchères de petits objets, comme fleurs, gâteaux, bonbons, pâtisseries, colombes

etc. etc. qu'on distribue en cadeaux parmi les dames présentes. *) Un joli feu d'artifice vient clore la fête.

Ainsi qu'on a pu le voir dans les chapîtres précédens, le peuple de cette province est plutôt pasteur, qu'adonné à l'agriculture, aussi est-ce la minorité qui s'occupe de cultures. Cependant l'excessif renchérissement des vivres, qui dure depuis quelques années, a donné un certain élan à la plantation qui commence surtout dans de certains cantons, à prendre la première place.

Les innovations et l'application de procédés plus expéditifs et mieux raisonnés, sont un des buts de la colonisation au Brésil, afin d'y amener les cultures à tout le degré de perfection qu'elles peuvent atteindre. Mais il ne faut innover, qu'après avoir fait la large part des circonstances particulières, dans lesquelles se trouve le pays, de son sol, du climat, des personnes qui devront manier les instrumens nouveaux etc. et surtout cela les observations et la critique des gens sensés de l'endroit sont du plus haut prix, et éviteront souvent des écoles ruineuses.

Généralement, les propriétaires s'intéressent extrêmement à l'amélioration des produits, ils sont avides de bonnes semences, et des plantes nouvelles dont ils reconnaissent qu'un avantage réel peut découler.

*) Le produit des petits objets, mis en encau public, lors de la fête de la Penticôte, sert à couvrir une partie des dépenses élevées de cette fête qui dure trois jours.

Chapitre V.

Du climat.

Le climat de la province de Rio-Grande, en raison de sa position géographique la plus méridionale de l'Empire du Brésil, en est un des plus tempérés. Nous suivons ici l'ordre inverse de l'Europe; plus on va au Nord, c'est-à-dire se rapprochant de la ligne équatoriale, plus la chaleur augmente. En revanche, lorsqu'on descend au Sud, comme on se dirige vers le pôle, le froid devient progressivement plus intense. En sorte qu'au cap Horn, qui forme la pointe la plus méridionale de l'Amérique du Sud, et qu'il faut doubler pour se rendre dans l'Océan pacifique, il n'est pas possible d'habiter, au moins d'une manière permanente.

Les saisons de ce côté de la ligne, se trouvent naturellement plus différentes que dans l'hémisphère septentrional, comme nous allons le voir d'après le tableau indicatif que voici :

Le printems commence le 22. Septbr. et finit le 21. Dbre.

L'été " " 21. Dbre. " " 20. Mars.

L'automne " " 20. Mars " " 21. Juin.

L'hiver " " 21. Juin " " 22. Sptbr.

en sorte que l'on recherche ici l'ombre et prend des bains en Décembre, Janvier et Février, époque à laquelle en Europe, on souffre les plus grandes rigueurs de l'hiver. Et lorsque là-bas on entasse sur soi habits et manteaux, une veste de percale et un chapeau de paille, est tout ce que demande ici la saison.

Les chaleurs, bien que très-fortes en été, ne durent avec intensité que pendant deux mois et demi à trois. L'ardeur excessive du soleil se trouve aussi compensée par des brises constantes. Les nuits ramènent également quelque fraîcheur. Le froid est très-modéré et il n'y a guère que 5 ou 6 jours par hiver, pendant lesquels le vent de Sud-ouest est pénible. Quelques gelées blanches et un peu de glace dans les endroits les plus exposés, telles sont nos grandes rigueurs. Il est superflu d'ajouter que cette glace ne résiste pas à la première heure du jour.

Les labours ont généralement lieu pendant l'hiver, et les opinions sont partagées sur l'époque la plus convenable aux semailles, bien que Septembre, soit le mois pendant lequel on plante le plus. Il faut aussi considérer la disposition des terrains et la manière dont l'année se présente. Si l'on a des terrains à ensemercer qui soient élevés et craignent la sécheresse, il vaut alors mieux commencer en Août et même quelques personnes le font en Juillet pour les haricots. Ce serait en effet le moment le plus convenable, sans les gelées qui ont le plus souvent lieu fin d'Août et commencement de Septembre. Ces gelées, à tout prendre, ne sont pas grand'chose comparativement, à celles de l'Europe; mais elles font plus de mal à proportion, à cause de la grande activité de la végétation et du brusque changement de température, qui se produit en peu d'heures.

On sème aussi pour une seconde récolte en Janvier; mais elle est plus spécialement de maïs, et n'est jamais bien importante. Les pommes de terre produisent deux fois l'an; la meilleure récolte est celle qui provient de la plantation de Mars.

Les gelées blanches ont lieu toutes les années; mais la formation de la glace n'est qu'occasionnelle et seulement dans les bas fonds, et dans le haut des montagnes. Il n'est pas nécessaire d'insister là-dessus, lorsqu'on se rappellera que les orangers viennent en pleine terre dans presque toute la province, et qu'on ne leur donne pendant l'hiver aucun soin particulier.

La végétation dans presque toutes les provinces du Brésil est continue, c'est-à-dire qu'au Nord, les hivers sont assez insignifiants pour n'avoir aucune influence sur les plantes. On ne connaît que deux saisons, la période chaude et celle des pluies. Ceci a un bon et un mauvais côté, mais cette circonstance qui est excellente, pour les grands végétaux ne favorise guère que les herbacées. Dans cette province, il y a pendant deux ou trois mois interruption du travail de la sève, au moins pour la très-grande masse des végétaux, cela établit des saisons tranchées, et laisse à la plante un repos qui lui est favorable.

Il nous manque ici des données indispensables pour déterminer le climat et établir théoriquement, quelles seraient les cultures les mieux appropriées au pays, ayant toujours en dûe considération, la nature variée des sols; ce sont de bonnes observations météorologiques. Nous avons entrepris ce travail nécessaire à un ouvrage plus sérieux et plus étendu que celui-ci, malheureusement des circonstances particulières, et un accident n'ont pas permis de le continuer.

Il s'agirait de déterminer, par des observations quo-

tidiennes poursuivies régulièrement au moins pendant dix ans, la moyenne tant des degrés de chaleur, que "de froid," la quantité de pluie qui tombe pendant l'année, la durée des vents, leur force, quels sont les généraux et leur saison etc. etc. A défaut de ces indications précises, disons qu'en été le thermomètre Réaumur s'élève de 25 à 30 d.; avec une variation de 5 à 8 degrés et quelquefois davantage pendant la nuit, et qu'en hiver, il s'abaisse de 15 à 8 d., la variation de nuit étant encore plus considérable qu'en été. Il y a eu entre midi et minuit des différences de 14 degrés, mais elles sont rares.

Pendant l'été, les vents principaux qui règnent dans cette province, sont: le nord-est, l'est, le nord nord-est et le sud-est. Ceux de nord, nord-ouest, et ouest amènent la pluie. Le vent de sud-ouest appelé Pampeiro à Buenos-Ayres se nomme Rebojo dans cette province; le Minuano qui est proprement le vent ouest, est extrêmement froid en hiver. C'est lui qui purifie l'atmosphère, et il commence généralement après quelques jours de pluie. Il dure le plus souvent trois jours consécutifs, diminuant de violence au coucher du soleil, mais reprenant sa force le lendemain à l'aurore. Le vent du sud est moins violent et presque toujours accompagné de grains de pluie, il souffle ordinairement par raffales.

Le sud-est ne présente pas de phénomènes particuliers pour le cultivateur, mais il est fort redouté des marins, lorsqu'ils se trouvent très rapprochés des côtes. Elles sont conformées de façon à ce qu'il est extrêmement difficile et quelquefois impossible de s'élever du rivage, en pleine mer, sous un coup de vent de sud-est. Aussi les matelots, dans leur langage énergique, l'ont-ils

surnommé le charpentier de la côte, en effet il ne la couvre que trop souvent des débris de nombreux naufrages. Les anciens du pays répètent un proverbe qui paraît être justifié au moins dans bien des localités, et dont le sens est, que la gelée qui suit immédiatement la pluie, est un signe certain que celle-ci va recommencer.

Du reste notre climat a subi, depuis quelques années de grandes modifications, les hivers par exemple commencent plus tard et sont moins rigoureux qu'autrefois. Cette différence, qui est sensible, est dûe sans doute, à l'augmentation des populations et par conséquent des cultures qui ont amené d'immenses abattis de forêts. Ceci peut aussi avoir contribué pour une bonne partie, à occasionner les sécheresses, dont on a eu à se plaindre si souvent depuis quelques années. Un pays boisé n'en souffre jamais de considérables, les grandes masses d'arbres, ayant la propriété d'arrêter les nuages et de les faire se résoudre en pluie. Les vents chauds, en traversant les forêts, se rafraichissent en s'empregnant d'humidité, et répandent dans tout le pays, une fraîcheur salubre aux hommes et utile aux plantes.

Pendant les jours les plus longs de l'année, c'est-à-dire à la fin de Dbre, le soleil se lève à 5 heures 5 minutes, et se couche à 6 heures 55 minutes, il est donc presque 13 heures sur l'horizon, tandis qu'en hiver vers la fin de Juin, son lever est à 6 heures 55 minutes et son coucher à 5 heures 6 minutes, ce qui fait qu'il n'est que 10 heures en vue.

Les aurores et les crépuscules plus longs qu'au Nord de l'Empire, le sont cependant moins qu'en Europe.

Les orages sont assez fréquens, mais plus violens en de certaines localités, ce qu'on peut attribuer à la

configuration des terrains et des décharges électriques réitérées à la présence des mines. La grêle tombe rarement et plus spécialement pendant l'hiver. Elle ne ravage pas des récoltes entières comme en Europe, sans doute pour être fort rare au temps des plantations. Les orages de tonnerre sont violens et souvent accompagnés de grands vents.

Les fortes pluies ont lieu au mois d'Août et de Septembre. Elles occasionnent presque toutes les années, des débordemens de rivières qui, du reste, font peu de ravages, parcequ'ils sont prévus et que les riverains prennent leurs précautions à l'avance. Les terrains ainsi inondés, acquièrent pour la récolte future un nouveau degré de fertilité, les eaux laissant après elles comme en Egypte, un limon, très-riche, arraché aux rivages et aux bois vierges qu'elles ont traversés. Il est vrai, qu'on a à redouter quelquefois de perdre ses semailles, ou une partie même des récoltes, lorsque les inondations sont avancées ou retardées comparativement au temps ordinaire, mais ce sont des cas exceptionnels.

Dès le mois de Mars, il pleut assez régulièrement jusqu'à la fin de Novembre, où commence la sécheresse. Dans les années d'abondance, il se passe rarement huit jours sans quelque pluie. Les rosées sont très-fortes, dispensation précieuse de la Providence pour les pays tropicaux, où la plante acquiert pendant la nuit une vigueur nouvelle, pour résister aux ardeurs du soleil du lendemain.

Nous avons quelques jours de brouillard, mais ils ne durent jamais toute la journée. Ils se résolvent bientôt en pluie, ou le soleil ne tarde pas à les dissiper. Dans ce dernier cas, ils sont un signe assuré que la journée sera brûlante.

Bien que le froid en hiver ne soit pas rigoureux, et qu'on ne doive compter que sur une dizaine de jours pénibles, les colons feront prudemment de ne pas se démunir de leurs habits de drap et de laine. Ils leur seront d'abord très-utiles pour le voyage, et repris avec plaisir lorsque le minuano souffle et pendant certaines soirées d'hiver. Les maisons dans ces heureux climats, n'ont pas été calculées pour le froid.

L'homme de la campagne et tous ceux qui voyagent, ne quittent jamais le ponxo; cest une espèce de manteau sans manches, fermé devant et derrière et ayant au centre une ouverture pour y passer la tête. Ce vêtement est extrêmement utile à cheval, en ce qu'il laisse les bras libres. Les ponxos d'hiver et de voyage, sont en drap doublés d'une forte flanelle ordinairement rouge, Ceux d'été fabriqués d'étoffes légères présentent des couleurs vives et variées.

Chapitre VI.

Des Productions.

Première Partie.

Aujourd'hui l'on plante dans cette Province, comme récoltes principales, les haricots, le manioc, le maïs et les pommes de terre. Suivant l'abondance de l'année, le surplus de la consommation s'exporte pour Rio-de-Janeiro. On cultive en outre, la canne à sucre dont on fait de l'eau-de-vie, le blé de diverses qualités, les patates, le tabac, la résine pour en extraire l'huile, les arachides, les fèves, les petits pois, le riz, les courges, le coton, un peu de vigne etc., enfin l'on commence à élever quelques vers à soie. Ces dernières cultures, ne se font que subsidiairement à cause des énormes profits que les quatre premiers articles, désignés sous la rubrique de récoltes principales, ont donnés ces quatre ou cinq dernières années.

Nous devons entrer ici dans des détails assez étendus, ce chapitre étant intéressant pour les colons, puisqu'il enserme en lui, la prospérité future du pays et le bien-être des émigrans. La pratique qui est l'expres-

sion du positif, occupe certainement la première place et toutes les théories du monde ne feront pas planter au cultivateur une graine d'une récolte dont il ne verra pas un intérêt immédiat, cependant ce système poussé à l'extrême, présente les plus graves inconvénients. La généralité des planteurs, ou pour mieux dire des hommes, ne veulent point faire de sacrifices présents, dans l'espoir d'obtenir dans un avenir incertain des bénéfices supérieurs. Souvent aussi, ceux qui vivent au jour le jour, ne sauraient, malgré la meilleure volonté, s'aventurer dans des cultures problématiques, aussi lorsqu'un bien réel doit en découler, est-ce au gouvernement à prendre l'initiative, afin de déterminer l'élan.

Il y a quelques années, lorsque les haricots, la farine de manioc, le maïs et les pommes de terre se vendaient à des prix réduits, les cultivateurs se préoccupaient de soigner d'autres produits, dont ils espéraient de meilleurs résultats. Aujourd'hui au contraire, ou les a à peu-près abandonnés, pour se rejeter sur les 4 principales récoltes, dont les prix de vente ont été souvent excessifs.

Bien que nous ne prévoyions pas de baisses considérables prochainement par les raisons que nous avons présentées au Chapitre II., même si l'émigration prenait des proportions qu'on ne saurait encore espérer, il est hors de doute qu'il est certaines cultures qui, avec le temps, donneront au planteur un profit élevé et sans les alternatives, auxquelles ils sont aujourd'hui sujets.

Citons à la tête de toutes, les céréales et les vignobles. Le Brésil est tributaire de l'étranger, non pour des sommes insignifiantes, mais pour des valeurs énormes, en farine de blé et vin. Pourra-t-il un jour tirer ces deux produits de son propre sol, avec assez de succès

pour contrebalancer l'importation étrangère, sans avoir recours à des droits protecteurs exorbitants? Cette question n'exige pas des connaissances en économie politique et agriculture fort étendues. Ces deux articles pouvant être considérés, comme de première nécessité, ce serait un faux système, qu' de vouloir les produire quand même, si notre sol et notre climat s'y refusaient et soutenir des cultures chétives et insuffisantes, par des taxes, qui définitivement viennent à retomber sur le consommateur.

Examinons maintenant si cette Province, peut fournir et avec abondance ces deux denrées, et quels sont les meilleurs moyens d'y parvenir. Ces questions intéressent au plus haut degré l'émigrant.

Il y a quarante ans, qu'à l'égard des blés, le problème était résolu d'avance. A cette époque la province de Rio-Grande produisait, et en abondance de fort beaux blés. Les vieillards du pays racontent qu'à cette époque, leur culture était si avantageuse, qu'au moment où le propriétaire mettait en terre un alquize (demi-sac) de semences de blé, il achetait un esclave, certain que la récolte lui fournirait les moyens de le payer. Il est vrai que les noirs étaient alors à un prix peu élevé 200 à 300,000 reis, soit 600 à 900 francs.

Tout-à-coup et sans motif apparent, cette fertilité cesse, et le blé ne croît plus, sinon attaqué de carie et l'on se voit forcé d'en abandonner la culture, culture si productive, qu'elle seule aurait suffi pour amener la province au plus haut degré de prospérité. Cet état de chose s'étant prolongé, pendant une série d'années, les cultivateurs dégoûtés, ont à peine planté pour leurs besoins particuliers.

Doit-on attribuer ce phénomène à un changement

de climat, ou à d'autres causes qu'il reste à déterminer, et susceptibles d'amélioration? Nous croyons que les variations dans le climat dont nous avons parlé plus haut, n'ont pu avoir qu'une influence très-secondaire, attendu que le blé vient à la perfection, dans des pays non seulement aussi chauds que le Rio-Grande, mais dans des circonstances physiques identiques. Les soins et le mode de culture sont à la vérité différens.

La maladie qui a poursuivi nos blés et les a annihilés, est-elle propre à cette contrée, ou s'est-elle déjà manifestée dans d'autres localités? Nous savons que presque tous les pays qui produisent des céréales, ont été affligés et d'une manière désespérante par cette terrible maladie, et que loin de se décourager comme nous, ils ont cherché un remède au mal, et n'ont point abandonné la culture d'une denrée de première nécessité.

Sans aller chercher bien loin les exemples, sans nous préoccuper de la Sicile, de la Grèce, de l'Égypte, des ports de la mer Noire, tels qu'Odessa et autres, d'une partie de l'Asie et du midi des États-Unis, qui sont à peu-près dans les mêmes conditions atmosphériques que nous, ce qu'on pourrait voir avec certitude s'il existait des observations météorologiques sur la province, pourquoi ne produirions-nous pas du blé, comme le Chili, Montévidéo et Buénos-Ayres, qui en exportent surtout le premier, des quantités notables et d'une excellente qualité? Pourquoi aussi certains propriétaires, ont-ils dans ces dix dernières années, obtenu des récoltes parfaites, tandis que d'autres les ont eues insignifiantes?

Parce que notre système agricole est en partie à refondre, que nous avons été jusqu'aujourd'hui trop

riches, en sorte que grâce à cette surabondance, il a été plus facile de changer la culture que de rechercher sérieusement la cause et le remède à la maladie des blés. Il ne nous appartient pas de décider seul une semblable question, soumettons seulement au lecteur quelques observations, que nous* avons été à même de faire.

La majeure partie de ceux qui cultivent le blé, ne le chaulent point, n'échangent pas leurs graines, à l'époque des semailles et les plantent dans les mêmes champs. Trois conditions pernicieuses, comme l'expérience des siècles l'a prouvé.

Le chaulage exerce une telle influence sur le grain, que dans certaines localités, où la carie poursuivait les blés encore plus qu'au Rio-Grande, elle a presque entièrement disparu depuis l'introduction de ce procédé. Ce qui prouve à l'évidence que ce résultat est dû au chaulage, c'est l'expérience faite dans un même champ, une partie des semences chaulée et l'autre non. La première à la récolte, ne comptait que quelques grains malades, tandis que la 2^e présentait plus du tiers attaqué.

La chaux ne possède pas seule, cette précieuse qualité, elle la partage, avec divers sulfates, mais ceux-ci ont l'inconvénient de communiquer à la plante un élément nuisible à la santé. A la chaux on joint ordinairement du sel marin, et l'on procède, soit en répandant sur la graine un lait, ou par immersion. On remue le tout jusqu'à ce que la semence soit recouverte d'une couche blanchâtre et uniforme. Cette opération se fait quelque temps avant les semailles.

L'échange de grains d'un canton pour un autre, a toujours été reconnue comme un moyen efficace. pour

empêcher la dégénérescence de la plante. et la reproduction de parasites, à la propagation desquelles certains terrains sont très-favorables, tandis que d'autres les repoussent. Il est sous entendu que l'on doit se procurer de la semence au moins aussi bonne et meilleure si possible que celle qu'on a récoltée, sans cela il vaudrait mieux se contenter de celle-ci que d'en prendre de qualité inférieure ou mêlée d'ivraie. Un bon nettoyage préalable, que les enfans de la maison peuvent faire, sera de la plus grande utilité, et écartera du champ de blé, bien des mauvaises herbes.

Il serait convenable de tirer des blés de l'étranger dans les qualités supérieures, afin de renouveler souvent les semences. Les grands résultats qu'on obtiendrait en amélioration sur la qualité, et leur préservation de la carie, paieraient au centuple une dépense qui ne saurait du reste être qu'insignifiante. Il nous semble à l'égard de la provenance, qu'il vaudrait mieux tirer ces blés des pays chauds, dont le climat a plus d'analogie avec le nôtre, que des pays froids. L'expérience des deux espèces, le prouverait en peu d'années. *)

Dans tous les pays, où l'agriculture est une science, on a adopté le système de rotation pour les cultures, afin de ne jamais faire repasser les plantes de même famille, deux années consécutives dans un terrain. Ces précautions indispensables dans des contrées très-peuplées, où l'on ne saurait laisser de grands terrains en jachère, puisqu'il faut que la production soit incessante, sont moins nécessaires ici, où le champ surabonde, mais

*) Le gouvernement a fait venir dernièrement du blé de Xérès en Espagne, dont les résultats ont été excellens. Il en a été de même pour une qualité de froment d'Egypte et de seigle d'Australie (note 1860).

le principe doit être suivi. Les terres à froment, sont considérées comme des terres de première qualité, elles sont donc fertiles, par leur propre nature; mais on entretient et on augmente cette fertilité au moyen des engrais et par la variété de plantes qu'on y cultive. Il en est qui, par leur nature et grâce aux préparations qu'elles exigent, prédisposent le terrain à donner ensuite une récolte de céréales plus abondante. Ces études ont été faites par une suite de générations, et sont appliquées, pour ainsi dire, machinalement par le cultivateur européen. Il serait à désirer que de semblables expériences fussent faites dans cette province, où les nécessités ne sont pas les mêmes, et où d'ailleurs le climat et les sols diffèrent essentiellement.

Si nous nous étendons sur ces matières, plus que ne paraît le comporter le but de ce petit ouvrage, c'est que nous voudrions convaincre nos lecteurs de l'importance et du grand profit qu'on pourrait retirer de cultures, comme celle des céréales et de la vigne dans cette province.

Au surplus il paraît que les blés ont traversé leur mauvaise période, car ces deux ou trois dernières années, on en a semé passablement, et les récoltes ont été assez belles. Qui sait si le repos des champs, et les semences qu'on a dû se procurer dans d'autres cantons, n'ont pas été une des principales raisons de cet heureux changement, qui devra certainement animer le planteur, à s'occuper de nouveau de ce produit.

De la Vigne.

Cette industrie, car planter de la vigne, c'est se préparer à des travaux de deux natures, agricoles et industriels, cette industrie, disons-nous, demandera peut-

être, à son début, quelque'aide de la part du gouvernement. Son plus grand inconvénient, pour un colon surtout qui, pendant les premières années, ne peut pas attendre long-temps le résultat de ses travaux, est de ne produire qu'après trois saisons et d'exiger, pour la fabrication du vin, des ustensiles assez dispendieux.

Les blés peuvent se passer de toute protection, c'est un grand avantage qu'ils possèdent sur la vigne. L'assemblée provinciale, pénétrée de l'importance de cette culture, et désireuse de la ranimer dans le pays autant que cela dépendait d'elle, avait voté une récompense de deux Contos de reis, (environ 5,000 francs) pour le laboureur qui présenterait cent sacs de blé, récoltés sur sa propriété. Ils ont été gagnés l'année dernière. Peut-être fera-t-elle une faveur semblable aux vignobles. Le blé croît dans un grand nombre de sols, de compositions différentes, et dans toute sorte de positions. Il n'en est pas ainsi pour la vigne, il est absolument nécessaire de prêter une grande attention dans le choix du terrain, tant pour sa qualité que pour son exposition.

Nous avons vu dans les diverses pérégrinations que nous avons faites à travers la province, des sols que la nature semble avoir prédestinés à la culture du raisin. De magnifiques revers de collines caillouteuses, parfaitement exposées, et devant produire, plantés en qualités fines, des vins très-capiteux.

En disant que c'est un produit à former dans cette Province, qu'on ne pense point que ce soit une de ces idées spéculatives fort belles en théorie, mais de difficile application en pratique. On a déjà planté de la vigne dans ce pays, et avant la malheureuse guerre civile qui pendant dix ans a tourmenté cette province, une propriété au-dessus de la ville de Rio-Pardo, produisait,

vingt-cinq pipes de vin par année. Quelques personnes recueillent actuellement de deux à trois pipes annuellement.

Ce vin n'est pas aussi capiteux qu'on le croirait, comparativement à l'ardeur du climat, on nous l'a représenté comme ressemblant au Vinho verde de Portugal, mais moins chargé d'esprit, et d'une saveur acidulée.

Il est présumable aussi que la préparation, n'est pas des mieux faite ; aussitôt que ce travail retombera dans la généralité des cultivateurs, chacun apportant son contingent d'observations et de soins, la manutention deviendra plus facile et plus régulière.

Il existe un grand nombre de treilles ; mais somme générale, les qualités sont inférieures. Une espèce très-répandue, est celle du raisin dit "américain," le grain en est gros, la pellicule coriace, le goût douçâtre, lorsqu'il est mûr, et il produit en abondance ; mais c'est une qualité fort ordinaire, tant pour la table, que pour la fabrication du vin.

Il sera nécessaire, aussitôt qu'on voudra s'adonner sérieusement à cette culture, de faire venir des plants des meilleures provenances, comme Madère, les îles Ténériffe, le midi de l'Espagne, la Grèce, l'Italie et surtout la Sicile. La dépense sera insignifiante pour le gouvernement qui, du reste, peut se faire rembourser par les acheteurs.

Avant tout, ce qu'il faut faire venir parmi les colons qui nous sont destinés, ce sont des familles de bons vigneron, afin d'établir ces plantations pratiquement ; tous les cultivateurs, ne sont pas propres à ce genre de travail. Il en est de même pour soigner les troupeaux de moutons de prix, et les cultures spéciales. On confie

ici trop facilement les travaux qu'on veut exécuter à des gens qui n'en ont qu'une légère teinture; les aventuriers ne manquent pas, et leur présomption jointe à leur ignorance, font la ruine des entreprises.

Il y a déjà plusieurs années qu'une pipe de vin ordinaire de table, coûte approximativement 1,000 francs, admettant même que cet article baissera considérablement, et que les prix des vins récoltés ici soient inférieurs, le bénéfice est encore très-important. Au commencement l'on aura quelque peine à s'accoutumer au goût, mais cette première difficulté vaincue et la fabrication atteignant toute sa perfection, ce qui ne saurait avoir lieu les premières années, notre vin sera préféré aux vins ordinaires étrangers, qui arrivent presque toujours frelatés. On ne tardera pas à reconnaître, quelle différence cela fait pour la santé.

Les objections que nous avons entendu faire contre la culture de la vigne, se résument ainsi 1^o Que les oiseaux, qui sont ici en fort grand nombre à la vérité, font aux raisins une très-rude guerre; 2^o que le raisin ne mûrit jamais parfaitement et généralement d'une manière inégale. 3^o Que les qualités dégénèrent très-promptement. 4^o Enfin que le colon ne saurait faire les frais de manutention, sans parler des avances de culture, la vigne ne produisant régulièrement qu'au bout de trois ans. Ne parlons pas de la facilité que l'on veut qu'ait le raisin à pourrir, parce que nous ne nous en sommes jamais aperçus et nous le contestons. Ceci est d'autant moins probable, que le raisin ici, achève de mûrir en Décembre, époque de sécheresse, tandis que ce sont les grandes pluies, comme cela arrive en Europe, pendant les automnes pluvieux, qui altèrent et font pourrir le raisin.

Une grave objection serait, si le raisin ne mûrissait pas convenablement, ce qui pourrait provenir d'une influence fâcheuse de l'atmosphère, mais tel n'est point le cas, il peut acquérir son degré complet de maturité, comme en toute autre contrée.

Touchant les grandes avances du cultivateur et les dépenses qu'occasionnerait l'installation de pressoirs, cuves etc., il est positif qu'elles sont hors de la portée des commençans; mais elles ne sont pas plus considérables que celles qu'exigent la plantation du manioc et de sa transformation en farine. Les colonies, comme on le verra plus bas, possèdent un grand nombre d'engins appropriés au travail de la mandioca, et les cultivateurs qui les ont faits, sont de simples colons qui, à force d'économie et de travail, sont arrivés à une certaine aisance, heureusement qu'il en existe un grand nombre dans cette position-là.

L'industrie vinicole, est d'autant plus intéressante, qu'elle entraîne après elle la création de plusieurs métiers. Celui de tonnelier est sans contredit le plus important. Parmi les mille espèces de bois dont nous a dotés la Providence, il est impossible, qu'il n'y en ait pas un, et peut-être plusieurs excellens pour la construction des pipes et barils, dont la demande deviendra considérable, dès que la vigne prospérera parmi nous.

Cette province est si vaste, qu'il n'y a pas de doute, que certains cantons ne soient plus favorables aux vignobles que d'autres. Ceux-ci prendront avec le temps de la réputation, et l'on s'adonnera à d'autres cultures dans ceux qui ne produiront que des vins de qualité inférieure.

Nous profiterons de l'occasion qui nous est offerte en parlant du choix des localités, pour faire quelques

réflexions sur le peu de cas que l'on fait ici des plaines (champs), sous le point de vue agricole. Toutes les colonies ont été établies dans la forêt et par conséquent dans la montagne. Le grand propriétaire brésilien cherche lui-même autant qu'il est en son pouvoir à planter dans les Capoës (petits bois) qui parsèment sa propriété, et l'on trouve fort peu de culture, dans le campo, excepté autour des villes.

Il est hors de doute que les terres de forêts, sont de beaucoup les plus avantageuses, la nature s'étant chargée depuis un temps immémorial, de les fumer au moyen des détritibus des végétaux. Ils ont formé une couche d'humus, qui a rendu le sol productif pour une longue série d'années, en sorte que le colon n'a pas à se préoccuper d'engrais. Il jouit aussi de l'immense avantage que, dans un temps de sécheresse, assez fréquent dans ces parages, ses plantations souffrent bien moins que dans les plaines.

On prétend que les campos, donnent quelques bons produits pendant les deux ou trois premières années, puis que ce revient devient tout-à-fait insignifiant. Ceci est un préjugé: les engrais et un bon système d'assolement, surmonteront bientôt cette stérilité. Les campos, spécialement ceux dont le sol est argileux et rouge, sont très-propres à la culture du manioc. Une expérience, non-seulement curieuse, mais qu'il serait désirable, que l'on pût faire, serait de voir le produit que rendrait une colonie seulement composée de champs; mais traitée avec tous les soins possibles et une rotation convenable. En prairies artificielles si elle se trouvait dominée par quelque cours d'eau, sources, réservoirs etc. il ne peut rester un instant de doute, sur les avantages considérables qu'on en retirerait.

La formation des engrais et des composts, ne serait certes pas difficile, dans un pays qui regorge de bestiaux et de produits naturels, coûtant fort peu de travail, pour être convertis en stimulans généreux. Nous sommes persuadés que les terres de Campos regardées aujourd'hui avec une espèce de dédain, viendront à être recherchées à cause de la facilité, qu'elles offrent pour les labours et presque tous les autres travaux agricoles pour lesquels on emploie des animaux. Ce qu'il faut surtout faire entrer en ligne de compte, c'est leur excellente position, au bord de rivières navigables, ou auprès des grands centres de population, en sorte que, si en réalité, elles rendent moins de produits que les colonies de forêts, leur plus value et la facilité des transports font disparaître cette différence.

L'avenir se chargera de la solution de ce problème, aussi espérons-nous voir bon nombre de prairies naturelles, converties en champs de blé ou artificiels, dont le produit annuel sera décuple de celui qu'elles donnent aujourd'hui.

Reprenons les cultures dans l'ordre cité primitivement en faisant quelques réflexions sur chacune d'elles.

Haricots.

Il n'y en existe pas une grande variété, la masse de ceux qui se plantent sont des haricots noirs. On peut dire avec certitude qu'ils forment avec la viande, le fond de la nourriture des populations. On n'aime généralement pas les blancs, et les autres espèces, bariolés, haricots verts etc., ne se cultivent que subsidiairement à côté de la grande récolte, et lorsqu'il est déjà trop tard pour en semer de noirs.

On pourra sans doute en rencontrer quelques qualités fines, chez l'un ou l'autre propriétaire, mais celles qui sont le plus estimées et recherchées en Europe n'ont pas encore été introduites. Le prix de cette denrée varie considérablement suivant le plus ou moins d'abondance de l'année et la saison, nous l'avons vue depuis un écu jusqu'à dix le sac. Depuis quelques années elle se maintient à un prix fort élevé. Ce qui la renchérit, ce sont les chargemens qui s'expédient à Rio-de-Janeiro, chargemens qui deviendront pour l'avenir encore plus réguliers, dès que les prix s'asseoiront sur une base abordable.

Du Maïs.

Le maïs est une des productions les plus utiles et les mieux appropriées à ce pays, où il sert à la nourriture des hommes, mais spécialement des animaux. On se ferait difficilement une idée de la masse qu'on en récolte, toutefois les variétés sont en fort petit nombre. Ici le maïs, n'est distingué, que sous la désignation de rouge et de blanc. Le premier est le plus recherché pour sa puissance nutritive, qui est plus considérable que celle du blanc.

Il est extraordinaire que le maïs de Pensylvanie, ne soit pas acclimaté parmi nous, c'est un des plus productifs connus, à une grande proportion, ainsi les autres qualités donnent généralement le poids de 23 à 24 H pour cent épis, tandis que le pensilvanien offre 40 à 50 H , sans dire que la tige porte plus d'épis qu'aucune autre.

Le maïs blanc de la Virginie est à peu-près dans les mêmes conditions. Le maïs quarantain et cinquaintain dont le nom indique la rapidité de la croissance, ne donne peut-être pas un produit aussi avantageux

que les autres espèces, mais il est d'une grande utilité dans les pays, où les sécheresses sont à craindre. La variété du maïs nain ou à poulets, si convenable pour la volaille, à cause de la petitesse de ses dimensions n'est pas connu dans cette province, au moins généralement. Personne ne contestera la grande utilité des espèces que vous venons d'indiquer.

Comme nous l'avons dit, le maïs sert spécialement à la nourriture des animaux domestiques, c'est-à-dire des poules, cochons, chevaux, boeufs de labour. On en réduit des quantités considérables en farine. Celle-ci, mélangée avec du froment, se convertit en pain, ou en gâteaux. On écrase aussi le maïs et on le fait cuire dans du lait ou même de l'eau, ce mets s'appelle cangica, on y mêle souvent du sucre et de la cannelle; il est assez usité dans les familles brésiliennes, principalement pour les enfans et les esclaves.

Manioc.

Le Manioc, ou Mandioca est comme on le sait le pain des pays tropicaux. On le nomme Cassava dans les colonies françaises, ou pour mieux nous exprimer, c'est avec la farine de manioc que se fait le pain dit Cassava. Cette racine, doit rester au moins deux ans et généralement trois ans dans la terre. Après avoir été soigneusement nettoyée et rapée, il faut la presser pour en extraire le suc, sorte de lait, qui est un des poisons les plus violens. On sèche ensuite la rapure sur une feuille de cuivre exposée à un feu gradué. Cette opération est délicate et demande du soin et de l'habitude. Cela forme une farine assez grossière, mais très-nutritive, et dont le goût est agréable.

Cette racine ne demande pas une terre très-fertile, et lorsque celle-ci a été épuisée par d'autres plantes et cesse de produire, on peut y mettre la maniocca. En général, elle s'accommode bien des terres fortes argileuses.

Autrefois le travail de la confection en farine, était extrêmement pénible, surtout le séchage sur les feuilles de cuivre. L'ouvrier, continuellement exposé à une chaleur intense, se trouvait, à la plus légère imprudence, saisi par l'air vif, et un grand nombre ont succombé par des maladies qui en étaient la suite. Aujourd'hui, grâce à une machine inventée il y a peu de temps, la fabrication est fort simplifiée, le travail le plus pénible s'exécutant au moyen de palettes.

C'est à la vérité le premier article du pays, par son importante consommation, car ce n'est guère que comme accessoire avec le café et le matte, que la généralité des familles du pays mangent du pain. La farine est réservée invariablement pour la table, elle se mêle à tous les mets, soit au naturel, soit en pirao, c'est-à-dire une masse faite au moyen de bouillon ou d'eau chaude et quelquefois d'eau froide, pour les rôtis de viande salée par exemple.

Pommes de terre.

Bien que les pommes de terre, soient originaires de l'Amérique du Sud, elles ont coûté quelque peine, pour leur introduction en culture réglée dans cette province, et elles sont encore loin d'avoir atteint la même excellence que dans d'autres pays, quoique leur amélioration depuis quelques années soit visible. Les pommes de terre en général, sont ici peu farineuses,

petites et aqueuses. Elles donnent deux fois par année, mais la seconde plantation, celle de Mars, est la plus favorable. Depuis qu'on leur a consacré plus de soins, et qu'on a surtout ameubli convenablement la terre, la qualité s'est considérablement améliorée.

Il serait bien utile de faire venir du dehors de belles variétés. Nous reconnaissons, qu'elles dégèneront, qu'on sera obligé de renouveler souvent ces appels de semences; mais en général, l'espèce s'améliorera de plus en plus, et le jour arrivera, où il deviendra inutile de mettre l'étranger à contribution. Il est utile de consigner ici un fait, auquel les nouveaux arrivés devront prêter toute attention. On ne plante pas ici les pommes de terre profondément comme en Europe, mais bien superficiellement, sans cela elles ne produisent que de chétifs tubercules. Le plus convenable est de s'informer auprès des anciens colons, de leur manière de cultiver. On vend les pommes de terre de 3 à 18 francs le sac, suivant le moment et surtout l'abondance de l'année.

Cannes à Sucre.

Dans le nord de cette province, c'est-à-dire dans la partie la plus chaude, on cultive les cannes à sucre et elles viennent fort bien. On les perd, à la vérité, quelquefois par de fortes gelées, qui leur sont assez contraires pour les faire périr, mais cela arrive rarement et le produit est considérable dans les bonnes années.

On ne les convertit généralement pas en sucre par ici, mais on en tire une excellente eau-de-vie qu'on appelle cachassa, c'est une industrie qui peut extrêmement se développer, car le prix des esprits a fort

augmenté, et il est probable qu'il se maintiendra, l'extinction de la traite en privant de bras, les grandes propriétés du Nord a fait renchérir considérablement toutes les denrées dites "coloniales."

A l'égard de la canne, tant dans cette province que dans le Nord du Brésil, où on la cultive sur une échelle si considérable, nous ferons observer, que l'on transporte d'Europe, avec des frais extrêmement élevés du sang desséché et du noir animal pour les colonies anglaises et françaises. Il paraît que ces matières forment un engrais éminemment favorable à la canne qui en acquiert un accroissement de produits extraordinaire. N'est-il pas à regretter, pour ne rien dire de plus, que l'on perde le sang de trois à quatre cent mille animaux qu'on abat dans nos charqueadas, au grand détriment de notre agriculture et de ceux même qui travaillent à la préparation des viandes sèches. Le noir animal si facile à préparer sert aussi au raffinage des sucres.

Une pipe de cachassa, se vend aujourd'hui, de 4 à 500 francs, elle contient à peu-près 550 litres. On l'achetait jadis pour moins de moitié prix. Puisque nous sommes à parler de la fabrication des eaux-de-vie, nous ajouterons que l'on peut retirer de l'esprit d'un grand nombre de substances qui sont négligées, comme la Mandioca, le Cactus, et surtout la pomme de terre douce, appelée patate, qui contient une portion considérable de matière sucrée.

Quant aux féculs, c'est une industrie à créer, personne ne s'occupant encore dans le pays de ce genre de fabrication.

Chapitre VII.

Des Productions.

Seconde Partie.

Des Plantes oléagineuses.

Cette importante culture est encore tout-à-fait dans son enfance, les quantités qu'on en plante relativement insignifiantes, les plus répandues sont l'arachide et le ricin.

Le ricin est à peu-près délaissé, et les quelques pieds qu'on en rencontre auprès des habitations, viennent sans soin particulier, et sont plantés, plutôt pour ornement que pour l'utilité qu'on en retire. Cependant il est peu de plantes qui réussissent mieux et croissent avec la même facilité. Son produit constitue une part importante de la rente de certaines fermes des Etats-Unis et de l'Algérie. Elle n'est point annuelle comme en Europe, mais résiste en hiver et se maintient plusieurs années. Il est rare que les gelées, soient ici assez fortes pour la détruire, tout au plus si quelques tiges sont sacrifiées.

Aujourd'hui que plusieurs tordoires d'huile, se sont établis dans le pays, la graine du ricin trouverait des acheteurs, quelles que soient les quantités apportées au marché. La cueillette du ricin est un travail léger et facile, en sorte qu'il peut ainsi, que l'écoissage, être fait par des femmes et des enfans. Il suffit d'exposer le ricin au soleil lorsqu'il est bien sec, pour que la pellicule se fendant d'elle-même, fasse jaillir l'amande avec une légère détonation.

Il existe deux qualités de ricin, la petite et la grande espèce. Cette dernière est plus facile à travailler, mais on prétend qu'elle contient moins de vertu purgative que la première. Les colons pourraient fort bien, ainsi que cela se pratique en d'autres pays, entretenir autour de leurs demeures, une certaine quantité de ricins; ce petit accessoire laisse, à la fin de l'année, quelques écus pour les enfans chargés de les recueillir. Le Palma Christi, car tel est le nom qu'il porte ici, ainsi que celui de rixamonos, forme de jolis ombrages qui ornent les alentours de la maison.

Les arachides (mendubi, amendoïns) étaient, il y a quelques années exclusivement cultivés par les nègres, qui en sont très-friands. Leur prix est élevé, et la production insignifiante, en relation de ce que les fabriques pourraient travailler. Celles-ci manquent presque toujours de matières premières, et la consommation d'huile d'arachide, augmente toutes les années. D'ailleurs si la production en devenait trop forte, pour la consommation de la province, l'exportation en quantités notables pour le Nord de l'Empire, Montévidéo et Buénos-Ayres, pourrait en avoir lieu, sans le moindre inconvénient.

La plantation de l'arachide et sa culture, ne sont

pas compliquées ni pénibles, et pourraient se combiner parfaitement avec celles des pommes de terre. La meilleure récolte de celles-ci, étant de la plantation de Mars, à cette époque la cueillette de l'arachide est terminée depuis plus d'un mois.

Les façons qu'il a exigés, ont ameubli la terre et la rendent d'autant plus favorable aux pommes de terre, que celles-ci appartenant à une classe de végétaux tout-à-fait différente, elles rencontreront les sucres nourriciers qui leur sont nécessaires, dans toute leur abondance.

On peut rencontrer dans quelques parties de cette province des bois entiers d'une plante, dont nous regrettons de ne pas connaître le nom botanique, mais qu'on désigne ici, sous celui de "sombra de tauro," elle porte un fruit à noyau, dont la chair, mais plus particulièrement l'amande est extrêmement oléagineuse. La saveur en est douceâtre et répugnante, personne ne s'est occupé à en extraire l'huile, mais il n'y a pas de doute que son produit serait considérable. On s'en sert quelquefois dans la campagne comme de chandelles, en traversant les fruits d'une longue aiguille de fer et mettant le feu au premier, la clarté en est vive et de longue durée. Le sombra de tauro ne forme pas de forêts; mais des groupes de 4 à 5 individus, sous lesquels, comme l'indique le nom, le bétail vient s'abriter. Combien n'existera-t-il pas dans nos magnifiques forêts vierges de végétaux dont les propriétés oléagineuses pourraient être utilisées; mais elles ne sont point encore connues.

Telle est pour le moment l'insignifiante production des plantes oléifères, dans une province, où le climat et le sol se prêteraient à d'immenses cultures, dans presque toutes les espèces. Citons d'abord l'olivier, ce roi

des végétaux dont les fruits fournissent de l'huile. Au commencement de notre séjour dans cette contrée, comme nous marquions notre étonnement de ce qu'on avait négligé une introduction si utile, on nous répondit, qu'à la vérité l'olivier venait bien ici, mais qu'il ne donnait pas de fruits. Quelque surprenante, que nous parût cette assertion, nous dûmes nous en contenter, jusqu'à ce qu'ayant rencontré nous-même des oliviers chargés de fruits, nous nous convainquîmes, que l'empêchement venait d'autre part.

Il provient de cette réflexion et de cet égoïsme plus général, qu'on ne le pense, qui fait dire à un homme, cultiver une plante qui met vingt ans à croître, sans donner de fruits, c'est une sottise. Pourquoi donnerai-je pendant toute ma vie des soins à un arbre, dont les autres profiteront, mieux vaut en planter un, moins lent à venir, et dont je tirerai avantage pendant quelques années.

Comme si la génération actuelle n'avait rien reçu en héritage, de celles qui l'ont précédée, et ne seront-ce pas nos enfans et nos neveux qui profiteront du fruit de nos travaux?

Laissons donc l'olivier, puisque personne ne veut le planter, laissons le noyer, bien qu'on puisse en voir qui se feraient admirer partout, et dont les fruits sont excellens, laissons le châtaignier, qui cependant décorerait et enrichirait si bien nos montagnes, laissons tous les autres arbres, quelque désirable que puisse être leur acquisition, si elle doit durer vingt ans, les égoïstes n'en jouiraient pas. Parlons des récoltes annuelles qui fournissent de l'huile.

Il est une plante oléifère, du reste bien connue au Nord du Brésil, que le célèbre Monsieur de Gasparin,

autorité très-compétente en fait d'agriculture, apelle le rival le plus redoutable de l'olivier, et qu'il déclare être spécialement adapté aux terrains arrosés de l'Amérique méridionale; c'est le sésame qu'on nomme ici "Gingili."

Cette plante originaire, croyons-nous, de l'Egypte y est cultivée en grand. Des centaines de chargemens sortent annuellement d'Alexandrie, d'Alep, du Caire et de Smyrne, pour venir se vendre sur les marchés d'Europe, particulièrement à Marseille. En Algérie, elle a réussi parfaitement. Si ce n'était le parfum de l'olive, qu'elle ne saurait naturellement avoir, elle lui ressemble du reste beaucoup pour le goût et la couleur.

Le sésame rend 40 % de son poids en huile, il vient en 90 jours et n'offre pas de difficultés de culture. Le terrain doit être fertile et surtout bien préparé. Nous en avons planté, qui est venu supérieurement. On le sème, fin Août, ou commencement de Septembre, en sorte que le terrain peut porter une autre récolte, soit de maïs, ou de pommes de terre, mais bien fumées, puisqu'il ne met en tout, que cent et quelques jours en temps défavorable, pour arriver à maturité. Il épuise passablement la terre, en sorte qu'à moins d'employer des terrains inondés, il faut avoir recours au système d'assolement et à force engrais d'une nature stimulante, et dans lesquels entrent la plante du sésame après être dépouillée de son grain.

On pourrait aussi planter, l'amandier, le lin, le pavot, le colza et le tournesol. La moutarde et les citrouilles sont déjà cultivées; l'on a fait de l'huile des pepins de ces dernières, mais plutôt comme essai, que comme fabrication régulière.

Les plantes oléagineuses, sont une des quatre grandes

cultures, que nous désirons si vivement voir se propager, dans la province du Rio-Grande, et nous sommes persuadé, qu'elles seront tôt au tard, les sources de ses principales richesses. Ce sont les céréales, la vigne, les plantes oléagineuses et les tinctoriales, dont nous allons nous occuper. Toutes les quatre, en raison de leur énorme consommation, soit dans le pays, soit à l'extérieur, amènent après elles une première fabrication; l'industrie, l'agriculture et le commerce se trouvent favorisés par les mêmes objets, ce qui est d'une haute considération et suffirait pour leur assurer la préférence sur bien d'autres.

Chapitre VIII.

Des Productions.

Troisième Partie.

Des Plantes tinctoriales.

Elles sont en fort grand nombre, mais il n'est guère que deux ou trois espèces qui méritent une sérieuse attention. Parmi elles, nous citerons en première ligne, l'indigo et la garance. On a déjà fait, avec l'indigotier des essais, qui ont parfaitement réussi. Pourquoi ne pas les poursuivre? sans doute il faut l'attribuer au manque de bras. Espérons pour l'avenir. On ne pourra pas éternellement, et quel que soit le nombre des planteurs, ne cultiver que les haricots, le maïs et les pommes de terre. Il faudra, à la fin, se préoccuper d'autres produits, dont on ne tardera pas à reconnaître l'avantage.

Quant à la garance, elle serait une précieuse acquisition pour le pays, chacun sait, combien elle a enrichi, en Europe, les cantons qui s'en occupent. Cependant tant pour le climat, qu'en raison de la cherté

excessive des terrains qui lui sont propres, elle est loin d'offrir là, les facilités qui lui sont réservées ici. Des expériences faites ces dernières années, ont prouvé non seulement, que la garance viendrait parfaitement dans cette contrée, mais qu'on gagnerait même une année sur l'Europe, où cette racine doit forcément rester trois ans en terre, pour acquérir le même développement, qu'elle prendrait ici en deux années. Sa culture, ressemble passablement à celle de la mandioca, elle ne donnerait pas plus de travail, et au moins trois fois autant de profit. La garance devant s'exporter pour l'Europe, l'élevation des frêts devient une matière de très-sérieuse considération. Cet inconvénient a disparu en grande partie, par l'invention d'un procédé chimique, qui retire de la garance, toute sa partie colorante, et en fait un nouveau produit sous le nom de garancine. Les quantités à transporter étant beaucoup moins considérables, et leur valeur infiniment plus élevée, le frêt n'est plus d'une importance aussi majeure.

Il existe des terres qui, en partie calcaires, seraient parfaitement appropriées à cette culture. Quant à la plupart de celles où manque cet élément indispensable, à ce qu'il paraît à cette plante, il pourra se procurer avec facilité et sans grands frais.

Du reste la garance existe ici à l'état sauvage, dans de certains campos; elle porte le nom de "ruiva" et les gens du pays connaissent fort bien ses propriétés colorantes, puisqu'ils s'en servent pour teindre des étoffes de laine, et certaines parties du harnachement des chevaux. Cette circonstance, est une présomption importante en faveur de la réussite de la garance cultivée.

Nous laisserons de côté toutes les autres plantes

tinctoriales, nous contentant de citer pour mémoire, le pastel, le safran, le carthame. Ce dernier offre le double avantage, que les graines servent à faire de l'huile. Il en existe en divers endroits quelques plants qui auront été apportés par les premiers planteurs qui sont venus habiter ce pays.

Bien des espèces de végétaux précieux, ont été ainsi introduits, qu'on a laissé perdre par incurie, et dont nous sentons aujourd'hui vivement le manque.

En fouillant nos forêts, en étudiant notre Flore, et en soumettant à l'analyse chimique, bon nombre de végétaux, dont les propriétés sont peu ou point connues, il n'y a pas de doute que l'on rencontrera des plantes, dont les racines, l'écorce ou le bois, donneront des teintures recherchées pour l'export, et dont les prix pour l'avenir seront élevés. Combien de richesses incalculables encore enfouies, porteront dans leur temps la fortune de ce grand Empire au plus haut degré, et qui sont comme des mines, mises en réserve par la Providence en faveur des industriels.

Chapitre IX.

Des Productions.

Quatrième Partie.

Du Riz.

On ne le cultive dans cette province qu'en petites quantités. Cependant la qualité en est excellente et peut-être plus savoureuse que bien des espèces du dehors, qui jouissent d'une grande réputation. La plantation s'en ferait sur une échelle plus considérable, si le cultivateur trouvait facilement à le faire nettoyer; mais le manque de machines appropriées à ce service, limite les acheteurs. Du reste toutes les proportions et conditions favorables existent, pour amener cette culture à un point brillant et très-considérable. La seule objection qui serait, comme chacun le sait, celle d'hygiène, objection qui serait du plus grand poids, s'il fallait à cet effet, créer des marécages, et non utiliser ceux qui existent déjà. Malheureusement, ce n'est pas ce qui nous manque, non pas que quelques uns ne soient extrêmement utiles, pour abreuver les bestiaux, mais

dans de certaines localités, il y a réellement profusion. Du reste il existe une qualité de riz excellente pour son produit, son goût et la grosseur du grain, elle se plante sur les collines, la semence nous en est venue d'Italie, mais elle est originaire de l'Inde. Le riz est d'une consommation énorme dans cette province, il provient presque tout de l'étranger, ce qui est un nouveau tribut à lui payer, et qui pourrait facilement s'éviter, il arrive aussi que cette dépendance, lui fait atteindre des prix presque inabordables, c'est-à-dire de 60 à 80 frs. le sac.

Tabac.

Cette plante tropicale vient avec facilité. Elle donne des feuilles d'une très-belle apparence, mais le goût ne correspondait pas dans le commencement à sa bonne apparence. Les semences primitives, ont été toutefois tirées des endroits jouissant d'une grande réputation. Il est probable que cette dégénérescence, ne provient pas seulement du terrain, mais des soins, qui ne sont pas encore bien entendus, donnés à la plante. Ce qui nous porte à le croire, c'est que nous en avons rencontré sur la rive gauche du Taquary, cultivé par un petit propriétaire, qui lui consacrait une attention particulière et dont la qualité était réellement supérieure. La graine provenait de la Havanne. On nous assure que les semences de l'espèce dite Maryland, sont celles qui ont le mieux réussi au Rio-Grande. On a fabriqué et on fabrique encore, des quantités considérables de cigarres, avec le tabac de la province, cette culture peut devenir une branche d'agriculture intéressante pour le futur. Quelques négocians en ont exporté, les

premières expéditions avaient donné un brillant résultat, mais le goût n'ayant pas plu, ils ont dû y renoncer. *)

Coton.

Le cotonnier est, comme la canne à sucre, sujet aux gelées, lorsqu'elles sont fortes, elles détruisent non seulement le coton qu'on n'a pas encore récolté, mais encore la plante en tout ou en partie, cela a empêché l'extension de cette culture dans la province. Censurons, en passant, le peu de constance qu'on apporte généralement à poursuivre des essais qui s'étaient dans l'origine montrés favorables.

On s'engoue ici malheureusement avec trop de facilité pour certaines choses, puis on les abandonne, dès les premières difficultés. Il n'y a aucune bonne raison, pour délaisser la culture du coton, comme on l'a fait, car la qualité est supérieure, et ce n'est que dans les années d'exception, que la récolte souffre. Encore faut-il bien se rappeler pour le coton, comme pour une multitude de produits, que cette province extrêmement vaste, et par conséquent diversifiée dans la structure de son sol, tantôt montagneux et couvert de forêt, tantôt offrant des plaines immenses, entrecoupées de petits bois et de marécages, présente aussi une grande variété de climats. Elle n'est pas dûe seulement à la latitude,

*) Depuis que nous avons écrit cet ouvrage, qui représente les choses comme elles étaient, il y a quatre ou cinq ans, et comme elles le sont encore pour la majeure partie, les circonstances relativement à la culture du tabac se sont modifiées; elle s'est infiniment perfectionnée, et est devenue fort importante, surtout aux colonies de St. Cruz et de São-Angelo.

mais surtout à l'élevation, à l'exposition, aux abris naturels etc. etc.

C'est à l'intelligence du cultivateur, de savoir reconnaître la qualité des produits les mieux appropriés à ses terres. Il est des territoires entiers, où la plantation du coton, donnerait des produits supérieurs et constants, sans presque aucune chance de gelées, et cela d'autant plus facilement, qu'il n'en est pas du cotonnier, comme de la canne à sucre, qui affectionne les bas fonds et se trouve par conséquent plus exposée au rigueurs du temps.

Quant à la crainte de ne pas trouver de marché pour l'écoulement des produits, elle n'est pas fondée; c'est un article qui, abstraction faite de la consommation du pays, trouvera toujours des acheteurs. Il y a deux ou trois ans, qu'une maison anglaise, se compromettrait dans les journaux à contracter pour dix ans, tout le coton qu'on lui présenterait à un prix déterminé. Quelques cultivateurs s'étaient animés à planter; nous ignorons quels ont été les motifs d'abandon. Le prix a été jusqu'à présent de 2,000 reis, soit à peu-près 6 francs l'ard. (14½ kilogrammes.)

Vers à soie.

On a fait à Saõ-Léopoldo, et dans d'autres localités de cette province, quelques essais pour l'acclimatation et l'exploitation des vers à soie. L'assemblée provinciale, sentant tout le prix d'une semblable acquisition, à voté à diverses reprises des fonds, afin de prêter ainsi l'appui qui dépendait d'elle. Malgré cela les progrès ont été lents, en sorte qu'il n'y a pas grand chose, de

fait. On est cependant certain, qu'aucune condition de succès parfait ne lui manque.

La première de toutes, est que le mûrier vient ici, à la perfection, *) et comme les feuilles s'en développent par gradation, on peut fournir au ver, la subsistance appropriée à tous les âges. Notre climat est assez chaud, pour qu'on se passe d'étuves, ce qui facilite étonnamment le travail. Les échantillons de notre soie, expédiés à Hambourg, ont été trouvés d'une qualité supérieure, comme l'a communiqué Mr. le Docteur Schmidt, dans une lettre qui a été publiée dans le temps.

Cependant comme nous achevons de le dire, cette industrie n'a fait parmi nous, presque aucun progrès, ce qu'on peut d'autant plus regretter, qu'elle pourrait être considérée, comme travail accessoire, et entrer dans la classe de ceux qui appartiennent aux femmes et aux enfans de la famille.

Nous sommes persuadé que, moyennant une occupation qui ne dure que quelques semaines, et qui est loin d'être pénible, une famille en retirerait une couple de cent mille reis, qui paieraient bien commodément les frais d'habillemens pour toute la maison, pendant l'année entière.

Ce n'est, du reste, que sous de semblables conditions, que cette industrie peut prospérer. Elle demande un concours général, et appartient à l'heureuse classe de produits, qui augmentent en importance et s'élèvent en prix, à mesure que les quantités s'accroissent, parce que les localités où elles se cultivent deviennent des

*) Les fourmis, dans certaines localités de cette province sont un terrible fléau pour l'agriculture; on prétend qu'elles n'attaquent pas le mûrier, ce serait un véritable avantage.

marchés, sur lesquels le commerce jette les yeux. La concurrence s'y établit, et les demandes suivent la même proportion que les existences.

Il faut aussi dévider les cocons, qu'on ne peut envoyer en Europe à l'état brut. Cette opération se fait au moyen de machines assez dispendieuses, et demande des ouvriers habitués à ce genre de travail; on ne pourra faire les sacrifices, que cette installation exige que lorsque la production sera assez considérable, pour qu'on n'ait pas à redouter des chômages qui seraient ruineux. Ce sont généralement des femmes, qui sont chargées de cette opération préliminaire.

On ne saurait trop recommander aux colons et aux familles brésiliennes peu aisées, de prêter une attention toute particulière à ce produit. Il peut fournir à un grand nombre de personnes, une partie de leur subsistance, et cela au moyen d'un travail, qui a le double avantage de se traiter à la maison, d'être approprié à ceux qui ont peu de force. Les femmes y excellent, parce qu'il demande des soins assidus et constans, mais seulement pendant quelques semaines.

Petits pois et Fèves.

Nous avons détaché ces deux légumine des plantes potagères, parce que venant ici en perfection, on peut en faire des plantations sur une grande échelle, et trouver à les placer à de fort bons prix. Les fèves pourront être aussi utilisées comme fourrage, et surtout comme engrais vert en les enfouissant, méthode excellente, et particulièrement applicable aux pays qui souffrent de grandes sécheresses.

Chapitre X.

Du jardinage et des arbres fruitiers.

Le fond de l'alimentation dans la province de Rio-Grande, est comme cela est naturel dans une contrée, où le bétail abonde avec une telle profusion, la nourriture animale. Cependant depuis quelques années, le goût des légumes, tend à se propager singulièrement, surtout dans les villes, aussi n'en connaissait-on d'abord que quelques espèces, tandis qu'aujourd'hui, on peut trouver sur les marchés de Porto-Alègre, de Pelotas et de Rio-Grande, une variété de légumes, qui tend à augmenter de jour en jour.

Cependant nous sommes loin encore de l'abondance des marchés d'Europe, et bien des sortes nous manquent, ou ne viennent pas en quantités, surtout parmi les légumes fins, comme asperges, cardons, artichaux, choux-fleurs etc. etc.

Les jardins de légumes, dans les environs des villes, ont donné des bénéfices considérables à ceux qui s'en sont occupés, particulièrement, lorsqu'ils se trouvaient

situés d'une manière assez favorable pour être arrosés naturellement, pendant le temps des chaleurs.

Il y a quelques années que, dans cette province, on faisait très-peu de cas des engrais, et encore aujourd'hui ne sont-ils pas fort recherchés. Il n'est pas difficile de trouver dans les villes, des personnes qui donnent le fumier provenant de leurs écuries, pourvu qu'on prenne la peine de le venir enlever.

D'autres le vendent à 6 francs la charretée, prix qui ne tardera pas à augmenter. Un grand nombre de substances excellentes, pour la formation des engrais se perdent journellement. On les jette dans les rivières, ce qui a les deux inconvénients, ceux de la perte qu'on fait, et de nuire à la salubrité publique.

Bien des personnes redoutent encore d'employer des engrais, prétendant que, dans ce climat, ils ont l'inconvénient de brûler la plante. Ceci est un préjugé, que l'expérience détruira avec le temps; tout au plus, cet accident pourrait avoir lieu, si les engrais étaient placés à contre-temps et au pied de la tige, pendant la saison chaude. Les légumes ne peuvent venir convenablement durant un laps de temps un peu étendu, sinon dans des terrains très-fumés, et cela tout aussi bien au Brésil qu'en Europe.

Des plantations d'oignons même sur un pied très-considerable, laisseraient des bénéfices fort importants, car encore aujourd'hui il nous en arrive du dehors, et en particulier du Portugal des quantités considérables.

Aux légumes on peut fort bien joindre les fruits et les fleurs. On ne saurait se figurer la masse de fruits, qui se consomment dans ce pays, et avouons le, des fruits d'une qualité bien inférieure. Cependant les prix sont élevés, et le travail qu'on leur consacre est large-

ment rétribué. Les principaux fruits, que l'on vend actuellement sont : les oranges, les bananes, les figues, les ananas, les raisins, les pêches, pommes, poires, abricots, melons et pastèques. Il paraît quelquefois sur le marché, des prunes, des poires beurré gris, des noix, des cerises et des fraises, mais en quantités si insignifiantes, et cela si rarement, qu'on ne doit les regarder que comme des objets de curiosité. Nous les citons, dans le but de prouver que, pouvant venir à maturité, ce n'est que l'émulation qui manque.

L'on dépense ici une petite somme, avec bien plus de facilité qu'en Europe; gens du pays et étrangers achètent à l'envi les beaux fruits, aussi à peine apparaissent-ils sur le marché qu'ils sont enlevés, c'est donc une industrie qui mérite toute l'attention, des cultivateurs, jardiniers, horticulteurs etc., et nous la signalons comme une des plus avantageuses, auprès des grands centres de population.

Quelques personnes ont, à différentes reprises, fait venir de l'Europe, des collections d'arbres fruitiers de toutes les espèces. C'est non seulement dispendieux, mais quelquefois on les perd, ou tout au moins la majeure partie pendant le voyage. Quelques soins leur sont absolument nécessaires, si la traversée est longue. On comprend qu'après deux ou trois tentatives, on soit peu porté à commander de nouvelles expéditions.

Le plus grand nombre de colons, qui se dirigent sur nos parages, sont des cultivateurs; leur intention est d'acheter des terres un peu plus tôt ou un peu plus tard, que leur coûterait-il de prendre avec eux un petit faisceau de jeunes arbres, bien enveloppés de mousse, auxquels ils consacraient quelques soins, pendant ces longs jours d'oisiveté qu'on s'estime si heureux de pou-

voir occuper à bord d'un navire. Sans doute tous ne viendront pas à bon port, on en perdra peut-être la moitié, mais combien le reste ne compensera-t-il pas les quelques peines, qu'on a pu prendre, et quelle satisfaction d'avoir et de montrer dans sa propriété, des arbres fruitiers, qu'on a soi-même apportés de l'Europe.

On introduirait de cette manière, une masse considérable d'arbres qui, multipliés par bouture, contribueraient singulièrement au bien être général. Beaucoup d'émigrans apportent avec eux des semences, ce qui est une sage précaution, il est facile et à peu de frais de se les procurer en Europe. Ici elles auront une valeur inappréciable pour le planteur.

Nous devons avouer, que les fruits d'Europe, que nous avons par ici, ne sont pas aussi beaux et n'ont pas la même saveur que dans le Vieux-monde. Quelques personnes l'attribuent uniquement à la composition des sols et au climat; sans doute que cela y contribue pour quelque chose; mais la principale raison est, à notre avis, l'acclimatation des espèces, qui prend plus de temps, qu'on ne le croit généralement, et fait dès l'abord dégénérer la plante. En second lieu, les fruits ne sont pas traités, pour la grande généralité, par des gens qui s'y entendent. Les tailles sont mal faites, tout-à-fait négligées, ou souvent prises à contre temps, l'arbre souffre et le fruit s'en ressent.

Nous sommes persuadé que les fruits d'Europe s'amélioreront peu à peu, et finiront avec le temps, par être aussi savoureux, toujours sous la condition du choix des localités que dans l'ancien monde. Ainsi, par exemple, à quelque état d'excellence, que se puissent amener les pommes à l'avenir, les mêmes qualités traitées avec des soins identiques à l'Encrusilhada, seront supérieures à

celles d'autres localités. Dans ce district, les pommiers, les poiriers, tous les arbres à pepins, ainsi que les châtaigniers et les noyers réussiraient à merveille.

La pêche vient très-bien dans cette province, et l'on prétend qu'elle réussit encore mieux à Montévidéo et à Buénos Ayres, où il existe des forêts de pêcheurs. Cette abondance donne lieu à une certaine industrie; on fait sécher le fruit et on en forme des espèces de fromages, qu'on transporte au loin, et qui servent pour des compotes et se préparent de diverses façons. Il est difficile de se faire une juste idée de la différence qui existe entre les pêches qu'on récoltait il y a quinze ans et celles d'aujourd'hui. Il en est certainement qui, pour l'apparence et le goût, peuvent rivaliser avec les belles sortes de l'Europe.

La même chose est arrivée à l'égard du raisin; sous le prétexte absurde qu'il pourrissait avant d'être mûr, on ne voyait que des grappes vertes et aigres. Heureusement que la police a commencé à y mettre bon ordre. Aujourd'hui on trouve sur le marché toute sorte de bonnes qualités, par exemple des muscats exquis et dans l'état le plus parfait de maturité. On ne saurait, quoiqu'on en dise, leur trouver un grain de pourri.

Le Portugal produit des abricots, (Damascos) d'une excellence toute particulière, pour quelle raison ne les acclimaterait-on pas ici, où la différence de température n'est pas bien considérable.

Si la cerise venait avec quelques difficultés dans les parties chaudes, nous sommes, persuadé qu'il n'en serait pas de même dans les montagnes de la Serra-Geral, à la Cruz alta et probablement aussi à la Encrusilhada.

Bien que l'on puisse considérer ce climat, comme

celui d'un pays chaud, puisque nous produisons la canne à sucre, et que l'oranger vient en pleine terre, cependant nous penchons plus vers la zone tempérée que vers la torride, en sorte que les fruits des deux régions y réussissent avec des soins attentifs et le choix des emplacements.

L'orange est excellente; mais moins douce que plus au Nord. Il y existe considérablement d'orangers, on pourrait toutefois en planter bien davantage; nos anciens étaient plus soigneux que nous à cet égard. Il est difficile de rencontrer un site antique, sans une orangerie petite ou grande plantée auprès de la maison. Combien de centaines de nouveaux venus n'y songent point, laissant même dépérir les orangeries qui existent, en ne nettoyant pas les arbres et en négligeant de remplacer les vieux plants, par de nouveaux. Et cependant quelle riche acquisition qu'une orangerie; on ne saurait se faire d'idée combien elle aide à la subsistance d'une maison, surtout si l'on a beaucoup de travailleurs libres ou esclaves.

On retire des oranges, une espèce de vin qui, mêlé à de l'eau forme une boisson fort rafraichissante et salutaire pendant l'été. Elle produit aussi de l'eau-de-vie, mais proportionnellement en petites quantités, elle est d'un goût fort agréable. On peut extraire de l'écorce de l'orange, du citron, du limon, de la bergamotte etc., une huile essentielle, qui se vend assez cher. C'est un produit, qui laisse un fort joli bénéfice, et le travail en est facile et agréable.

A ce sujet, nous ajouterons que bon nombre de plantes ici, pourraient être utilisées et multipliées pour en extraire les essences. Ainsi la menthe vient à l'état sauvage, on peut rencontrer dans la campagne des marécages à perte de vue, qui en sont garnis.

Dans quelques années, on ne négligera pas tant de richesses, qu'on laisse se perdre sans en profiter, car aujourd'hui grâce soit rendue à la divine Providence, tout est encore dans l'abondance. Il serait à désirer qu'à l'instar de Sainte-Catherine, par exemple, et d'autres contrées, on composât les haies de clôture et principalement celles de divisions intérieures des propriétés, avec des citronniers, limoniers, orangers etc., elles rempliraient le double but d'être de bonne défense et productives. Généralement les haies vives sont faites ici de bois épineux, parmi lesquels les maricas, unhas de gallo et les rosiers sont les principaux. Le marica est, sous tous les rapports le plus convenable, il fournit des haies parfaitement régulières et tout-à-fait infranchissables, surtout lorsqu'on a le soin de couper à demi les plus longues branches et de les entrelacer autour des pieds, la végétation en se continuant produit un fourré d'épines serré et inextricable.

On emploie ici pour les divisions de jardins potagers, des haies de cognassiers qui viennent très-bien, donnent des fruits en abondance; mais ne sauraient présenter une barrière aussi solide que les épines. Il est encore bon nombre d'autres plantes, remarquables par leur utilité et leur élégance, et qui remplissent le même usage. Citons seulement les cactus, dont une variété nourrit l'insecte qui donne la cochenille, des cloches dont le parfum est agréable et l'aspect charmant, et enfin une grande variété de plantes grimpantes.

Relativement aux fruits qui peuvent servir à la fabrication des conserves et confitures, nous sommes loin d'être aussi riches que dans les provinces du Nord du Brésil, où la multiplicité des espèces est presque innombrable. Nous avons cependant les coings, les goyaves,

espèce de pomme du pays, les figues, les limons, les oranges douces et amères, les ananas etc. Il est plusieurs espèces de fruits tropicaux, qu'on parviendrait à acclimater dans cette province, et dont quelques personnes s'occupent.

On aime ici passionnément les fleurs, et où trouver un peuple sensible et civilisé, qui resterait indifférent à ces chefs-d'oeuvre de la création. Quoiqu'il n'existe pas encore dans nos principales villes de marchés spéciaux aux fleurs, toutes celles qui sont exposées en vente, sont enlevées. C'est une branche susceptible encore de bien des développemens.

Sans avoir de jardins uniquement consacrés aux plantes médicinales, quelques cultivateurs se sont toutefois occupés de recueillir certaines semences et fleurs qu'ils vendent aux pharmaciens, attendu que la spécialité d'herboristes n'existe pas. Les principales parmi ces plantes sont: la moutarde, la fleur de sureau, la graine de lin, le ricin, la camomille, le romarin etc.

On pourrait certainement en planter et recueillir un grand nombre d'autres; c'est dans cette intention, que nous le signalons ici. Cela peut faire naître une idée dans l'esprit d'un de nos lecteurs qui cherchera plus tard, à en faire l'application, c'est le principal but de ce petit ouvrage.

Parmi les fruits sauvages des forêts, il en est quelques uns qui sont excellens, et que la culture pourrait développer de manière à en faire, pour l'avenir, de précieuses acquisitions; mais ce travail demande la main de jardiniers habiles. Les principales espèces, sont: la cerise sauvage qui, pour le goût, se rapproche un peu de celle d'Europe. Elle est rouge avec un noyau d'une grosseur considérable, a la queue fort courte,

et le fruit surmonté d'une petite couronne verte; le bois de l'arbre est très-dur et ressemble à celui d'Europe; les pitangas, petit fruit rouge d'abord, et noir à la maturité, venant en buisson; on en fait des confitures et des gelées qui imitent assez celle de groseille. L'araça, le guaveju, la guavirova, le buttia, le fruit du jirivas, (espèce de palmier); qui vient en grappes énormes etc. Il en est encore un grand nombre d'autres qui, à l'exception de mûres sauvages blanches, appelées amoras, sont moins connues, et que nous ne pouvons énumérer ici.

Chapitre XI.

Du bétail en général, et de son engraissement considéré au point de vue agricole.

Il était rationnel, que l'on mît à profit les vastes plaines naturelles de la province de Rio-Grande, pour élever des bestiaux, c'est aussi ce que nos aïeux ont songé à faire, tant dans cette province, que pour les serts, au nord du Brésil et la province du Céará en particulier. La méthode employée étant tout-à-fait particulière au pays, et connue en Europe, seulement par ceux qui ont parcouru ces contrées, ou celles de nos voisins du sud, nous allons en faire une description rapide.

Lorsque ces pays ont commencé à se peupler, les capitaines généraux qui les administraient, au nom du roi de Portugal, firent des cessions de terres à leurs officiers et à toutes les personnes, qui avaient rendu quelques services à l'Etat, ou qui leur avaient été recommandées. Ces cessions, étaient ordinairement de trois lieues carrées, lorsqu'elles étaient destinées à élever

du bétail, et d'une demi-lieue, quand on devait planter; on les appelait *sismarias*. Le gouvernement ne se réservait de droit que sur les mines, la grande préoccupation des premiers occupans de l'Amérique, et les bois d'une qualité supérieure, qui portent encore aujourd'hui le nom de bois de la loi (*madeira de lei*.) Ils étaient destinés à la marine et aux grands établissemens publics, comme forts, églises, palais des gouverneurs etc.

Quelques privilégiés, se firent acorder plusieurs *sismarias*, ou achetèrent pour un prix modique celles de leurs voisins, se formant de cette manière d'immenses propriétés, qui avaient quelquefois plus de 20 et 30 lieues carrées et qu'on apellaient *Estancias*.

On introduisit, dès le principe, sur ces terrains, des taureaux et des vaches, qu'on laissa paître sans les recueillir le soir dans leurs étables; on les a même négligés l'hiver, soit par incurie, soit par l'impossibilité de leur préparer des hangars assez vastes pour les abriter. Quelques uns seront morts, d'autres ont résisté aux intempéries de la saison, et on a pu bientôt voir avec une satisfaction particulière que, malgré le peu de soins qu'on leur prodiguait, ils se multipliaient considérablement, en sorte que ce qui n'était d'abord qu'une négligence, est devenu tout un système.

En laissant entièrement à la nature le soin de pourvoir à la nourriture de ces animaux, on s'est contenté de les rassembler de temps à autre, pour leur consacrer quelques soins assez rudes.

Nécessairement ces animaux sont à peu-près sauvages; on les désigne alors sous le nom de *Gado choucre*, afin de les distinguer de ceux plus directement employés au service domestique, qu'on appelle

gado manço. Il a fallu un certain travail, pour amener ces derniers à l'état de rendre des services journaliers, aussi ont-ils un prix plus élevé. C'est du milieu d'eux, qu'on retire les boeufs pour les charrettes et la charrue, ainsi que les vaches dont on traite le lait. On a l'habitude de les rassembler, tous les soirs auprès de la maison, et en général, ils sont plus grands et d'une apparence plus soignée que ceux qui vivent dans les champs, à l'état de liberté complète.

Une observation curieuse à faire, et qui étonnera plus d'un Européen, c'est que cette province, qui compte les têtes de bétail par millions, n'exporte cependant ni beurre, ni fromage, bien plus elle en tire des quantités non insignifiantes de l'Europe et des Etats-Unis pour sa propre consommation. Depuis peu d'années seulement, la colonie de São-Léopoldo, fournit le marché de Porto-Alègre, de beurre frais et de fromages assez ordinaires, mais l'export ne s'en fait pas au delà. Les meilleurs fromages de la province proviennent d'une chaîne de montagnes, appelée Encrusilhada qui, à elle seule, mériterait une étude spéciale, par la variété des bons produits, qu'on peut en tirer, et par la nature calcaire, de ses terrains.

Tout extraordinaire que paraisse au premier coup-d'oeil, ce que nous achevons de dire, on reconnaîtra en y réfléchissant, que c'est tout naturel, le bétail qui vit dans les champs à l'état à peu près sauvage, ne peut pas donner de lait, et quant à celui qu'on a quasi domestiqué, sa nourriture est la même, c'est-à-dire la simple herbe des champs. N'étant jamais abrité dans des étables, mais exposé en hiver et en été aux intempéries du temps, la production du lait se ressent d'un tel régime, d'autant plus qu'ici, on ne retire pas le veau de sa mère, comme on le fait en Europe, en sorte que ce

qu'on retire de quinze à vingt vaches est relativement assez insignifiant, surtout pendant l'hiver.

Toutefois, aussitôt que des soins particuliers sont donnés au bétail, qu'on plante à son intention, et lui fournit une ration à l'étable, où on le recueille pendant les nuits pluvieuses et froides de l'hiver, la quantité de lait augmente avec les soins et la race s'améliore. Celle du Rio-Grande est fort jolie, bien qu'elle soit loin d'égaliser les belles espèces d'Europe, elle est cependant supérieure, à ce qu'on devrait espérer d'un bétail abandonné à lui-même et chétivement nourri en hiver.

Nous avons souvent entendu raisonner, au sujet de l'amélioration des races de bestiaux dans cette province. Cette question est, sans contredit, une des plus intéressantes, qu'on puisse traiter, puisqu'elle touche à la principale richesse du pays; mais elle présente toute sorte de difficultés pratiques. On a souvent blâmé devant nous, le gouvernement en général et celui de la province en particulier, de n'avoir pas à grands frais, fait venir de l'Europe, des taureaux, des étalons, des béliers des meilleures races, pour bonifier celles du Rio-Grande. Ces censures ont bien moins d'importance, qu'on ne pourrait le croire au premier abord. Sans doute que des croisemens avec les belles espèces d'Europe, seraient utiles, et que l'on obtiendrait par là quelque amélioration; mais elle serait de peu de durée, si l'on ne changeait pas aussi le système d'alimentation. Cet axiome en économie agricole est tellement reconnu exact, qu'il est aujourd'hui hors de discussion, et qu'il sert de base à toute la science des élevemens et des croisemens.

Il est positif qu'il ne faut pas, pour un instant, songer à changer le système d'alimentation du bétail,

dans des estancias, qui comptent de 2 à 20,000 têtes de bétail sans parler de 2 à 3000 chevaux. Mais un cultivateur, peut avoir un troupeau proportionné à ses forces, pour lequel il plantera, qu'il abritera pendant l'hiver et qui donnera en récompense des soins qu'on lui aura prodigués, un produit quintuple de celui que ces mêmes animaux eussent fourni à l'état ordinaire.

La race même, sans y joindre l'immense bénéfice du croisement, s'améliorera de générations en générations, et sa valeur en rendement de viande, suif, graisse et poids du cuir, formera une différence difficilement appréciable aujourd'hui, mais certainement considérable. La race de Buénos Ayres, Montévidéo, Entre-Rios et Corrientes, est la même que celle du Rio-Grande; et cependant, le produit d'un animal, est d'un cinquième supérieur chez eux que parmi nous, ce qui est dû uniquement à la qualité des pâturages, qui sont plus substantiels que les nôtres. Sans aller si loin, dans la province même, au milieu de grands troupeaux, on reconnaît immédiatement à leur taille et au meilleur état d'engraissement, les animaux provenant de certains champs favorisés, soit par la qualité des herbages, soit par leur position abritée.

Ce n'est pas seulement dans l'apparence extérieure du bétail, que l'on peut reconnaître toute l'influence de la nourriture, mais aussi par la production. Ainsi les champs qui se trouvent dans les circonstances les plus favorables, représentent-ils pour le propriétaire, un produit annuel d'un tiers en plus dans le bétail qui y a été placé. Ce produit diminue dans la même proportion que la qualité des pâturages, où l'absence d'eau et d'abris naturels; il est alors d'un quart, d'un cinquième, d'un sixième, et même d'un septième. La mortalité

chez les nouveaux nés est aussi plus considérable dans les champs de qualité inférieure.

Quelques particuliers ont fait venir à grands frais de diverses contrées, des taureaux et des étalons. On les a croisés avec la race du pays, il y a eu, sans aucun doute, amélioration chez les métis, mais si on les abandonne au milieu du troupeau, l'amélioration ne tardera pas à disparaître.

Le gouvernement, avant de se décider à l'établissement de haras, et à l'introduction d'individus des meilleures races européennes, a voulu faire étudier la question. A cet effet, un officier français sorti de l'école vétérinaire d'Alfort, a parcouru cette province. Cette matière est encore à ce que nous croyons à l'étude.

Nous allons maintenant traiter la question sous le point de vue agricole. Elever du bétail, comme nous venons de le décrire, ne peut convenir qu'aux fils du pays, qui possèdent de vastes propriétés et les bestiaux qui y paissent. Convient-il donc à l'émigrant d'employer le mode d'engraissement européen et nord-américain, dans un pays qui compte les têtes de bétail par millions, et les résultats en seront-ils favorables?

La question qui vient de se poser, peut se résoudre par une seule observation, qu'on a signalée plus haut, celle que la majeure partie du beurre et des fromages, consommés dans la province, proviennent de l'étranger, tandis qu'elle pourrait fournir l'empire du Brésil en entier de ces deux articles. Ajoutons à cela que le plus souvent en hiver, on consomme dans les villes et même dans les villages de la campagne, de la viande maigre, presque toujours fatiguée et par conséquent malsaine.

Tous ceux qui ont vécu en Europe, et qui ont prêté quelque attention à ces choses, savent parfaitement, qu'une livre de viande là, coûtant à la vérité trois fois plus cher qu'ici, donne au moins deux fois plus de profit. Quelques essais tentés ces dernières années, par des gens, qui pressentent la nécessité d'arriver à des modifications à ce sujet, ont démontré que, des boeufs engraisés à l'étable, ont donné justement un tiers en plus que ceux laissés au champ, en poids de viande et trois fois autant de suif et de moëlle. La peau avait augmenté de quelques livres; ils se sont vendus pour le double du prix des autres.

Ceci nous fait conclure, que l'engraissement à la façon européenne, avec les modifications, que comportent le climat et la nature de ce pays, sera parfaitement convenable et donnera les meilleurs résultats.

A la colonie allemande de São-Léopoldo, on engraisse boeufs et vaches à l'étable, et généralement les colons achètent au printemps, une ou plusieurs vaches, qu'ils revendent grasses l'hiver suivant. Mais la classe spéciale de nourrisseurs manque ici. Il serait à désirer que les petits propriétaires du pays, s'adonnassent à cette industrie agricole, qui paie avec usure les soins qu'elle exige; mais il faut avoir des terrains convenablement disposés à cet effet.

En parcourant le pays et en visitant les estancias de plusieurs de nos amis, nous avons rencontré des sites admirablement choisis pour ce travail. Recueillir le bétail à l'étable n'est pas suffisant, il faut pouvoir lui donner une ration abondante; à cet effet il faut planter à son intention.

Le maïs est infiniment trop cher pour l'employer et les pâturages naturels, ne sont pas propres à être

fauchés et conservés. Il faut donc avoir recours aux prairies artificielles, dont les résultats ont été si avantageux en Europe, et qui réussiraient supérieurement ici, dans les endroits qu'on peut arroser naturellement.

Avec des prairies artificielles bien établies, on aura toute l'année des boeufs gras et reposés pour les boucheries, et des quantités suffisantes de lait, pour une fabrication importante de beurre et de fromage. Il ne sera pas difficile de rencontrer dans une multitude d'endroits, des collines, d'où s'échappent des sources, quelquefois considérables, et qui ne tarissent pas même pendant les fortes chaleurs de l'été, mais diminuent seulement, si celles-ci sont très-prolongées. Ces collines dominant souvent une extension de prairies considérable, avec très-peu de travail, on pourra établir un ou plusieurs réservoirs, d'où l'on distribuera à volonté les eaux, sur les terrains situés au-dessous. On sait assez tout ce qui peut s'obtenir avec de la chaleur et de l'humidité, pour qu'il soit nécessaire d'insister.

La présidence de cette province, parmi les grains, qu'elle a souvent fait distribuer gratis, à ceux qui en demandaient, a joint quelquefois des semences propres à la création de prairies artificielles. Nous connaissons deux grands propriétaires, qui sont occupés à former actuellement dans leurs estancias des établissemens, où le beurre et les fromages seront fabriqués en grand. L'un d'eux, qui a ses propriétés auprès de São-Gabriel, a, nous assure-t-on, fait construire tous les édifices nécessaires à cette manutention, et l'on y tire journallement le lait de près de 500 vaches. Il paraît que son intention n'est pas de changer le système de leur alimentation. Nous sommes persuadés toutefois, que deux

cents vaches traitées convenablement, et pour lesquelles on établirait des prairies artificielles, donneraient un produit égal à 600 abandonnées à elles-mêmes; le travail ne serait pas plus considérable, ou peut-être, en somme générale moindre, et le capital employé réduit aux deux tiers. Dans tous les cas, c'est une heureuse idée, qu'il serait bien avantageux pour le pays, qu'elle réalisât avec succès, parce qu'elle amènerait la création d'une nouvelle industrie, parfaitement adaptée aux conditions générales du pays.

La qualité des fromages fabriqués jusqu'aujourd'hui est inférieure, ceux qui proviennent de l'Encruzilhada, sont, à une grande proportion, les meilleurs. Nous en avons vu provenant de l'estancia de Monsieur Salles, qui ressemblaient à du fromage Gruyère seconde qualité. A la colonie de São-Leopoldo, on en fabrique un dont la forme se rapproche d'une boule et dont l'odeur est forte et désagréable. Le goût en est bon; mais cependant, il n'est pas assez fin, pour songer à l'exporter de la province.

Dans la campagne, on ne se sert que de boeufs, pour les attelages et le labour, les charrettes sont extrêmement lourdes, et faites grossièrement. On prétend que les mauvais chemins que l'on rencontre presque partout, surtout en hiver, obligent à les faire aussi massives. On ne peut guère admettre cette version, puisqu'à la colonie allemande, les chars construits à l'européenne et traînés par des chevaux, ont à traverser des routes toutes aussi difficiles, et quelquefois avec des charges fort considérables, et cependant ils sont d'un très-bon usage. On pourrait, à notre avis, utiliser bien davantage les chevaux qu'on ne le fait jusqu'aujourd'hui, le charriage en devien-

drait plus rapide et moins dispendieux, le capital serait moindre surtout en employant des jumens.

Le même système que nous avons décrit pour élever les boeufs, se reproduit à l'égard des chevaux. Ils vivent aussi en pleine liberté aux champs, et s'y multiplient. Chaque étalon réunit autour de lui une douzaine de jumens, cela forme ce qu'on appelle une manada. Il est des estancias qui ont jusqu'à 2 à 3000 jumens ou chevaux. De ces manadas, on choisit les plus jolis sujets, pour les dompter. On comprendra que ces animaux, qui ont vécu d'une manière à peu près sauvage, doivent être traités avec quelque rigueur, pour être réduits à l'obéissance, ce qui explique, en partie, les procédés de violence employés pour les dompter.

On ne monte ici que les chevaux, les jumens étant réservées aux esclaves, ou au service dans l'intérieur des estancias. Excepté dans les villes, où quelques chevaux dans la campagne, qui sont traités avec soin, ces animaux n'entrent jamais dans une écurie; mais vivent continuellement aux champs, où on va les chercher au moment de besoin. L'attachement qu'ils contractent pour l'endroit de leur naissance, ou celui, où on les accoutume à vivre est vraiment extraordinaire, on en a vu y retourner d'une distance de plus de cinquante lieues, et bien qu'ils eussent plusieurs rivières à traverser. Ce voyage se faisait lentement; mais ils le poursuivaient jusqu'au retour dans leur champ habitué. La même chose arrive avec les boeufs et les vaches.

Depuis quelques années, l'élevage des mules dans la province, a pris une extension extraordinaire, et cela grâce aux prix exorbitans que ces animaux ont

obtenus, sur les marchés de Saint Paul et Curritiba et même Em Cima da Serra. Une partie d'entr'elles sont destinées à l'approvisionnement de Rio, où elles obtiennent de beaux prix, surtout lorsqu'elles sont bien appareillées.

C'est un commerce qui aujourd'hui demande un capital assez considérable, car on vend les mules à de longs crédits, bien qu'on ne puisse les acheter qu'au comptant. Beaucoup d'étrangers l'ont fait et quelques uns en ont retiré de bons profits.

La race des mules est assez jolie; celle des ânes a dû provenir des meilleures espèces; mais elle est un peu dégénérée aujourd'hui et ne peut s'égaliser à celle du Poitou, de l'Espagne et de la Sicile.

Un fourrage bien approprié à ce climat, et que l'on ne connaît pas pratiquement en Europe, est celui qu'on désigne ici, sous le nom de "Capim d'Angola." C'est une herbe d'origine africaine, qui vient par touffes, elle est longue et substantielle. Dans les villes, elle forme avec le maïs, le fond de la nourriture des chevaux de selle. Elle a l'avantage, une fois plantée, de se maintenir et de supporter des coupes et recoupes, en sorte qu'on en a pour toute l'année. Elle sert fort bien à l'engraissement des boeufs, et augmente considérablement le lait des vaches. Elle vient particulièrement dans les endroits humides, où elle est d'un grand rapport.

Ici l'on plante généralement de l'orge, pour fourrage d'hiver; mais elle se consomme en vert. Il est souvent arrivé dans le port de Rio-Grande, des navires américains et allemands qui apportaient sur le pont des ballés de fourrages, comprimées à la machine hydraulique, elles se vendaient à des prix convenables. Si le

voyage était heureux, cela augmentait le fret, sinon en les lançant à l'eau, la perte était insignifiante. Ce foin sec était destiné aux chevaux de selle. Dans les terres qui ont été cultivées, il succède souvent à la récolte, une espèce de fourrage appelé Milhão, on en a dernièrement fait des balles pressées à la machine hydraulique, qu'on a dirigées sur Rio, il remplace avantageusement le foin.

Chapitre XII:

Animaux domestiques, moutons, porcs etc. Basse-Cour.

Les états de Buénos Ayres et de Montévidéo, se sont plus préoccupés que nous, de l'amélioration de la race des moutons, aussi en ont-ils d'immenses troupeaux, tandis que les nôtres sont en petit nombre et de qualité inférieure. Nos voisins, ont à différentes reprises, tiré d'Espagne des brebis et des béliers mérinos. Cela a permis à la race indigène, déjà favorisée par des champs excellens, de s'améliorer petit à petit, aussi leurs laines obtiennent-elles des prix très-favorables, sur les marchés d'Europe.

Le gouvernement de la province, a senti la nécessité de ne pas négliger un produit si important, et voulant venir en aide aux propriétaires, qui n'auraient pu que difficilement se procurer à leurs frais de bonnes races du dehors, il a sous la présidence de Monsieur le Sénateur Sinimbu, tiré de la Saxe, un troupeau de mérinos, accompagné de son berger, et ils n'ont heureusement pas souffert de graves accidens. On l'a

depuis acclimaté, et déjà une première distribution, s'est faite parmi les propriétaires qui ont manifesté l'intention d'améliorer leurs troupeaux de races indigènes.

Il nous paraît que le gouvernement aurait mieux fait, s'il avait tiré la race de mérinos d'Espagne. L'acclimatation aurait été plus facile, et le tout moins dispendieux, les rapports de température, de nourriture et de conformation dans le sol, devant être plus rapprochés entre l'Espagne et le Rio-Grande qu'avec la Saxe. Nous croyons aussi que les particuliers, qui s'adonnent à ce genre d'élèves, pourraient faire venir de Montévidéo et de Buenos Ayres de bons béliers et brebis mérinos, qui ne coûteraient pas le prix énorme d'Espagne et rempliraient à peu-près le même but.

Nous possédons une assez jolie race de chèvres; mais elle n'est point de la meilleure espèce, tant pour la quantité de lait qu'elle fournit, que pour son poil. Cet animal se multiplie beaucoup; mais il a, comme partout, le défaut d'être fort destructeur pour les plantes et les haies. Il occasionne par ses dégâts tant de désagréments au propriétaire, que bien des personnes y renoncent pour cette raison. On en a introduit ces dernières années une race fine, à laquelle on donne le nom de Thibet; mais elle n'est pas légitime.

Le porc, cet animal si éminemment utile, existe dans cette province, en quantités très-considérables. Toutefois il n'a servi jusqu'aujourd'hui, qu'à la consommation locale, et on n'en exporte point les produits, comme c'est le cas dans la province de Minas Geraes. Nous dirons même que l'élève n'est pas en proportion des besoins, puisqu'il entre par le Port de Rio-Grande, provenant surtout des Etats-Unis, des parties de lard en barils assez considérables.

Les porcs élevés aux Charquédas, dont la nourriture se compose principalement des débris des animaux abattus et de leur sang, ont une mauvaise réputation, aussi leur prix de vente est-il inférieur à celui des porcs traités à la nourriture végétale, c'est-à-dire au maïs et aux courges, qu'on appelle ici, abobras, et dont on plante des quantités considérables.

Ce régime devient fort cher, aujourd'hui surtout qu'un sac de maïs, vaut jusqu'à la somme de dix-huit francs, et un bon porc de 18 à 20 écus. Il ne peut donc convenir d'élever des porcs qu'à ceux qui se trouvant trop éloignés des centres de consommation, ont de grands frais de transport à faire subir à leurs produits.

On en possède ici diverses espèces; ceux qui ont le grouin court, sont réputés les meilleurs et d'un engrais plus facile. L'espèce appelée macào est très-renommée, à cause de sa promptitude à s'engraisser; mais elle a le défaut d'être de petite taille. Nous n'avons pas cette belle race de porcs anglais si avantageuse par l'énorme développement qu'elle acquiert. Il ne serait cependant pas très-difficile d'en faire venir, puisqu'il entre toutes les années dans le port de Rio-Grande, un très-grand nombre de navires, venant d'Angleterre.

De la Basse-cour.

Elle est à peu de chose près, composée de la même manière qu'en Europe, en sorte que nous n'avons pas à signaler de nouvelles espèces, ni l'absence de celles généralement connues. La nourriture se compose, le plus généralement de maïs; personne ne s'est avisé encore des créer des verminières, ce qui serait excessivement facile dans un pays, qui regorge de produits animaux.

Le revenu de la basse-cour, est loin d'être insignifiant pour un fermier. On a essayé, il y a quelques années auprès de Porto-Alègre, d'établir un de ces fours à la mode égyptienne, pour faire éclore les oeufs sur une grande échelle; l'expérience avait fort bien réussi, et il est hors de doute qu'elle eût laissé des bénéfices raisonnables à l'entrepreneur, s'il avait été plus persévérant, car le prix de la volaille est élevé. Les variétés d'espèces, pour les poules, sont en grand nombre, ils en est quelques unes de grande race, qui sont magnifiques. On rencontre aussi la poule naine dite "Guernesey." On estime peu les oies, et bien qu'en certains endroits, sur le bord des rivières, on en élève des troupeaux assez considérables, on en sert rarement sur les tables. Du reste que cela provienne de la nourriture ou des soins, il est certain que leur chair n'a pas le même goût qu'en Europe, leur graisse aussi est insipide, en sorte qu'on ne la conserve point.

Les canards sont excellens, on en voit diverses espèces, les uns fort grands, d'autres remarquables par leurs couleurs variées. On est parvenu à en domestiquer de sauvages, qui mêlent volontiers leur race avec celle apprivoisée. A la basse-cour se joint ordinairement un pigeonier.

Peu de personnes élèvent des lapins, quoique ce petit animal se multiplie fort bien, et l'on n'a pas établi de garennes, elles laisseraient cependant un bénéfice certain.

On ne peut guère ranger les abeilles dans la classe des animaux domestiques, c'est cependant ici, que nous devons placer les quelques lignes que nous leur consacrons. Elle mériteraient un chapitre particulier, en raison de l'accroissement extraordinaire, que cette industrie

agricole, a pris depuis peu d'années. Car il y a quinze ans, il n'en existait point. Elles se sont multipliées dès leur introduction, sur une échelle tout-à-fait inusitée, en sorte qu'il existe des propriétaires qui, d'une seule ruche, en ont tiré 60 et 80 au bout de quatre ans. Ils se voient nécessairement obligés de laisser s'échapper ou de détruire un grand nombre d'essaims. Il est des individus qui ont recueilli jusqu'à 3 pipes de miel et la proportion en cire. La bouteille de miel, qui se vendait dans l'origine à 1000 reis, soit 3 francs à peu-près, ne vaut plus que 240 reis. On peut faire un vin très-agréable avec le miel, et qui revient à un prix modéré. On fait aussi de l'eau-de-vie et d'excellent vinaigre avec le miel.

Nous recommandons aux colons, de ne pas négliger de se faire, dès l'origine, un petit rucher; c'est un joli produit qui, sans grande peine, ajoute à la fin de l'année quelques écus à la masse générale. Cependant, comme pour toute chose qu'on veut qui réussisse, les abeilles demandent des soins et de la vigilance, si l'on désire qu'elles prospèrent.

Chapitre XIII.

Des Forêts.

Première Partie.

Grâce à Dieu, ni l'eau, ni le bois, ne manque dans la province de São Pedro, il y en a même surabondance. Mais elle ne tardera pas à disparaître, si l'on continue, à l'égard des forêts, le gaspillage insensé et imprévoyant, qui est aujourd'hui en plein usage. On dirait qu'on prend plaisir à abattre un arbre, quelquefois sans nécessité, et sans se rappeler quelle succession d'années il a fallu pour le produire. Il viendra le jour, et peut-être est-il plus rapproché qu'on ne le pense, où l'on sentira vivement les conséquences d'une telle prodigalité.

Le gouvernement ferait bien de ne pas attendre trop tard, pour établir comme en d'autres pays des réglemens salutaires à cet égard. Les forêts du Rio-Grande offrent une grande variété de qualités de bois, toutes excellentes dans leur acception diverse. Bois de bâtisse, de construction de navires, pour charrettes, menuiserie, chauffage etc. La condition de réserve qui

avait été imposée, lors des concessions de sismarias, n'ayant pas été exigée, au sujet des bois dits de loi, chacun en dispose dans ses propriétés, comme il lui convient le mieux.

Voici la liste des principaux, parmi les bois durs :

L'Ipe, Angica, Grapiapunha, Louro, Cangirana, Canella, Cabriuva, Tajuva, Subrajá, Cèdre, Timba-huva, Araça.

Parmi les bois blancs, tendres et de peu de durée, par conséquent moins estimés, citons.

le Pin (Pinho) sur lequel nous allons revenir ; la Figueira, Batinga, Caxete, Uva, Santa Rita, Guibijá.

Les Cerisiers sauvages, et une foule d'autres qu'il n'est pas nécessaire de nommer ici.

Ce sont des noms extraordinaires qui, pour la plupart, proviennent de la nomenclature indienne.

On ne saurait se faire une idée des admirables végétaux, que l'on rencontre dans la forêt vierge. Il en est qui sont de véritables géants, surtout dans les figuiers sauvages. Dans une propriété que nous avons vendue, et où se trouve établie aujourd'hui la colonie des Conventos, nous en vîmes un jour un, en parcourant la forêt, dont nous ne pûmes mesurer le tronc en l'entourant de nos bras, et nous étions onze. Ces figuiers donnent un petit fruit de la grosseur d'une noisette, dont le goût se rapproche beaucoup de la figue cultivée. Les oiseaux en sont très-friands.

Les pins que nous avons cités plus haut, et dont nous croyons que le nom botanique est aracaria, forment des forêts entières ; mais ils n'existent pas dans toutes les parties de la province, et il est digne de remarque, que souvent sur un des versans d'une chaîne de montagnes, on en rencontre, tandis que l'autre en

est entièrement privé. Un côté de rivière en a en abondance, tandis que l'autre n'en possède pas un seul.

Ces arbres diffèrent assez essentiellement de ceux d'Europe et des Etats-Unis, et ils leur sont inférieurs pour la durée des planches. Du reste, ils sont peu résineux.

Leur exploitation a donné lieu à l'édification de plusieurs scieries, dont les résultats, pendant ces dernières années, ont été très-avantageux. Ces établissemens sont en général, assez mal construits, n'emploient guère qu'une lame de scie, et sont mûs par des chûtes d'eau, il en est cependant 2 ou 3 qui fonctionnent au moyen de la vapeur.

De bons constructeurs de moulins ou machines trouveraient à s'employer avec profit. Ces scieries débitent aussi des bois durs, mais seulement en planches, nous n'en avons pas qui préparent les jantes de charrettes, ou d'autres pièces compliquées.

L'ipé, qui ouvrait la liste des bois durs, en est le plus renommé. On se sert particulièrement du cœur, pour des pièces de machines, qui demandent une grande résistance. Le reste du bois est employé pour les charrettes.

L'araça coupé à l'époque la plus favorable, bouilli dans de la lessive pendant quelques heures, puis exposé un certain temps à la fumée, donne le meilleur bois, pour les dents de rouages. Il est bon aussi pour les essieux.

Le cèdre et le louro s'emploient surtout en menuiserie, et donnent d'excellentes portes, contre-vents, et planchers. Le premier scié en planchettes très-minces, sert à la confection des caisses à cigarres. Il n'a aucun

rapport avec le cèdre du Liban, bien qu'il porte le même nom.

L'angica, la timbahuva, et quelques autres comme la cannelle preta (noire) sont destinés à la construction des embarcations. Le grapiapunha est un bois jaune fort dur, dont on fait mille usages divers.

On porte ici une très-grande attention à ne couper les bois que pendant les derniers quartiers de la lune, on prétend que, sans cette précaution, ils sont attaqués avec plus de facilité par les vers, et par une espèce de guêpe ou plutôt bourdon, qui les perce pour y établir sa demeure.

Presque tous ces bois donnent une excellente écorce pour la tannerie, toutefois les préférés, sont la Santa Rita, l'araça, la caparorocco et le timbahuva. Avant que l'on eût découvert cette précieuse qualité, dans les écorces, on faisait venir à grands frais de Sainte-Catherine et de la Laguna, des chargemens de feuilles de mangliers, pour la préparation des peaux, et elles remplissaient fort bien le but proposé, car elles contiennent presque autant de tannin que l'écorce de chêne.

Comme la tannerie, a pris chez nous, depuis quelques années, un très-grand développement, il est précieux de ne pas se trouver dépendant de l'extérieur pour un article, dont le frêt est nécessairement élevé.

Les bois de ces mêmes arbres dont les écorces servent aux tanneurs, sont excellens pour la préparation des cendres destinées à la confection des lessives pour la fabrication du savon. Personne ne s'est encore avisé d'en extraire la potasse. A l'ouest de la province, dans les forêts où se trouvent beaucoup

de pins, les habitans ont l'habitude lorsqu'ils veulent fabriquer le savon, qui doit leur servir pour leur provision de l'année, de mettre le feu à un pin. Après être consumé, il reste, au milieu des cendres, des morceaux de potasse pure, qu'ils ont le soin de recueillir et qui sert parfaitement à la préparation des lessives.

On prépare aussi des quantités notables de charbon de bois, qui se vendent fort bien dans les villes. Toutes les qualités de bois ne sont pas convenables, nous ne désignerons pas ici les noms de celles qui le sont. Il sera très-facile, à ceux qui ont l'intention de se livrer à cette industrie, de s'en faire indiquer la nomenclature.

Il existe sans doute dans les forêts une multitude de végétaux, dont les vertus ne sont pas connues, et qui en possèdent, sans contredit, de très-précieuses. Ainsi parmi les lianes, qu'on appelle cipos, il en est deux, qui ont la réputation d'être des contre-venins puissans, lors de la morsure des serpens, et des araignées. Ce sont la caniana et le cipó milhomo. Quelques-uns sont purgatifs, d'autres résolutifs, il en est qui arrêtent l'hémorragie, ceux-là retirent l'inflammation, excitent les sécrétions etc. Combien n'y en aura-t-il pas, dont les propriétés sont encore inconnues?

Il en est de même, pour les résines et les gommes qui découlent d'un grand nombre d'arbres, peu d'entre elles ont été expérimentées, on sait seulement que quelques-unes sont excellentes pour les blessures, et que d'autres exhalent, en les brûlant, un parfum aromatique.

Plusieurs bois, des écorces, des racines, des fleurs, des graines donnent des teintures variées, on pourrait

certainement les mettre à profit; mais il faudrait qu'elles fussent examinées par des connaisseurs, ou tout au moins par des gens qui eussent le loisir et le talent de les soumettre à des analyses chimiques bien exactes, et sous diverses combinaisons.

Enfin il est des plantes, qui se font remarquer par leurs fleurs admirables, et d'autres dont la propagation serait hautement à désirer, soit par l'excellence de leurs bois, ou quelqu'une des vertus que nous venons d'indiquer ou d'autres dont nous n'avons pas parlé.

Un de nos amis, homme savant, dont le mérite est apprécié par tous ceux qui le connaissent, Monsieur le lieutenant colonel Alphonse Mabilde avait commencé une collection, que lui, mieux que personne pouvait mener à bien, et du plus haut intérêt. C'était une pépinière, où il avait réuni les jeunes pieds des arbres les moins connus, les plus curieux et les plus désirables, qu'il avait retirés des profondeurs des forêts.

Une semblable collection, n'était pas seulement curieuse, elle était de la plus grande utilité, en permettant d'étudier les diverses qualités de bois, le plus ou moins de rapidité de leur croissance, ceux qui étaient délicats, enfin mille particularités importantes pour un pays, qui aura tôt ou tard à se reboiser.

Mais pour qu'elle puisse se conduire sur l'échelle convenable, il serait nécessaire de la poursuivre plus en grand, sur un terrain mieux approprié, d'augmenter le nombre des élèves, et d'en choisir plusieurs de la même espèce, afin de parer autant que possible aux accidens, auxquels est sujet un seul individu.

Les grands roseaux, qu'on désigne ici sous le nom de taquaras, viennent aussi dans la forêt, où ils préfèrent la lisière des cours d'eau et les endroits

marécageux. Ils sont excellens, pour faire des haies sèches, légères, et n'ont d'autre inconvénient que d'être peu résistantes, et qu'il faut les remplacer toutes les années.

On en compte plusieurs espèces, parmi lesquelles, la taquara mança, est la plus élégante, sinon la plus utile. Les taquaras refendues servent à soutenir le torchis des maisons et les tuiles des toits.

Chapitre XIV.

Des forêts.

Seconde Partie.

Un des produits les plus intéressans de la forêt, est sans contredit, l'herva malte, peu connue en Europe, sinon dans les pharmacies, où elle porte le nom de thé du Paraguay. Cette herve est un des besoins les plus impérieux des habitans de cette province. On en consomme aussi considérablement dans la Cisplatine, la république argentine et le Paraguay. Le malte est plus nécessaire ici que la bière et le vin parmi nous autres Européens. Depuis le pauvre Indien, jusqu'au plus riche estancier, à la ville comme à la campagne, vous rencontrerez partout la cuña de malte.

La manière de prendre ce thé, est aussi particulière, on met l'herva dans une petitealebasse évidée, de la grosseur à peu-près d'une orange, on l'appelle cuña, elle est ornée de gravures et quelquefois d'argent à ses extrémités; on y joint un peu de sucre, puis de l'eau bouillante. Dans cettealebasse on introduit un

tuyau long de 6 à 7 pouces, terminé à un de ses bouts, par une petite grille, afin de ne pas laisser passer les brins du malte. On prend l'autre bout à la bouche, comme on ferait d'un tuyau de pipe; il est légèrement applati à l'extrémité. Généralement ce tuyau est en argent, cependant on en fait en roseau et en fer-blanc. C'est par son intermédiaire qu'on aspire le malte; lorsqu'il n'y a plus d'eau, on a soin de la renouveler, en y ajoutant de temps à autre, un peu de sucre.

On peut prendre 5 ou 6 maltes ainsi, sans changer l'herbe, il devient nécessairement chaque fois plus faible, le troisième est le plus agréable, le premier ayant un goût un peu âcre. Lorsque plusieurs personnes sont réunies, on se passe mutuellement la cuia; cet usage a quelque chose d'amical et de familier, qui a son charme.

Bien des gens en font un abus et finissent par se délabrer l'estomac; pris toutefois avec modération, il est fort salutaire en raison de la quantité de viandes qu'on consomme ici, et du peu de légumes qui entrent dans l'alimentation. On s'accoutume au malte très-facilement et on finit par le trouver fort agréable, surtout pendant l'hiver, il réchauffe et vaut mieux pour la santé que les spiritueux.

On le recueille sur un arbre d'une espèce particulière, ou plutôt ce sont les jeunes feuilles, les bourgeons et les rameaux tendres de cet arbre; on ne le travaille, que pendant un certain temps de l'année de Janvier à Juillet. Les arbres dépouillés ainsi, ne peuvent plus donner d'herva, qu'au bout de trois ans. On trouve les arbres, qui fournissent le malte assez généralement rassemblés dans un certain espace de terrain qu'on appelle herval, mais ils sont entremêlés avec d'autres végétaux.

Quand les hervals, ne sont pas des propriétés particulières, on les désigne sous le nom de devolutos, c'est-à-dire propriété nationale; tout le monde peut y aller travailler, dans le temps et sous les conditions prescrites par la loi. On peut, en quelques semaines, en préparer pour une valeur assez considérable; mais c'est un rude métier pour lequel il faut autant de courage que d'abnégation.

En disant que c'est un rude métier, ce n'est pas qu'il soit par lui-même très-pénible; il faut s'enfoncer dans la forêt, quelquefois tout seul, mais le plus souvent avec un compagnon, s'y construire une mauvaise hutte, afin d'être un peu à l'abri du temps, manger les chétives provisions qu'on a pu apporter, ou le produit de sa chasse, être exposé aux tigres, aux serpents, quelquefois aux rencontres des Indiens, ou d'autres chercheurs d'herbe, enfin à tous les inconvénients d'un séjour dans des endroits sauvages, et loin de tout secours humain. Le gain, à la vérité, n'est pas à mépriser. Voici de quelle manière on procède.

On grimpe sur l'arbre, dont on coupe les branches qui ne sont pas trop grosses, puis l'arbre ou les arbres dépouillés, on porte à la cabane le produit, afin d'en séparer les rameaux trop considérables, et l'on fait passer à un feu doux, et en les agitant les feuilles et les petites branches.

On les rassemble ensuite en faisceaux, afin qu'elles se dessèchent encore plus complètement, puis on les bat sur un cuir avec des lattes en bois, afin de les réduire en poudre. Cette herbe, si on peut l'appeler ainsi, est alors renfermée dans des sacs ou jacasses de paille, jusqu'au moment, où on la fait entrer en la pilant dans des cuirs cousus, qui portent le nom de suroès. Les

cuirs, en empêchant l'air de pénétrer, conservent bien l'herbe.

Les gens de Buénos Ayres et de Montévidéo, lui font subir une préparation, celle de la réduire en poudre très-fine au moyen de foulons. Dans quelques endroits de cette province, on a établi des machines pour cette dernière préparation, qui sont mues par la vapeur et par des animaux. On ne la pratique que sur les hervas, que l'on veut exporter. Le procédé de remplir ces chemises de peaux de l'herva en poudre est fort long, et la main d'oeuvre, par conséquent dispendieuse. Si l'on pouvait trouver un moyen de se servir de la vapeur pour ce remplissage, sans s'exposer à rompre le sac de peau, l'invention serait précieuse et bien payée par les intéressés.

L'herva de malte est très-astringente, elle est employée quelquefois pour teindre les cuirs en noir, mais on se sert alors d'une seconde qualité. Celle-ci se trouve frauduleusement mêlée avec les feuilles d'un arbre appelé Cahuna, dont le goût est fort âcre et par conséquent rejetée par les preneurs de malte, qui la connaissent instantanément.

Quelques personnes, se sont occupées de faire des plantations d'arbres de herva de malte, et le célèbre naturaliste Mr. de Bompland, en avait commencé une près de Saò-Borja. A la manière dont on traite les hervaes naturels, et en continuant à ne pas mettre à exécution les ordonnances protectrices, cette culture deviendra absolument nécessaire, car l'usage du malte augmente au lieu de diminuer, tandis que des personnes bien informées nous affirment, qu'avant peu d'années, les principaux hervaes seront détruits.

Les pins, dont nous avons entretenu nos lecteurs,

dans le chapitre précédent, donnent un fruit appelé pinhòes, dont le goût se rapproche de celui de la châtaigne, quoique moins agréable et moins sucré. Les Indiens l'aiment beaucoup et en font une partie de leur nourriture. C'est aussi quand les pinhòes sont mûrs, que l'on voit quelquefois apparaître ces hôtes dangereux, à la lisière des grands bois vierges, qui couvrent encore une partie de la province. La forme du fruit est la même que celle des pins d'Europe, mais au moins dix fois plus grosse. Le fruit n'est porté que par l'arbre fécondé.

Les forêts contiennent une masse d'animaux, dont il serait presque impossible de donner la description. Toutefois, malgré quelques bêtes féroces, dont nous allons parler, elles font peu ou point de dommage. Nous n'avons jamais entendu parler de personnes attaquées; mais il est cependant nécessaire de prendre des précautions et de bien se tenir sur ses gardes, lorsqu'on se trouve dans des endroits exposés. Les animaux domestiques sont plus sujets à être attaqués; mais lorsque quelqu'un d'entr'eux est enlevé, on y met promptement ordre au moyen des trappes, et en faisant une embuscade.

Nous avons le tigre, le lion, le chat sauvage et les serpents. Les deux premiers sont loin d'être aussi grands et aussi terribles que ceux de l'Asie et de l'Afrique, d'ailleurs ils sont en petit nombre, et seulement dans les grands bois. Généralement, ils s'éloignent des habitations, et ils ne rôdent guère qu'à la lisière des récents abattis, où ils espèrent rencontrer quelque animal domestique et s'en emparer. Le lion, n'est à proprement parler, qu'une onça, sa taille est petite, il n'a pas de crinière, mais sa couleur est jaune doré. Il est

moins à redouter que le tigre, et fuit davantage les approches de l'homme.

Les serpens, quoique moins dangereux qu'au Nord, sont cependant de désagréables voisins. Ils n'attaquent généralement pas l'homme; mais ils sont à craindre dans les bois, où on ne peut les apercevoir avec facilité. Toutefois les accidens, ne sont pas aussi fréquens qu'on pourrait l'imaginer, et comme nous l'avons dit plus haut, les Cipós Canina et Milhomo sont d'excellens antidotes; on les coupe en morceaux, qu'on met en infusion dans de l'eau-de-vie. Il ne s'agit point, lorsqu'on est mordu, d'en prendre en quantité, car ce sont des poisons et même assez violens. On en boit une petite dose et l'on doit aussi en laver la plaie, dont on cherche à faire sortir le sang, en introduisant le remède dans les petits trous faits par les dents.

Cependant pour les morsures de serpens, ou d'insectes venimeux, nous penchons toujours plutôt pour l'emploi de l'alcali volatil, dont il est si facile d'avoir un petit flacon, sur soi et à la maison. On en frotte la plaie et on en boit aussi 5 à 6 gouttes dans un verre d'eau. Dans un cas urgent, et lorsque l'endroit le permet, on doit cautériser, avec un fer rouge, les marques de dents du serpent. C'est à la vérité un remède assez effrayant; mais plutôt cela que les accidens funestes, qui ne tardent pas à se manifester, surtout lorsque l'espèce des serpens est très-venimeuse. Il est une sorte d'araignée, dont la morsure est assez dangereuse.

Parmi les espèces de serpens les plus à redouter, contentons-nous de citer les serpens à sonnettes, qui n'existent que dans certaines localités et sont heureusement assez rares, les jararacas à croix, le serpent coral etc. Les serpens verts qui sont en plus grand nombre dans

le pays sont inoffensifs. Il en est un gris noirâtre assez grand, qui s'introduit quelquefois dans les maisons, mais pour y donner la chasse aux souris, rats cankerlats etc. Enfin on parle d'une espèce, qui passionnée pour le lait, se glisse la nuit auprès des nourrices et les tette, sans leur faire autrement de mal; mais ce sont des cas extrêmement rares, et que l'on se raconte les uns aux autres, sans jamais citer à qui cela est arrivé.

Nous parlerons dans le prochain chapitre de la chasse qui a lieu dans les forêts, terminons celui-ci en disant que rien ne ressemble moins à une forêt d'Europe que nos bois, surtout ceux où la hache n'a jamais pénétré. C'est une profusion de plantes, de broussailles, de lianes qui s'entremêlent et ferment tout passage. Il est nécessaire de l'ouvrir au coutelas. Les nouveaux arrivans avant de s'être familiarisés avec le bois, feront prudemment de ne pas s'y exposer sans être accompagnés; car on peut s'y perdre avec la plus grande facilité. On doit aussi toujours y aller bien armé, ayant avec soi les utensiles nécessaires pour faire du feu, et lorsqu'on va seul, aviser ses compagnons, afin, qu'en cas d'accident, ils sachent où ils doivent vous chercher.

Chapitre XV.

De la chasse et de la pêche.

Nous allons nous entretenir d'un de ces avantages qui passe inaperçu, et qui cependant ne laisse pas que d'être important. On ne le rencontre peut-être chez aucune nation civilisée étendu et octroyé d'une manière aussi libérale qu'au Brésil; nous voulons parler de la chasse et de la pêche. Il doit certainement exister quelques réglemens; mais nous ignorons s'ils sont généraux ou provinciaux; ce qu'il y a de certain, c'est que nous n'en avons jamais vu appliquer aucun. Liberté entière, ici pauvre ou riche, paysan ou grand seigneur, tous peuvent également poursuivre le gibier, sans crainte d'être obligé d'exhiber leur port d'arme ou un permis de chasse. Chacun jette ses filets, soit en mer, soit dans les rivières ou les lacs, qui sont extrêmement poissonneux, où bon lui semble, car il n'y a ni privilège, ni réserve.

Il doit être compris que, pour de grandes pêcheries sur les bords de la mer, qui demanderaient des con-

cessions de territoires maritimes, ou d'autres avantages, il faudrait obtenir préalablement l'autorisation du gouvernement, et il est à peu près certain que loin de la refuser, on aurait encore la faveur d'autres concessions tout aussi importantes, telles que la franchise sur les sels, les huiles, droits de sortie réduits etc.

Notre plan n'est pas de nous occuper de cette question sous ce point de vue élevé, mais seulement comme divertissement ou surplus de provisions, pour la maison. Les côtes de la province de Rio-Grande sont étendues, elles offriront sans doute d'excellens points, pour y établir des pêcheries, quoiqu'il soit naturel que, sur un immense territoire de 1000 lieues de littoral, comme possède le Brésil, il s'en trouve de plus convenables encore. Cette question entraîne après elle nécessairement celle du sel. Presque tout celui qui se consomme dans le pays, nous provient du Cap Vert, ou du Portugal. L'on peut facilement concevoir quelles quantités énormes sont nécessaires, pour les salaisons de tous les bestiaux qui s'abattent dans les charquéadas, sans parler de celui qui se transporte à grands frais dans les champs. Em cima da Serra, qui manquent de parties salines dans leur constitution géologique, en sorte qu'on est obligé, pour maintenir les bestiaux en bonne santé, de leur en faire quelque distribution pendant l'année. Ce besoin est si urgent que, lorsque vous parcourez cette zone de terrains qui est très-considérable et se prolonge jusques dans la province de Saint Paul et sans doute au delà, vous voyez les animaux venir lécher les cendres du foyer, où vous avez allumé du feu pour la nuit, et la sueur qui découle du corps d'un de leurs compagnons, quand on le desselle après une course violente. On prépare quelque sel au Nord de l'Empire,

quoique extrêmement blanc, on prétend qu'il n'est pas favorable aux salaisons. Le plus en réputation est celui de Lisbonne, non que sa qualité intrinsèque soit meilleure que celle du Cap Vert; mais ce dernier étant plus gris, fait moins ressortir à l'oeil, la viande salée.

Pour le poisson, la matière nous paraît indifférente et nous sommes convaincus, que le sel du pays remplirait complètement le but. Il est probable qu'avec le temps, on établira d'autres salines, mais le prix du sel, bien que de provenance étrangère, n'est pas assez élevé, pour qu'il soit un obstacle à des salaisons de poissons, surtout pour ceux d'eau douce, et des lacs salés qui se trouvent dans l'intérieur de la province.

Les rivières et les lacs surabondent en poissons de toutes les qualités. Quant aux bords de la mer, chacun sait qu'ils sont encore plus favorisés par la qualité et la variété des espèces. Le marché de Rio-Grande en est continuellement approvisionné. On y trouve aussi des crevettes, mais pas de moules, ni d'huîtres, les côtes à une assez grande distance étant complètement sablonneuses.

Il y a quelques années qu'un Français avait commencé à Sainte-Catherine, une petite industrie qui aurait dû prospérer, et qui, sans le moindre doute se développerait favorablement dans les circonstances actuelles. Il faisait pêcher des huîtres, qui sont là en très-grande abondance et profitait du passage du bateau à vapeur de Rio-de-Janeiro pour Rio-Grande, afin de les envoyer dans ce dernier port. A cette époque, les voyages étaient mensuels, aujourd'hui ils ont lieu tous les quinze jours. Les vapeurs étant de moindre force, mettaient 3 à 4 jours pour accomplir le trajet, qui est

aujourd'hui seulement de 48 heures. Enfin, au lieu de desservir une place seulement, on en aurait plusieurs, les envois pouvant parfaitement se continuer jusqu'à Porto-Alègre, Juguarào et Pelotas grâce à la rapidité et régularité du service, ainsi qu'à la Plata qui en manque aussi.

On pêche aux environs de la barre de Rio-Grande et même jusques vis-à-vis le port, un poisson d'une dizaine de pieds de long, qui s'appelle miragoïa, il n'est point délicat et ne saurait se comparer à la morue, on peut cependant en faire une bonne provision d'hiver, aussi le prix qui n'était autrefois, que de quelques patacas l'ard s'est-il élevé au-dessus de 4,000 reis.

Dans le grand lac, dont Rio-Grande occupe une extrémité et Porto-Alègre l'autre, il existe en très-grande abondance, une espèce de poissons, appelés bagres, qui sont aussi d'une qualité inférieure, mais qui, une fois séchés et salés, pourraient avoir une bien plus grande consommation que celle qu'ils ont obtenue jusqu'aujourd'hui; mais peu de personnes s'occupent de cette branche intéressante d'industrie. Aujourd'hui, la viande salée, (charque) étant relativement aux temps passés, à un prix élevé, des salaisons de poissons bien faites et par des gens du métier, seraient lucratives et d'une vente assurée. On créerait ainsi, un article de consommation de plus sur nos marchés, particulièrement utile aux classes pauvres de la société.

Les principales espèces de poissons de nos rivières, sont les suivantes, que nous avons rangées suivant l'ordre qu'elles occupent pour la délicatesse de leur chair.

La piava, la tabinka, le doradò, le pintaeo, le

pexerci, la joanninha le lambari, le jandiah, la trahira, le tambicu, enfin le grumatào, bagre et cascudo. On s'habitue facilement à ces noms assez extraordinaires, en les entendant répéter continuellement, comme pour les bois; quelques uns de ces noms sont indiens. Il existe aussi quantité de bonnes anguilles, mais les gens du pays n'en faisant aucun cas, on ne les pêche point.

On prend le poisson ici, au moyen de filets (pour les lacs), de fils d'amorces et un peu à la ligne pour divertissement. La manière la plus usitée de pêcher dans les rivières, est au moyen du fil d'amorce, (palangre) rempli d'hameçons garnis de vers, on le tend au travers du courant d'eau, aux deux extrémités se trouvent des calebasses qui, en surnageant, indiquent au pêcheur la position des fils, qui y sont assujettis au fond par des poids.

Le matin, on peut voir une foule de canots légers, traverser la baie de Porto-Alègre et de Rio-Grande, transportant du lait, des légumes, du fourrage pour les chevaux, quelques uns d'entr'eux sont des canots de pêcheurs, apportant leur tribut aux marchés.

Il y a des écrevisses d'eau douce, nous en avons rencontré nous-même, mais elles ne sont pas en abondance et personne ne les pêche.

Chasse.

La chasse est extrêmement abondante et variée dans cette province. Rien ne nous a souvent fait plus de plaisir, que de voir l'étonnement de quelque nouvel arrivé, que nous accompagnions à travers champs, lorsqu'il partait presque continuellement autour de nous

et même sous les pieds des chevaux, de grandes et de petites perdrix, que l'on désigne sous le nom de perdrix grandes et codorniz, ce qui veut dire cailles ; mais cette désignation est impropre, la petite perdrix ne ressemble pas à la caille. Il est des cantons où l'abondance en est vraiment extraordinaire. Du reste la chasse du gibier à plumes est fort considérable, dans toutes les qualités, nous nous contenterons d'en citer les principales.

Ce sont, deux espèces de perdrix, deux de faisans, jacú et jacutinha, la bécasse royale, bécassine, le macuca, suriema, (de la grosseur d'un dindon), deux canards sauvages (mareca et marecão), l'oie, le pluvier, le vanneau, les colombes, (3 espèces) perroquets, (5 espèces papagaio, caturra, perequita, maitaca, arrara) toucans, sabiá (2 sortes); le sabiá est excellent à manger, et tient le milieu entre la grive et le merle, les pies etc. On trouve aussi une très-grande variété de cigognes, parmi lesquelles, il en est de la plus grosse espèce, des corbeaux, plusieurs oiseaux de proie, 2 ou 3 sortes d'aigles, vautours, enfin des oiseaux de nuit, hiboux, chouettes, chauves-souris, quelques unes sont dangereuses, et sucent le sang des chevaux pendant la nuit.

On rencontre dans nos vastes plaines, mais moins qu'autrefois, des troupeaux entiers d'autruche, qui fuient à l'approche de l'homme avec une rapidité extraordinaire. Elles sont moins grosses que celles de l'Afrique, et n'ont pas ces belles plumes qui obtenaient autrefois un prix si élevé en Europe. Malgré la prodigieuse vitesse de leur course, nos excellens cavaliers Rio-Grandense les atteignent quelquefois, et parviennent à les prendre vivantes, au moyen du laço et des boules. La

plupart de nos lecteurs ont sans doute entendu parler de la dextérité, avec laquelle certains peuples de l'Amérique du Sud, manient ces deux armes; dans leurs mains ce sont des armes terribles. En lançant le laço, qui est fait avec des lanières de peaux de boeuf tordues, ou les boules sont jointes par un cordon de cuir, ils arrêtent l'animal dans sa course la plus forcenée, et boeuf furieux ou cheval, ne tarde pas à être renversé.

En grosse chasse, nous citerons d'abord l'anté, qui paie le plus richement le coup de fusil, non pas en raison de la délicatesse de sa chair, mais par l'abondance de provision qu'elle fournit pour la maison. Sa grosseur est à peu près celle d'un âne, avec lequel elle a une espèce de ressemblance. La chair se rapproche beaucoup de celle du boeuf. La peau est excessivement épaisse et sert à différens usages.

Viennent ensuite le cerf et une espèce de chevreuil qu'on nomme veados. Ce dernier animal est fort joli, la chair en est bonne; mais elle n'a pas le goût fin de celui d'Europe. Les cerfs sont aussi de taille plus petite que dans l'ancien monde, et leur bois est moins beau. Il en existe deux espèces; l'une qui vit dans les bois et l'autre dans les plaines. On chasse cette dernière au moyen de lévriers, et certains cantons en abondent.

Nous n'avons pas de sangliers; mais une espèce de porcs sauvages, qui leur ressemblent assez, bien que plus petits, ils vivent au bois; l'on en trouve aussi une autre sorte qui vont par grandes troupes. Ils sont de la grandeur d'un chien de moyenne taille, et lorsqu'ils sont irrités, leur rencontre n'est rien moins qu'agréable, aussi le plus sûr est de se réfugier sur un arbre et de bien s'y tenir, car si l'on avait le malheur

de tomber, on serait à l'instant mis en pièces. Ils se nourrissent de fruits sauvages et d'herbages, les gens du pays les appellent tatés.

On compte deux espèces de singes, l'une portant le nom générique de macaco, (singe en langue portugaise), et l'autre celui de Bugiú. On les chasse toutes les deux pour les manger, et tout le monde s'accorde à dire qu'ils sont excellents, nous n'avons jamais pu nous résoudre à en goûter, à cause de leur ressemblance à un petit enfant qu'on aurait rôti. Lorsqu'on remonte les diverses rivières de la province, on entend presque continuellement le cri des bugia, qui est particulier; ils ont un goître très-prononcé et sont fort laids, ce qui n'est pas le cas avec les macacos. La pacca et le cuaty sont des animaux de la forêt inoffensifs et très-bons à manger.

Le tatu et le hérisson vivent en plaine. Le premier se creuse une demeure souterraine, il est couvert d'écailles, sa chair est excellente et il n'est pas difficile à prendre. La raposa n'est pas positivement le renard; mais elle lui ressemble beaucoup, et dévaste aussi les basses-cours, comme son confrère d'Europe. On mange sa chair, que quelques personnes apprécient; mais elle a toujours un certain goût sauvage et une odeur de musc. Les grands lézards de deux à trois pieds de long, ont une chair qui tient le milieu entre le poulet et le poisson, on les arrange ordinairement en sauce.

Les rivières, outre les poissons que nous avons indiqués, nourrissent les loutres et une espèce de porc amphibie, appelé capivar; la chair n'en est pas mauvaise, lorsqu'on a eu le soin d'en tirer les soies et de le laisser vingt-quatre heures dans l'eau courante, après

l'avoir vidé. Lorsqu'il est gras, il donne une quantité considérable d'huile à brûler, qui sert aussi à assouplir les cuirs. Sa peau tannée se place sous la selle brésilienne en qualité de tapis, (caronna baxeira) elle est renommée pour sa facilité à laisser passer la transpiration de l'animal.

Presque toutes les rivières et les grands lacs contiennent des caïmans, ils sont de petite espèce, et bien loin d'être aussi dangereux que les crocodiles de l'Égypte, ou de la rivière des amazones. Il n'est cependant pas prudent de se baigner dans les endroits que fréquentent ces animaux, qui ont quelquefois attaqué des enfans. On peut les voir sur le sable se réchauffant au soleil, dans les parages, où se trouvent une profusion de plantes marines appelées agua-pé. Ces plantes sont aussi un danger pour le nageur, autour du corps duquel elles s'entortillent, et il lui est impossible quelquefois de s'en débarrasser.

Voilà en résumé ce que nous pouvons dire sur la pêche et la chasse, voulant être succinct. Le sujet est à peine effleuré, les espèces d'animaux et d'oiseaux étant presque innombrables. Parmi ces derniers, il en est des variétés admirables de beauté; l'étude de leurs moeurs est aussi des plus intéressantes. Nous avons l'oiseau-mouche si mignon, le cardinal, des canaris, des oiseaux tout rouges, un autre blanc, avec la tête et les yeux bleus, on l'appelle le serrurier, parce qu'il jette dans le bois, une note si aiguë, qu'elle en traverse les profondeurs, et ressemble à s'y méprendre au bruit d'un marteau tombant sur une enclume. Les oiseaux dansans, qui se réunissent au nombre de six à huit sur une grosse branche d'arbre; l'un deux perché un peu plus haut, fait entendre une espèce de

chant, au son duquel les danseurs passent et repassent en cadence, et d'une manière a peu-près uniforme. Nous avons été assez heureux, pour jouir une fois de ce spectacle, au fond des bois du Taquary. On a fait des collections d'oiseaux, de reptiles, d'insectes et de papillons qui, expédiées en Europe, ont produit quelque argent.

Chapitre XVI.

Des richesses minérales.

A mesure que nous traçons ces lignes, qui ne sont qu'une sèche nomenclature de tant de choses intéressantes que présente ce pays, nous sentons vivement combien un tel sujet mériterait, non seulement une plume plus habile, mais un tout autre développement. Que de merveilles renferme ce Brésil si mal connu, quelle riche mine pour le savant, pour le naturaliste, le minéralogiste, quand ils voudront sérieusement l'exploiter ! Que de trésors en réserve, dont jouiront les populations assez heureuses, pour voir ce pays dans l'éclat et la grandeur que la providence lui a évidemment réservés.

Le chapitre des richesses minérales est si vaste et si important, que les quelques mots que nous allons tracer, n'auraient aucun intérêt si l'on ne comprenait, que notre but actuel est dirigé sur d'autres matières non moins intéressantes. Il est à peu près certain que la majorité des richesses minérales de la province, sont

encore à découvrir, ce qui n'est pas étonnant, lorsqu'on réfléchira que les connaissances géologiques, minéralogiques, et en général toutes celles d'histoire naturelle, demandent des études spéciales, que peu de personnes ont le loisir et l'occasion de faire au moins jusqu'à un certain degré.

Les mines de la province, qui sont déjà connues, mais dont la plupart ne sont pas encore exploitées, consistent en mines d'or, de cuivre, de fer, (de diverses qualités) de charbon de terre, d'antimoine etc. On travaille un peu quelques mines d'or, et à Cassapava et Lavras, on fait des lavages de sables aurifères.

Les moyens employés étaient encore dernièrement des plus simples, et bien qu'on ait fait à cet égard quelque progrès, les méthodes ne sont point perfectionnées. A Cassapava on broie le minerai au moyen de moulins, qui sont plus ou moins ingénieusement construits. Cette exploitation a laissé ces dernières années d'assez bons résultats. Nous citerons ici un cas curieux qui a eu lieu, il y a près de trois ans, non loin de Cassapava. On a l'habitude de rassembler les animaux, dont a besoin pour le service, dans un vaste enclos ordinairement formé de palissades. Cependant, dans certaines parties de la province, où les pierres ne manquent point, on a préféré employer ces matériaux comme plus solides, et n'obligeant pas à de continuelles réparations. Un ouvrier de l'exploitation aurifère de Cassapava, s'étant un jour approché occasionnellement d'un de ces enclos, y attacha son cheval. A son retour, il reconnut que l'animal impatienté d'attendre, avait fait tomber quelques pierres. En cherchant à les remettre, ses yeux s'arrêtèrent sur une veine métallique qui en traversait une. Il lui semble reconnaître de l'or; examinant

alors avec plus d'attention la muraille qui se trouve devant lui, quelle ne dût pas être sa stupéfaction en voyant quelle était cette masse toute formée de minerai d'or ! On est aujourd'hui occupé à l'exploiter.

L'or qu'on retire de Cassapava et de Cavras est très-fin, la majeure partie s'expédie à Rio-de-Janeiro. Il se vend généralement de 2800 à 3200 l'oitavo.

Les mines de fer sont innombrables et quelques-unes d'une richesse de minerai, extraordinaire ; on prétend qu'il en est qui ont donné 56 % de métal ayant 80 % de peroxide de fer à l'analyse et du fer de première qualité. Elles sont aussi très-bien situées, au moins quelques-unes des principales. Dans un pays, où les capitaux et la population seraient plus abondants, il y a long-temps que ces mines se trouveraient en pleine exploitation. En établissant, dès l'origine, de hauts fourneaux, la mise en dehors de fonds étant fort considérable on rencontrerait quelques difficultés ; mais elles ne peuvent exister pour les forges à la Catalane, qui rendent de précieux services, et dont l'établissement ne demande pas de capitaux trop élevés.

Il est probable que l'on devra se servir du mode de réduction anglais au coke, car les bois sont loin d'être abondants dans les environs de ces mines. En revanche, elles ont à proximité du charbon de terre, de la chaux et de l'eau. Si la qualité du fer préparé ainsi, n'est pas aussi bonne, ce défaut se trouve compensé par d'autres considérations, celle du bon marché étant en première ligne.

Lorsque la localité choisie pour l'exploitation d'une mine de fer offre aux environs des bois en suffisance, il est bien à désirer que les coupes s'en fassent d'une manière réglée, et avec plus de prévoyance que celle employée jusqu'aujourd'hui, dans d'autres parties du Brésil,

On dit qu'il existe dans la province, deux très-riches mines de cuivre, découvertes depuis nombre d'années; leur éloignement des grandes voies de communication, et leur gisement défavorable, ont empêché jusqu'aujourd'hui qu'on les utilise.

On connaissait, depuis long-temps, l'existence du charbon de terre dans cette province; Frederic Seilow, voyageur prussien, qui parcourait l'Amérique du Sud, dans un but scientifique pour compte de son gouvernement, et aidé par le Brésil, a été un des premiers qui en a parlé avec quelque certitude. Depuis plusieurs écrivains, tant nationaux qu'étrangers, en ont fait mention, mais on est resté fort long-temps sans l'exploiter. L'on fit, il y a quelques années, sous la présidence de Monsieur le Général Andrea, un premier essai dans les terrains carbonifères du Cural-Alto; mais sans grand succès, la qualité était médiocre et les frais considérables, le gouvernement fit suspendre les travaux. Cette première tentative donna lieu à la publication d'une oeuvre faite par Mr. Vasconcellos, jeune ingénieur, commissionné par la présidence à l'étude des terrains qui forment la vallée du Cural-Alto. Cette étude consciencieuse servira de jalon pour toutes les autres qui se feront au point de vue géologique dans cette province. Elle suffit pour établir la réputation de son auteur, et mérite une très-sérieuse attention. Sous la présidence de Monsieur le sénateur Joào Lins Vieira Cansansào de Sinimbú, les travaux furent repris, l'administration de la province, ayant alors acquis une vigueur, une fermeté et une largeur de vue, auxquelles elle n'avait pas été accoutumée jusques-là. Leur résultat a été la découverte de deux abondantes mines d'un charbon qui, sans être d'une qualité bien supérieure, peut toutefois

servir à une foule d'emplois. Il n'est pas bon pour la forge. Une partie des bateaux à vapeurs de la province se servent de ce combustible, dont le prix pour l'avenir, pourra être considérablement réduit, et arriver à 12 francs la tonnelada, jusqu'au port d'embarquement. Sous entendu qu'un petit chemin de fer de deux lieues sur un terrain plat, soit établi, pour faire joindre la mine à l'embarcadère.

Le gouvernement a fait cession du privilège d'exploitation de ces mines de charbon, et des adjacentes de fer, carrières etc. à une société, pour l'espace de 99 ans. Elle se compose de trois personnages, qui ont l'intention de former une compagnie d'actionnaires et de conduire alors l'exploitation, non seulement du charbon, mais du fer et de la chaux sur une grande échelle. Les mineurs employés jusqu'à présent sont anglais, mais en petit nombre, il sera convenable qu'ils soient pour le futur renforcés par d'autres, quelle que soit leur nationalité, ainsi que de fondeurs etc. On dit qu'au Jaguarão et dans quelques autres points de la province, on vient de découvrir de nouvelles mines de charbon aussi intéressantes que celles de l'Herval et de l'Arroio dos Ratos, dont nous venons de nous occuper.

On exploite plusieurs carrières de chaux, et une de marbre. Cette dernière est près de l'Encrusilhada; mais il existe du marbre, dans plusieurs endroits de la province, les meilleures qualités sont le blanc, le noir, le blanc jaunâtre, et enfin un vert bariolé de jaune et de brun, ce dernier est de la serpentine. Ce travail est tout-à-fait à sa naissance, en partie à cause du manque de moyens de son entrepreneur, et aussi faute d'ouvriers. S'il venait quelques marbriers habiles, on

pourrait fabriquer une multitude d'objets qui se vendraient avantageusement dans tout l'Empire.

Il est vraiment pénible de voir dans quelques localités sacrifier de beaux blocs de marbre à faire de la chaux. Peu de carrières de cette dernière sont en exploitation, en sorte que cet article est relativement cher, soit 3 à 4 francs la mesure d'un alqueize, c'est-à-dire la moitié d'un sac. La qualité n'en est pas très-bonne. Il est hors de doute qu'on découvrira des carrières dans d'autres endroits de la province, que ceux exploités jusqu'aujourd'hui. On a trouvé dernièrement de bonne chaux hydraulique, elle serait d'une grande valeur pour nos places maritimes, qui toutes ont des quais, des jetées, ou d'autres constructions sous marines, commencées ou en projet. Le ciment romain, qu'on nous importe, non seulement n'est pas de première qualité; mais à des prix inabordables, soixante francs la bard.

On trouve des argiles en toute variété, et en quantités considérables, depuis celle qui sert à la confection des tuiles et des briques, jusqu'à la plus fine destinée au modelage, à la faïence fine, ou à tout autre usage soigné. Dans une contrée nouvelle, comme est celle-ci, où la population augmente à pas de géants, et se trouve dans toute la force de son développement, on comprendra que les bâtisses et constructions sont en fort grand nombre, en sorte que la demande de tuiles et de briques est incessante, aussi se sont-elles toujours maintenues à un prix élevé. C'est donc une industrie qui offre de bons avantages; mais les ouvriers manquent, tous ceux qui viendront, trouveront de l'occupation.

Nous possédons plusieurs dépôts de terre à porcelaine, (Kaolin) toute de première qualité, (dépôts naturels ou couches, comme on voudra les appeler. Porto-

Alègre est, en partie, construite sur un banc de Kaolin, mais il est d'une qualité inférieure. Nous avons aussi du feldspath pour la couverture de la porcelaine. Un français très-industrieux et persévérant a long-temps travaillé, pour établir une fabrique de faïence blanche et bleue à l'instar de celle dite anglaise, la plus généralement répandue dans ce pays. A cet effet, il recherchait et expérimentait toutes les qualités d'argile. Ses longues et précieuses fouilles lui avaient fait découvrir des argiles de bien des espèces; il nous en a fait voir, qui servaient parfaitement à la confection de la faïence, dite terre de pipe etc. Un tel établissement aurait été non seulement utile au pays; mais très-avantageux pour son propriétaire, si des circonstances particulières n'en avaient empêché le développement, au moins jusqu'à présent.

On trouve dans le fonds de plusieurs de nos rivières de magnifiques lits d'agates et d'onix. Les cornalines et camées sont aussi en abondance, et sur les bords de l'Uruguay on en rencontre d'une beauté surprenante. Cela a donné lieu à un commerce assez actif, qui se fait depuis quelques années; mais qui s'est un peu refroidi ces derniers temps; la majeure partie de ces pierres vont en Allemagne. Quelques personnes y ont gagné beaucoup d'argent; mais cette exploitation est dangereuse, à cause des frais qu'elle occasionne, et les hausses et les baisses, auxquels sont sujets les articles qu'on en fabrique, et qui tiennent en quelque sorte aux modes, puisque leur principal usage est pour ornement.

N'oublions pas de citer un produit exploitable avec avantage; les pierres qu'on appelle ici lages, on en voit des lits fort considérables en certaines localités, c'est un grès fort tendre, qui se détache en feuilles. Il sert

pour les trottoirs et à daller. Une qualité plus dure se taille en blocs propres aux bâtisses, et une troisième fournit d'excellentes meules à aiguiser. Dans les environs de l'Encruzilhada, on rencontre des pierres à aiguiser de très-bonne qualité, on commence depuis peu à les exploiter. Ce ne sont pas, répétons-le, les produits qui manquent; mais bien les bras et de bonnes voies de communication.

Le Brésil, comme chacun le sait, est très-riche en pierres précieuses, on en a rencontré seulement, isolément dans la province; mais il est probable, que dans les sertões, c'est-à-dire les montagnes, non explorées encore, il s'en trouve quelque mine, puisque les échantillons qu'on a recueillis de diamans, d'opales, de saphirs et de turquoises, ont été ramassés dans les lits de rivières torrentielles, descendant des grandes chaînes des Cordillères.

A l'égard de pétrifications, on peut en collectionner dans plusieurs endroits de la province. Sur le bord de certaines petites rivières, il existe des blocs assez considérables de bois pétrifié, où toute l'organisation végétale peut se reconnaître encore; ils appartiennent généralement à deux qualités, le saule étant la principale et offrant les morceaux les mieux pétrifiés et du plus gros volume.

Chapitre XVII.

Des vapeurs et voies de communication.

Lorsque nous avons parlé de la configuration de la province de Rio-Grande, nous avons dit qu'elle était entrecoupée de nombreuses rivières, et qu'une partie se trouvait composée de grandes plaines, en sorte que les voies de communication par eau et par terre n'offrent pas en général de trop grandes difficultés.

Nous devons toutefois confesser, pour être consciencieux, que presque tout reste à faire. Depuis quelques années cependant, les vapeurs se multiplient sur nos rivières, et l'assemblée provinciale vote, à chaque budget, des sommes considérables pour la construction de ponts, dans les endroits, où les grandes voies ont à traverser des rivières ou quelques uns de leurs nombreux affluents et enfin pour l'établissement de voies générales.

Dans les colonies, les routes sont habituellement mauvaises, ce qu'on peut facilement s'expliquer, puisqu'elles traversent les montagnes, une partie de la faute rejait à notre sens sur les colons. On en trouvera le

remède dans l'association, et en mettant de côté l'esprit d'égoïsme. A de semblables conditions, il ne sera pas difficile d'obtenir quelque secours efficace du gouvernement provincial, et on rendra les routes praticables, sans grands frais.

L'habitude de combler les bas-fonds, avec des troncs d'arbres, peut être utile provisoirement, et tout au plus pour des chemins vicinaux, peu fréquentés, sinon par des piétons et des cavaliers. Mais elle est entièrement défectueuse, lorsque la route sert au charretage. Dans la montagne, ces endroits défoncés, proviennent généralement de sources d'eaux auxquelles on n'a pas ménagé une issue convenable en sorte qu'elles s'extravasent dans les terres, les détrempe et ne tardent pas à les convertir en marécages.

Les grandes routes, dans les pays chauds, peuvent s'entretenir facilement, d'autant plus que les voitures, n'ont jamais de charges assez considérables, pour contribuer à la formation d'ornières. Mais ici, on ne fait aucune dépense pour l'entretien des voies de communication, en sorte qu'une légère dégradation, qui ne serait rien; prise dès le début, devient avec le temps une très-sérieuse réparation. Le remède qu'on emploie généralement est de faire dévier la route, les propriétaires limitrophes, s'important fort peu, si l'espace occupé sur leurs terres, est vingt fois plus considérable que la nécessité ne l'exige.

En jetant un coup-d'oeil sur la carte géographique de cette contrée, il sera facile de se convaincre de la grande importance de la navigation fluviale. Ce grand lac salé, qui sépare les deux villes les plus importantes de la province, n'a pas encore ses bords peuplés et cultivés, comme ils le deviendront par la suite, mais une simple observation fait connaître à quel point ce

pays est favorisé par la providence dans ses communications par eau. Bien peu de contrées peuvent se flatter d'avoir un tel parcours sans être interrompu.

De Rio-Grande à Porto-Alègre, on compte soixante lieues, de Porto-Alègre à Rio-Pardo 30, de là à la Caxceira, par eau dix-huit lieues, par terre neuf lieues; de cette dernière ville à Saõ-Gabriel par le Vaccacahy 55 lieues, ce qui donne en résumé un total de 173 lieues, ce qui est immense.

Il est vrai que les bateaux à vapeur n'ont été jusqu'à présent qu'à la Caxceira *), et cela pendant le temps des grandes eaux; mais on a tout espoir de pouvoir ouvrir le Vaccacahy à une navigation régulière; de petites embarcations de 10 à 12 tonneaux, ont commencé à faire ce trajet d'une manière suivie; et elles prétendent que les obstacles, sont loin d'être insurmontables, pour des navires de plus fort tirant d'eau.

En outre de la navigation que nous venons de citer, il est d'autres vapeurs qui remontent le Taquary, le Rio dos Sinos et le Cahy. Ce sont les rivières qui débouchent à Porto-Alègre, à l'exception du Taquary, qui verse ses eaux dans le Jacuhi, celui-ci dans le Guaíba.

Du côté de Rio-Grande, des bateaux à vapeur sortent tous les jours pour Pelotas et Jaguarão, et vice versa. Il y a maintenant un steamer qui dessert l'Uruguay, admirable rivière traversant les territoires les plus fertiles, et sur lesquels un grand nombre de colonies pourraient s'établir fort avantageusement.

*) Depuis que ceci a été écrit, un bateau à vapeur de la compagnie Jacuhy, a réalisé le voyage de Saõ-Gabriel, profitant des crues d'eau de l'hiver. Il faut espérer que l'on ne s'en tiendra pas à un voyage d'essai, surtout après une parfaite réussite.

Ainsi les points qui, pour le moment, peuvent être desservis par cette active et confortable locomotion, sont tous pourvus. On peut objecter que, jusqu'à présent, le prix des passages est trop élevé. Ceci est exact, et découle naturellement de ce que le nombre des voyageurs n'étant pas assez considérable pour donner de grands avantages, il ne peut s'établir de concurrence; mais avec le temps, les prix baisseront nécessairement.

Dans les rivières, on se sert généralement, pour le transport des marchandises et des productions, de petites embarcations qui portent de 300 à 1,000 ard de charge. On leur donne le nom de lanchoès, le fond en est plat et la quille peu proéminente, en sorte qu'ils ne peuvent bouliner. On emploie aussi de petits hiates et des canoas grandes qui chargent de 2 à 3,000 ard.

Les lanchoès ne peuvent naviguer, que dans les rivières, où les coups de vents sont peu à redouter, car ils tournent avec facilité. Presque tout le transport de productions de São-Léopoldo se fait par lanchoès. Les embarcations pour la pêche, ou le service journalier, sont en général des canoas faites d'un seul morceau, c'est-à-dire creusées dans un tronc d'arbre et façonnées ensuite. C'est un genre d'embarcation fort léger; mais qui se renverse aussi avec la plus grande facilité. Il faut avoir l'habitude de la manoeuvre, on la conduit avec des rames ordinaires ou au moyen de pagaies. A voile, elles marchent parfaitement, mais avec le vent favorable.

Dans l'établissement des routes terrestres, les plus grandes difficultés à vaincre, sont les marécages, qui au moins pendant l'hiver, sont à peu-près impraticables. La manière de voyager du pays est en général à cheval,

seulement les vieillards, les malades et quelques femmes font usage des charrettes. Il n'y a pas de doute qu'avec le temps, les communications par voitures, s'établiront sur un grand nombre de points; elles commencent déjà à l'être sur quelques uns, n'attendant, pour prospérer, que l'accroissement dans les populations, qui suit ici toute une autre marche qu'en Europe. On va à présent en diligence, du Salto (république de l'Uruguay) à l'Uruguayana, et de là à Alegrette, et à Itaqui. De Rio-Pardo à la Caxceira, pendant l'été, lorsqu'il n'y a pas assez d'eau dans la rivière, pour que les steamers puissent la remonter, et de là à Santa Maria. De Pelotas à Santa Anna de Livramento, enfin de Jaguarão à Montévidéo. On peut donc aujourd'hui se rendre de Rio-Grande à Montévidéo, par la voie de terre et de mer. Les bateaux à vapeur de Rio, qui viennent deux fois par mois et nous apportent la malle d'Europe, suivent pour Montévidéo. Le commerce et les relations entre Rio-Grande et Montévidéo, datent du temps de son blocus, et ont commencé par des ravitaillemens; auparavant ces deux places n'avaient aucun rapport.

On parle beaucoup d'établir un chemin de fer entre Sainte Catherine et Porto-Alègre, ce serait une nouvelle source de prospérité pour le nord de cette province; mais ce projet serait peu goûté par les habitans du Port de Rio-Grande. Il est probable aussi que tôt ou tard on fera, entre nos deux places une voie ferrée, pour le moment on projette l'établissement d'un télégraphe électrique.

Les frêts, en général, tant pour les transports de terre que par eau, sont extrêmement élevés. Le petit cabotage intérieur comme le grand d'un port de l'Em-

pire à un autre, ne peuvent être faits par des étrangers, c'est-à-dire que les embarcations et le patron doivent être brésiliens, le reste de l'équipage se compose indifféremment *) Les émigrans jouissant d'une loi spéciale qui leur permet au bout de peu de temps, et sans grandes formalités, de se faire naturaliser, nous en connaissons un nombre assez considérable qui sont employés à ce service lucratif. Le métier de charretier, pour celui qui possède charrettes et attelage, est fort avantageux.

En résumé, si l'on mettait en parallèle les sacrifices faits et les énormes capitaux votés par les chambres avec le résultat atteint jusqu'ici, on aurait lieu d'être fort peu satisfait. Un grand nombre de raisons pourraient se donner ici en explication de cette fatale discordance; mais il vaut mieux les taire. Chaque jour l'opinion publique se prononce davantage à cet égard; et le travail et la responsabilité des entrepreneurs, seront obligés de devenir à la même proportion plus sérieux, en sorte que pour l'avenir, nous pouvons espérer de voir les fonds publics produire le résultat attendu.

*) Cette ordonnance a été modifiée, depuis peu de temps, en raison de la cherté des subsistances sur certains points du littoral brésilien. Dans l'espoir de rendre ainsi les frêts plus modérés, on a permis aux étrangers de prendre des chargemens de subsistance, pour les transporter d'un port du Brésil à l'autre.

Chapitre XVIII.

Des avantages qu'on retirerait d'une ferme modèle.

Dans la plupart des contrées de l'ancien monde, on a fondé des fermes modèles, qui sont devenues un grand sujet de controverse et de discussion. Les uns ont prétendu qu'elles avaient produit des résultats extraordinaires, et que nous leur devons en partie, les progrès immenses et incontestables, que l'agriculture a faits, pendant les dernières années. Ils ont soutenu, que l'exemple de bonnes récoltes et la vue de nouveaux instrumens aratoires, qui permettent de doubler le travail, avec moins d'efforts, tout en présentant une perfection désirable, enfin la théorie mise en pratique rigoureuse, des assolemens bien faits, la création des prairies artificielles etc., ont amené et amènent peu-à-peu la masse des cultivateurs, à mettre de côté la vieille routine, pour adopter les méthodes nouvelles, que consacre la science et qui font produire aux sols, une moitié en plus de ce qu'ils donnaient autrefois. Ces

avantages, disent-ils, ou au moins la majeure partie d'entr'eux, sont dûs aux fermes modèles.

Leurs adversaires, nient que ce soit à ces établissemens que l'on doive de si précieux résultats, ils soutiennent que les cultivateurs qui entourent les fermes modèles, sont quelquefois les derniers à adopter les nouveaux systèmes, que ces établissemens ont coûté des sommes immenses à la nation, sommes qui auraient pu être bien mieux employées, et qu'en vérité, elles n'ont fourni qu'à quelques théoriciens, l'avantage de mettre en pratique des essais rêvés dans le cabinet et dont les résultats, n'ont été d'aucun, ou de fort peu de bénéfice en réalité.

Quoi qu'il en soit de cette polémique, dans laquelle nous ne voulons pas entrer, mais qui doit être exagérée chez les deux partis, si les fermes modèles, n'étaient même d'aucun avantage dans l'ancien monde, elles en auraient un immense dans ce pays; nous allons nous expliquer à ce sujet.

Il est hors de doute, que l'agriculture dans le Brésil, en général, (moins les cultures spéciales, comme le café, la canne, le tabac, le thé etc.) et dans cette province en particulier, est extrêmement arriérée, qu'elle ne consiste qu'à planter dans des terrains vierges, récemment déboisés, et qui possèdent toute la vigueur, que lui ont donné des siècles de fumure naturelle, ne s'épuiseront pas de bien des années. On se sert des instrumens aratoires les plus communs, et la charrue est encore à son état primitif; enfin on laisse le bétail s'engraisser de l'herbe que le champ donne naturellement, et rarement avec les produits de la ferme et le surplus des récoltes.

Or tout ceci est de l'agriculture dans son enfance,

il n'y a pas de variation ni d'amélioration dans les productions, nous dirons même aucune émulation pour produire du beau et du bon, ou atteindre le meilleur marché. Les fabriques sont languissantes, faute de matières premières, et quelques unes qui pourraient s'établir avec avantage, doivent dans ces circonstances y renoncer. Qu'on examine presque toutes les productions, tant fruits que légumes, grains, racines etc., et si l'on veut être impartial, et se rappeler d'autres marchés, on verra combien elles sont abatardies, défectueuses, inférieures en qualité.

A quoi cela tient-il? Quel est le vrai rapport qui existe entre la qualité des cultures et les sols? La dégénérescence des semences, des fruits, ou des transplantations, dont nous avons déjà parlé dans les chapitres précédens, est-elle vraiment dûe au climat, à la difficulté de l'acclimatation, à la nature des terrains, au peu d'expérience du planteur, ou enfin à la réunion de toutes ces causes.

Mais qui fera ces études? Qui aura la constance, la facilité, dirons-nous même, de recommencer, sans se décourager, un travail qui comme celui de Pénélope, veut être repris cent fois. Les dépenses auxquelles il entraîne, sont fort élevées, sans compter qu'un particulier pourra fort bien faire venir de la France, de l'Allemagne ou de l'Italie, certaines semences ou plantes, dont il convoite l'introduction; mais il lui sera impossible de les tirer de cinq ou six provenances différentes, à moins de circonstances extraordinaires. Une fois du reste cette fantaisie contentée, et sa propriété embellie, il abandonne nécessairement ce travail, qui n'a pas de connexion avec un plan général, et il n'a aucune obligation de donner connaissance du résultat au public.

Supposant même que plusieurs propriétaires se préoccupassent de la même introduction, les résultats des expériences ne sauraient être comparés judicieusement, même en les mettant en rapport, parce que le travail n'ayant pas été uniforme, il est impossible de faire une appréciation juste des différences, que cela peut amener dans la nature particulière de l'objet en étude.

A la vue de ces raisons et d'un grand nombre d'autres que chacun peut facilement imaginer, sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans de plus amples détails, rien ne serait, à notre avis, plus utile que la formation d'une ferme modèle, mais dirigée par un agronome habile, qu'on ferait venir à cet effet, et qui prouverait d'une manière trop évidente, pour laisser des doutes, qu'il est réellement cultivateur, afin que l'on ne fasse pas de cela une sinécure. inutilisant les dépenses, qu'on aurait à faire.

Si l'on ne tirait d'un tel établissement, que le bénéfice, d'améliorer l'espèce pour les fruits, les légumes et en général toutes les substances alimentaires végétales, qui se présentent sur nos marchés, le sacrifice se trouverait hautement compensé. Cela ne serait pas positivement ce que l'on est convenu d'appeler une ferme modèle; mais bien un établissement agricole à plusieurs fins, comme on va le voir. Le pays n'aurait pas par là une charge trop lourde, car nous sommes convaincu, qu'il pourrait en grande partie se soutenir par ses propres productions et le budget de la province se trouverait à peine grevé de quelques contos, pour les premières années, les heureux résultats qu'on obtiendrait, en augmentant la richesse publique et nécessairement les impôts, compenseraient largement les déboursés.

On devra donner à cet établissement des terrains assez convenablement placés et assez fertiles, pour que les essais de tous les genres de cultures, qui devront y être faits, aient en leur faveur toutes les chances de réussite. Un quart ou une demi-lieue au besoin sera plus que suffisant. On pourra employer, une vingtaine de paysans, faisant l'office de valets de ferme, sans parler des élèves, sur lesquels nous reviendrons plus en détail.

Il sera facile, comme annexe à cet établissement, d'avoir des étalons, quelques taureaux et un troupeau de moutons de choix, ainsi que les races étrangères les plus estimées de porcs, chèvres, volailles de toute espèce etc. Cette adjonction n'est pas la moins importante, elle demandera inévitablement un ou deux employés, parfaitement entendus dans cette branche indispensable de l'industrie agricole.

Ces animaux, dont la descendance sera vendue chaque année à l'encan au plus offrant, contribuera, ainsi que les croisemens généraux des haras et des autres mâles, à bonifier lentement sans doute, mais sûrement nos races indigènes. Surtout, si comme cela est naturel, on a le soin, pour effectuer ces croisemens, de choisir les animaux les plus sains et de la plus belle apparence, parmi ceux que nous possédons déjà, qu'on en surveille avec attention la reproduction, et qu'on ne la laisse pas se confondre de nouveau dans la masse générale, sans cela le travail serait perdu dans très-peu de générations.

L'établissement aurait à faire venir du dehors toutes les années les meilleures graines et la plus grande masse possible d'arbres fruitiers de toutes les espèces et de toutes les provenances. Il aura à les

éprouver, pour s'assurer qu'elles n'ont pas souffert en voyage, et une fois leur excellence bien reconnue, elles seront livrées au public, à des prix modérés, en fournissant aux acheteurs toutes les explications qui pourront contribuer au bon succès de leur acclimatation.

C'est dans une semblable ferme, qu'il sera possible d'étudier les espèces les mieux appropriées à notre province. Ainsi, l'on déterminerait facilement quelles sont de toutes les qualités de blé, celles le moins attaquées de la rouille, celles qui produisent en plus grande abondance, ou donnent la farine la plus blanche et de la meilleure qualité.

Il en serait de même, relativement à la vigne. On se procurerait des plants d'Espagne, de Portugal, de Madère, du midi de la France, d'Italie, de la Sicile, des îles de la Grèce etc. Parmi tant de provenances et de qualités diverses, issues de climats si variés, il y en aura sans contredit, qui conviendront à notre pays, il deviendra facile alors d'en propager l'usage parmi les propriétaires, qui saisiront avec empressement l'occasion d'acheter à peu de frais, ce qui leur coûterait des sommes énormes et un travail immense pour se les procurer, heureux encore, lorsqu'elles arrivent en bon état.

On suivrait naturellement le même système pour toutes les cultures, qu'on désirerait établir dans le pays, après que les essais en auraient été faits convenablement dans l'établissement. Les semences de légumes dûment renouvelées et toujours dans les qualités supérieures, amèneront une puissante amélioration dans cette branche importante et saine de l'alimentation publique.

Nous jugeons qu'il est inutile d'insister davantage, sur un sujet et des démonstrations si évidentes, que

chacun en comprendra l'importance. Mais il est encore d'autres bénéfices qu'on peut faire dériver d'un semblable établissement et qui ne sont pas moins intéressans.

Ainsi parmi l'immense quantité d'instrumens aratoires, qu'on emploie et qu'on invente chaque jour en Europe et aux Etats-Unis, pour faciliter les travaux agricoles, il en est un grand nombre qui auraient peu ou point d'application parmi nous, malgré leurs titres pompeux, ou les magnifiques descriptions que l'on en fait. Mais, par contre, il en existe qui faciliteraient singulièrement nos travaux, et seraient pour nous, à qui ils sont entièrement inconnus, de précieuses acquisitions.

On imposerait aussi à cet établissement l'obligation de recevoir une douzaine de jeunes gens, qui y passant deux ou trois années, apprendraient les meilleures méthodes de culture, la véritable économie rurale, comment on peut le mieux épargner le capital et les forces, en leur faisant rendre tout le service qu'ils peuvent sans les épuiser. En sorte qu'il n'en sortirait, sinon de bons agronomes, au moins des sujets précieux, soit pour diriger leur propres plantations, soit comme capatazes (intendant) sur les terres d'autrui.

La vente des productions, provenant des cultures faites par l'établissement, celle des animaux qui y seront élevés et engraisés; la vente des graines, semences, plants, boutures, racines, pieds d'arbres fruitiers etc., couvrira, à n'en pouvoir douter, la majeure partie des frais, et un bien faible sacrifice deviendrait nécessaire, sacrifice qui n'aurait du reste lieu, comme nous l'avons dit plus haut, seulement que pour les premières années.

Si, plus tard, un pareil établissement offrait, par sa

prospérité, réellement les grands avantages que nous venons d'énumérer, et dont il n'est guère possible de douter, rien ne serait plus facile que de les multiplier, car trois ou quatre fermes de cette nature, sont à peine suffisantes sur un vaste territoire comme celui de la province de Rio-Grande.

Mis en rapport les uns avec les autres, ils se complèteraient mutuellement, et des expériences faites simultanément dans des terrains et sous des températures variées, acquerraient un degré de certitude plus constant et mieux déterminé. Les municipalités des districts, où ils seraient établis, pourraient elles-mêmes, au moins en partie, contribuer à leur formation.

La différence qui existerait entre une semblable ferme modèle et celle d'Europe, consiste en ce que les travaux de la première seraient fort simples. Aucune expérience théorique n'aurait lieu; mais la pratique seule reconnue autre part par l'application, comme la plus usitée et la plus convenable.

Ce serait le noyau, qui permettrait de fonder une société d'agriculture, institution si utile, qui contribue éminemment à répandre les connaissances agricoles dans un pays et à en former le goût. La publication de son bulletin des travaux de l'année et des progrès que la science a pu faire, sert de jalons qui indiquent les résultats obtenus depuis sa fondation et les points qui demandent une étude attentive. Ceux-ci entrent alors en travail dans la pensée de tous ceux, que ce genre de sujets intéressent, et les doutes sont bientôt éclaircis.

Nous avons un almanach spécial pour cette province, fondé il y a peu d'années par Mr. Charles Janssen, il se contente pour le moment de nous fournir

des indications générales; mais il est probable qu'avec le temps, il sera subdivisé en plusieurs éditions différentes, comme on le fait à Rio, chacun s'occupant d'une matière spéciale. Dans ce cas, sans doute, une édition sera consacrée à l'agriculture; la publication d'un almanach est un excellent moyen, pour propager les connaissances utiles dans le pays, sa rédaction demanderait des soins particuliers.

La société d'agriculture, une fois fondée, ne tardera pas à prendre en sérieuse considération, l'amélioration de nos races de chevaux et de bestiaux en général; car quelle que soit en d'autres sens, le développement de cette belle province, l'industrie pastorale sera toujours une des premières.

Les primes d'encouragement, pour ceux qui produisent les plus belles fleurs et les meilleurs fruits, ou élèvent les chevaux, les bœufs, les moutons, les cochons etc., de la race la plus appréciée, et dans les conditions les plus recherchées, ne peuvent que donner une excellente émulation entre les planteurs et les éleveurs. Ces primes peuvent être instituées par le gouvernement ou même par des particuliers riches et bienfaisans, ou enfin par des sociétés.

Nous n'avons pas dans cette province, de foires pour la vente et les achats de bestiaux; elles seraient cependant bien utiles, surtout dans de certaines localités, elles animent singulièrement la production, et l'occasion de comparer fait faire des progrès au producteur.

Chapitre XIX.

De divers objets utiles à connaître.

L'intérêt de l'argent est excessivement élevé dans cette province, aussi un homme d'état à vues larges et avancées, Mr. le Sénateur Sinimbú, disait à l'auteur de ce petit ouvrage, il ne s'agit pas seulement de provoquer l'émigration des hommes, il faut aussi appeler les capitaux. Cette réflexion était tout-à-fait pratique, et cette contrée offre aux capitalistes européens, toute sorte d'avantages, et surtout en sa qualité de pays neuf, un vaste champ à la spéculation.

On paie ici, jusqu'à un et demi pour cent d'intérêt par mois, comme cela était le cas à Rio-de-Janeiro, il y a 20 ans. La loi considérant l'argent comme toute autre marchandise, elle n'a pas fixé de taux usuraire. Depuis la formation de plusieurs banques, et surtout depuis que la traite à cessé, ce qui a permis aux énormes capitaux employés à ce trafic infâme de s'accumuler, le taux de l'intérêt s'est graduellement abaissé, et aujourd'hui il est généralement de 8 à 9 % par an. La même chose

arrivera dans cette province, aussitôt que les banques qui sont depuis long-temps en projet, seront définitivement organisées, ce qui ne peut tarder à arriver*)

Notre province est la seule de l'Empire, où la majeure partie de la monnaie circulante est d'or et d'argent, les autres se servant toutes de papier. Les habitans de nos campagnes se sont montrés très-mal disposés pour les billets, et se refusent absolument à les prendre. Il existe aussi deux espèces de monnaie, ce qui ne laisse pas que de créer une masse de difficultés. Ce sont la monnaie commerciale ou courante et celle dite légale, cette dernière consiste en papier de l'Empire, pièces d'or, d'argent et de cuivre. La première porte l'effigie de l'Empereur, mais sans indiquer la valeur de la pièce. La monnaie légale est la seule, qui puisse servir dans les transactions avec le gouvernement, soit pour paiemens d'impôts, contributions, acquit de droits de douane etc. Elle vaut généralement quelques pour cent de plus que la monnaie commerciale, qui se compose d'onces en or (quadruples) provenant d'un grand nombre d'états, de patacoes, dollars, demi et quart de dollars. Ces monnaies sont acceptées, depuis quelques années, par le commerce au taux invariable, de 32,000 reis les quadruples, 2000 reis les dollars, et les rompus suivent la même proportion.

Tout l'Empire compte par reis, il en faut 360, plus ou moins, suivant l'état du change, pour faire un

*) Actuellement nous avons deux banques qui fonctionnent à Porto-Alègre et trois ou quatre à Rio-Grande; aussi le taux de l'argent est-il plus modéré, bien qu'elles ne servent qu'à un certain nombre de négocians, et ne font de transactions que sur la place même.

franc, en sorte que l'on peut approximativement compter 1000 reis pour trois francs.

Un million de Reis (1,000,000) se nomme un Conto. Ce système de reis, bien qu'un peu incommode, en raison de la quantité de chiffres qu'il faut poser, présente toutefois le même avantage et la même simplicité que celui de toutes les monnaies à division décimale. Il permet en outre d'arriver à une exactitude bien scrupuleuse, en raison de son extrême divisibilité.

Les populations des campagnes, toujours plus attachées que celles des villes aux anciens usages, se servent encore pour exprimer les petites quantités, de la subdivision de patacas et cruzados et tostaò. La pataque vaut 320 reis, la demi-pataque par conséquent 160 reis, le cruzado 400 reis, le tostaò 100 reis. C'est le même système que celui du Portugal, seulement comme la monnaie de là est forte, tandis que la nôtre est faible, elle vaut sous les mêmes dénominations le double de la nôtre.

Les poids et mesures, méritent aussi l'attention de l'émigrant; nous allons les indiquer, au moins ceux qui sont d'un emploi journalier. Les poids se divisent en onces, livres, arrobes, quintaux, tonnelada ou tonneau.

La livre à seize onces. L'arrobe à trente-deux livres brésiliennes, qui correspondent à $14\frac{1}{2}$ kilogrammes.

Le quintal, 128 â , soit quatre arrobes. Le tonneau, 13 quintaux et demi, soit 54 ard , ou 1728 livres brésiliennes.

Les mesures pour les liquides sont :

La Pipe. La Medida. Le Quartilho.

Une pipe contient 180 medidas.

La medida — . 4 quartilhos.

Le quarfilho est un peu plus que le demi-litre. (Une bouteille de Bordeaux bien remplie.)

Quant aux articles secs, comme les grains, le sel, la chaux, les cendres etc. etc. on les vend par sacs, alqueires, et quartas et division de quartas.

Un sac a deux alqueires.

Un alqueire a quatre quartas, etc.

Le maïs se traite par sacs de deux alqueires, ou par épis; 64 épis forment ce qu'on appelle une main de maïs (mao de milho, 6, 7 ou 8 mains font un sac, suivant la grandeur des épis.

Quatre vingts morceaux de bois refendus, composent une falha.

Vingt-cinq têtes d'oignons ou d'ail une resta.

On vend quelquefois certaines denrées comme le riz, par exemple, par sacca, la sacca est de trois alqueires.

Une foule d'articles se traitent au poids. Il serait bien avantageux, que l'on adoptât cette dernière méthode, pour la grande généralité des denrées, car la manière de mesurer n'est souvent pas très-loyale, et en arrivant chez soi, lorsqu'on vérifie, il est rare que le compte s'y trouve exactement.

La mesure des étoffes s'effectue par varas et covados.

La varra a 5 palmes, le covado a 3 palmes.

Quant aux terrains, on les traite à la brasse.

Une lieue carrée à 3000 brasses de front sur autant de profondeur. Elles sont bien plus longues que les lieues européennes. La quadra compte 60 brasses, il en faut 50 pour une lieue, elle sert pour le mesurage du terrain pour les courses. Toutes ces mesures, ont nécessairement encore des subdivisions, que nous

omettons, parce qu'elles ne sont pas d'un usage fréquent, chacun pourra, au cas de besoin, se les procurer facilement. Un livret, où tout cela est expliqué est fort utile. On se familiarise ainsi bien vite, avec des choses indispensables à la vie et dont l'usage est continuel.

Chapitre XX.

Des Emigrants.

Depuis que nous sommes au Brésil, et il y maintenant un bon nombre d'années, nous n'avons jamais appelé ni invité de jeunes gens qui se vouent au commerce, à venir s'y fixer. Non pas que nous doutions, que ceux qui sont laborieux et tout à leur devoir, ne puissent y faire convenablement leur chemin; il y a place pour tout le monde au soleil du Brésil; mais nous pensons que c'est la classe la moins nécessaire. Il s'agit aujourd'hui plutôt de produire que d'échanger. Toutes les professions utiles sont certaines de trouver de l'emploi avantageusement, et bien des métiers qui donneraient des profits assurés et considérables, sont peu ou point poursuivis, faute d'ouvriers.

Il serait certainement impossible d'indiquer ici la masse de bons métiers; nous dirons seulement que les charpentiers, les maçons, les serruriers, les forgerons, les fondeurs de métaux, les mécaniciens de toutes les classes, les lampistes, les faiseurs de briques et de

tuiles, les ouvriers chandeliers, les huiliers, les savonniers, les charcutiers, les bouchers, les boulangers, les tanneurs, les tonneliers, les fabricans de moulins, les meûniers, les brasseurs, les scieurs de long, les ouvriers tailleurs, les cordonniers, les potiers, les fondeurs, les mineurs etc., sont certains de ne pas manquer d'ouvrage avec de bons salaires supérieurs à ceux d'Europe, mais la vie est aussi un peu plus chère. Un bon charpentier trouvera facilement à gagner d'un à deux dollars par jour, suivant la qualité de l'ouvrage, et ceci non-seulement à la ville, mais aussi dans la campagne.

Il est vrai que la vie, et les dépenses en général, pour l'habillement et les plaisirs sont plus considérables qu'en Europe, mais elles ne suivent pas la même proportion que les gains, et avec de l'économie on peut mettre quelque chose de côté. D'autant plus que, surtout dans la campagne, on loge et nourrit ordinairement les ouvriers à la maison, sans que pour cela la différence de salaires soit considérable. Cependant supposons qu'ils soient obligés de se nourrir et de se loger eux-mêmes, et faisons un budget approximatif de leurs dépenses.

Deux livres de viande par jour à 60 reis.	120	reis.
Des haricots en suffisance pour 2 plats ..	160	„
Graisse de moëlle ou de porc	80	„
Verdure ou pommes de terre	80	„
Un quart de bouteille d'eau-de-vie	80	„
Bois	20	„
Un pain et farine de mandioca	120	„
Sucre et café.....	40	„
	<hr/>	
Pour la nourriture	700	„
	<hr/>	
Suit...	700	reis.

Suite, soit 700 reis.

Un dollar par mois de loyer pour une chambre saine, fait par jour..... 66 „

Blanchissage sans repassage, 15 pièces par mois à 40 reis par pièce, sans donner le savon ou 20 reis en le donnant fait par jour 20 „

Habillemens pour toute l'année calculés sur

5 chemises à 1,600 reis 8,000

3 pantalons..... „ 2,000 „ 6,000

1 jacquette de drap 5,000

1 dite d'été 3,000

gilet 1,000

4 paires de souliers à 3,000 12,000

coiffure..... 2,000

bas, cravattes, mouchoirs etc..... 3,000

Pour toute l'année..... 40,000

qui font approximativement par jour 110 „

Mettons la fraction de 4 reis qui existe,

pour de petite dépenses imprévues, comme

sel, poivre etc..... 4 „

Nous avons une somme de 900 reis, par jour, soit 27,000 reis par mois. Il est une infinité de circonstances sous lesquelles l'ouvrier pourra diminuer notablement cette dépense, et vivre encore plus confortablement, soit en s'associant avec plusieurs, pour la nourriture et le logement, soit en prenant pension, ou en s'arrangeant avec les patrons chez lesquels ils travaillent. En portant même la dépense à 3,000 reis de plus par mois, soit 30,000 reis, ou 1,000 reis par jour, il emploiera certaines choses que nous avons dû laisser de côté, parce qu'on peut s'en passer, comme de la chandelle, etc. il lui restera de son salaire une somme fort

ronde. Le père de famille a d'autres charges à la vérité, mais aussi sa femme et ses enfans, lorsqu'ils passent dix ans, peuvent aider à gagner la subsistance de la maison.

Dans les cas de maladie, pour les personnes nécessiteuses, la charité publique s'est montrée libérale, elles sont traitées avec tous les soins possibles aux hôpitaux dans les villes et dans les campagnes, presque toutes les municipalités subventionnent un médecin, pour visiter les pauvres, et elles fournissent aussi les médicaments, lorsqu'il est prouvé qu'ils ne sauraient se les procurer.

Ce n'est pas seulement pour les cultivateurs, que nous avons tracé ces lignes, mais pour tous les travailleurs, pour tous les producteurs, pour ceux enfin qui sauront s'emparer d'un de nos riches produits bruts et en doubler la valeur par l'industrie et le travail. Mais aussi nous n'encourageons pas ces espèces d'aventuriers de fortune qui, sans état fixe, et ne connaissant à fond aucune profession, brocantent aujourd'hui, travaillent un peu sur ceci, et puis demain sur autre chose, changeant sans cesse de métiers. Il y a ici peu de ressources pour ces gens-là.

Une tentation à laquelle les ouvriers qui viennent ici, doivent apprendre à résister, c'est celle de chercher à s'établir prématurément. Combien y en a-t-il qui, pour la vaine gloriole de passer de l'état d'ouvrier à celui de maître, ont vu leurs économies se fondre, et ont moins gagné avec de très-grands soucis, que lorsqu'ils travaillaient pour compte d'autrui.

Les cultivateurs tombent aussi dans l'erreur en voulant fabriquer, et souvent un moment de hausse dans les prix de l'objet de leur travail, leur fait abandonner

la bêche et la charrue. Les circonstances qui avaient amené cette demande forcée cessent, et on se repent mille fois d'avoir laissé le certain pour l'incertain. C'est ce qui est arrivé, il y a quelques années, à la colonie de São-Léopoldo, où pendant un certain temps, tout le monde s'était mis à fabriquer des lombilhos, (nom de la selle Rio-Grandense); à la paix, l'article fut peu recherché et bien des familles se trouvèrent dans l'embaras, heureuses de retourner aux cultures qui, avec le temps, n'ont pas menti à leurs promesses.

Parmi les industries qui demandent un petit capital, il en est un grand nombre qui donneraient de bons profits; mais il faut que le fabricant sache lui-même mettre la main à l'oeuvre. Comme, pour le moment, on ne peut compter sur les ouvriers, il est bon dans un cas de nécessité, que le maître puisse provisoirement suppléer à la perte d'un homme, afin de n'être pas sujet à de continuelshômages.

Nous conseillerons surtout sur ce point, aux jeunes industriels qui viennent tenter fortune ici, et elle répondra presque toujours à leurs efforts, s'ils sont prudents et laborieux, de ne pas s'établir immédiatement à leur arrivée, mais de chercher à travailler, même s'ils doivent le faire comme ouvriers, au moins pendant un an, afin d'apprendre à connaître le pays, la langue et la manière de s'y prendre pour former un établissement.

Nous insistons particulièrement sur ce point, parce que les élémens de toute chose ici, ne sont pas les mêmes qu'en Europe, il faut donc suivre une autre marche; pour obtenir des résultats identiques. L'Europe, en raison de sa vieille constitution en société, se trouve avoir tous ses services organisés, de façon à ce qu'en

commençant un établissement, des constructions, une machine, on puisse calculer approximativement, quelle quantité d'argent et de temps il faut employer pour les rendre parfaits. Ici cela est impossible; le chapitre de l'imprévu est intarissable. On peut compter qu'un homme qui a la connaissance du pays et des méthodes à employer, complètera son oeuvre, avec la moitié moins d'argent qu'un nouveau venu, quand même celui-ci aurait plus de talens et de connaissance de la matière qui se traite.

Le choix d'une position favorable est des plus importans; ce n'est pas en quelques jours que l'on peut le déterminer. L'expérience des autres, quelque précieuse qu'elle soit du reste, ne saurait suppléer à celle de la personne même, après un certain séjour.

Les nouveaux arrivans d'Europe ont généralement un défaut, qui leur cause les plus grands préjudices, c'est de se croire une supériorité marquée dans leurs vues industrielles, agricoles et commerciales. Comme ils arrivent du foyer des lumières et du progrès, et qu'ils aperçoivent ici bon nombre de choses, qui ne sont certainement pas aussi bien qu'elles pourraient être, ils imaginent qu'il est facile de réformer tout ce qui leur déplaît. Ils ne réfléchissent pas assez à toutes les différences matérielles qui existent, et qu'il faut faire la part des moeurs, des usages, du climat; les coutumes et la manière de travailler ne sont point les mêmes. De là proviennent non seulement des pertes, mais quelquefois aussi des réflexions déplacées et injustes contre les habitans et les coutumes du pays, et on prend l'habitude de blâmer énergiquement les choses qu'on viendra soi-même à faire plus tard.

On néglige communément aussi, de prendre con-

seil des gens du pays, sans se rappeler qu'on peut apprendre beaucoup avec eux; en les écoutant, on évitera quelquefois des pertes sensibles, car ils indiqueront des écueils qu'on ne soupçonnait point.

La main d'oeuvre étant ici extrêmement chère, on doit viser à la plus stricte économie; et malgré tout, le total s'élèvera à un chiffre formidable. On doit chercher surtout, si l'on veut s'établir dans l'intérieur du pays, à employer les machines les plus simples, et qui n'exigent pas de réparations difficiles ou compliquées; sans cela on se trouverait souvent dans le plus grand embarras, et les frais deviendraient considérables, car il faudrait faire venir des villes, les ouvriers capables de les mettre en bon état, sans parler des chômages.

Si l'on vient d'Europe avec l'intention d'établir un genre quelconque d'industrie déjà déterminé, rien ne sera plus précieux que d'apporter ses outils, si possible en double et de qualités choisies, car ils sont ici fort chers et quelquefois n'existent point tels qu'on les désire, surtout dans les numéros fins. On fera bien aussi d'apporter des modèles, ou des dessins exacts, avec les proportions indiquées des machines ou engins, qu'on aura à faire construire, car ainsi que nous venons de le dire et de le répéter, les ouvriers habiles manquent.

Ce qu'on apporte dans ces genres-là, devient inappréciable, et sert toujours un peu plus tôt ou un peu plus tard. Ceux qui ont des préparations chimiques à employer en grande quantité, feront prudemment de s'entendre en Europe pour leurs expéditions; du reste il se forme actuellement, à São-Léopoldo, une fabrique de productions chimiques, dont la grande utilité ne saurait être mise en doute. Les fabricans tentés de s'établir dans cette province, ne feront pas mal d'amener

avec eux, un ou deux bons ouvriers, de la partie qu'ils veulent exploiter; mais ils doivent se garder de le faire sans un contrat signé avant leur départ pour ici, et qui soit bien en règle; ce contrat devra être légalisé par un consul brésilien. *)

Ce que nous recommandons surtout au fabricant, et dans la pensée de lui éviter plus tard de grandes tracasseries, c'est d'assurer à l'ouvrier un salaire élevé, et proportionné à celui qu'il gagnerait, s'il était venu sans contrat; de cette manière le fabricant conservera les hommes qu'il aura amenés, ils travailleront avec plaisir et ne lui donneront aucun dégoût, ce qui serait invariablement le cas s'ils étaient engagés, moyennant des salaires trop restreints, et qu'ils vissent autour d'eux

*) Ce contrat devra être passé suivant ce qu'ordonne la loi brésilienne Nr. 108 du 11. Octobre 1837, qui se trouve entre les mains de tous les consuls du Brésil en Europe, mais dont voici la substance :

Les contrats de location de service faits avec des étrangers en dehors de l'Empire. doivent être par écrit. Toutefois les livres des sociétés de colonisation reconnues par le gouvernement feront foi. Pour les mineurs au-dessous de 21 ans, il faut que les parens, tuteurs ou curateurs soient présens et signent sous peine de nullité.

Lors de contestation, le curateur des mineurs doit être entendu, et à cet effet le gouvernement nomme des curateurs généraux, pour les colons dans tous lieux, où ils sont établis. Ceux qui sont majeurs, peuvent se louer pour les années qui leur paraîtront convenables; mais les mineurs ne le peuvent que jusqu'à leur majorité, excepté toutefois si un surplus de temps est nécessaire pour acquitter les dépenses faites pour eux, ou lorsque c'est une peine imposée, pour avoir manqué à leur contrat. Le mineur ne recevra pour ses dépenses qu'une partie de son salaire, ce prélèvement ne pouvant toutefois excéder la moitié de la valeur totale. Le reste, une fois les avances payées, sera conservé jusqu'à sa majorité, soit par le patron, si c'est une personne capable, soit par les coffres des orphelins et lui sera remis à cette époque. Le patron ne pourra renvoyer son

des gens qui souvent ne les valent pas ; mieux rétribués et sans contrat.

Une classe intéressante, qui peut émigrer pour notre province, avec certitude d'être immédiatement employée et de se trouver fort heureux, ce sont les domestiques, dont nous avons ici le manque le plus complet. Notre province a proportionnellement peu d'esclaves, et il n'entre pas encore dans les idées des classes pauvres d'ici, de se mettre en service. Du reste, le travail dans l'intérieur d'une maison, pour une servante, sera bien loin d'être aussi pénible que dans certaines parties de l'Europe. Elle n'aura pas à fendre

employé avant que le terme du contrat soit échu, sans lui payer le salaire auquel il aurait droit jusqu'à la fin de son engagement, excepté.

1. Lorsque l'employé devient malade de manière à ne plus pouvoir rendre les services, pour lesquels il a été engagé.

2. Lorsque l'employé a été condamné à la prison ou à toute peine qui empêche son service.

3. Lorsqu'il s'enivre habituellement.

4. Pour dommages faits par l'employé à la sécurité, à l'honneur ou à la propriété du patron, de sa femme, de ses enfans ou de quelque personne de sa famille.

5. Enfin lorsque l'employé se sera engagé pour un service particulier, et pour lequel il se montre incapable.

Dans les deux premiers cas, lorsque l'obstacle cesse, l'employé sera obligé d'indemniser le patron de ce qu'il peut lui devoir. Dans tous les autres cas, il devra le faire immédiatement, sous peine de travailler aux oeuvres publiques et à leur défaut, dans une prison, jusqu'à ce qu'au moyen de son salaire, il le puisse indemniser, cette dernière peine ne pouvant toutefois dépasser deux ans. L'employé qui, sans juste cause, quittera son patron, sera arrêté et détenu jusqu'à ce qu'il paie le double de ce qu'il peut devoir à son patron, déduction faite des salaires échus, S'il n'a pas de quoi payer, il servira le patron sans rétribution jusqu'à la fin du contrat et s'il s'éloigne de nouveau on le condamnera à la prison, n'excédant toutefois pas deux ans. On considère

le bois, porter de l'eau, ni aucun des gros ouvrages, qu'elle se voit souvent obligée de faire sur l'ancien continent. Elle trouvera facilement un salaire de 60 à 80 dollars par an, 3 à 400 francs, et souvent davantage à Porto-Alègre et Rio-Grande et un domestique mâle dans la même proportion.

Bien des personnes qui, avec raison, préfèrent dans l'intérieur de leurs maisons, le service des blancs, ont fait venir des servantes d'Europe; mais il a fallu y renoncer, parce que généralement elles se mariaient dans les six premiers mois de leur arrivée, en sorte qu'on avait eu l'embarras sans profit. Nous ne pensons pas du

comme juste cause pour résilier le contrat de la part de l'employé. 1. Si le patron manque aux conditions stipulées au contrat. 2. S'il maltraite l'employé, ou l'injurie dans l'honneur de sa femme, de ses enfans, ou d'une personne de sa famille. 3. Si le patron exige de l'employé des services, qui n'ont pas été compris dans le contrat. Lorsque le contrat sera résilié pour une de ces trois causes, l'employé ne sera pas tenu de payer au patron les sommes qu'il pourra lui devoir. Le contrat achevé, l'employé exigera un certificat de son patron, même par l'autorité du juge de paix s'il s'y refuse, afin de prouver qu'il a fini son temps. Lorsqu'une personne admettra ou consentira qu'un étranger réside dans sa maison, propriété ou établissement, dont les services étaient loués à tout autre, il paiera au patron le double de ce que ce dernier pouvait devoir. Il en sera de même pour ceux qui chercheraient à détourner pour eux ou pour des tiers les employés d'autres personnes, ils pourront être passibles de prison avec travail aux oeuvres publiques, jusqu'à complet paiement. Ceux qui séduiront les employés pour compte d'autres, seront punis de 6 mois à deux ans de prison. Les discussions qui pourraient dériver des contrats de louage de services, seront jugées par les juges de paix avec, en dernier ressort, appel au juge de droit. Aucune action ne pourra être intentée sans l'exhibition du contrat, et si c'est une réclamation de salaires, le patron devra préalablement déposer la somme réclamée, qui ne sera du reste remise à l'employé, même s'il donnait caution, qu'après l'affaire jugée.

reste que cette dernière raison, soit de nature à empêcher les jeunes servantes européennes de venir.

Jusqu'à présent, tous les cultivateurs, qui se sont fixés dans la province, sont arrivés avec la ferme volonté de devenir colons, c'est-à-dire achetant et défrichant une propriété. Beaucoup de familles et encore plus d'individus isolés, ne se sentent pas ce courage, ou n'ont pas cette intention, peut être hésiteront-ils à venir, dans la crainte de ne pas trouver d'ouvrage. C'est une crainte mal fondée; ils en trouveront comme valets de ferme, à des salaires supérieurs à ceux d'Europe, c'est-à-dire de 50 à 60 francs par mois, nourris et logés, et employés toute l'année.

Le travail n'étant pas aussi rude qu'en Europe, cette classe honorable devrait bien songer à venir. Ils finiraient, après quelques années de travail, par se marier, achèteraient une petite propriété et se créeraient une modeste position suffisante pour élever convenablement la jeune famille, et réserver quelque chose pour les vieux jours.

Parmi les cultivateurs, il en est sans doute qui préféreraient plutôt devenir grangers, ou fermiers, que de posséder en propre, et sont retenus par la pensée, qu'ils trouveront difficilement à exercer leur industrie. Qu'ils se tranquillisent et qu'ils viennent; non-seulement, il est bon nombre de propriétaires, qui sont disposés à leur confier à moitié profit, la culture d'une partie de leurs terrains, leur fournissant, tout ce qui leur est nécessaire, comme habitation, dépendances, outillage, boeufs de labour, sans parler de terres de choix etc., mais encore leur donneront un bon salaire, comme surveillans de leurs propriétés, de bestiaux, ou de quelque établissement.

Quant aux personnes, qui professent des métiers fins, comme horlogers, graveurs, ciseleurs, bijoutiers, peintres en portrait etc., nous n'osons pas beaucoup les inviter à se déplacer, le pays en possédant en propre, suffisamment pour les besoins actuels.

Disons un mot, en passant des professions scientifiques, quoiqu'elles ne rentrent point dans le but immédiat de ce petit ouvrage; ceux qui les exercent, peuvent avec facilité, se procurer les renseignements nécessaires, sur le pays, où ils désirent se fixer, ce qui ne saurait être le cas avec les paysans et les ouvriers. Les mécaniciens et les constructeurs d'engins et de moulins, trouveront sinon des fortunes considérables à faire, tout au moins un travail constant et bien rétribué. Quelques entreprises ne se font point faute de constructeurs, ou en raison des prix exorbitans, que le très-peu d'individus capables qui existent ici, demandent à ceux qui veulent les engager. Avec l'augmentation des populations, qui suit ici une proportion bien différente de celle d'Europe, et qui sera plus considérable encore, grâce au courant d'émigration qui se dirige sur ce pays, la nécessité de mécaniciens et de constructeurs d'engins, se fera vivement sentir, en sorte qu'ils ne doivent pas redouter de venir.

Nous avons passablement de médecins; les universités du pays en forment tous les jours, en nombre qui sera bientôt suffisant pour les besoins généraux. Il en sera de même, pour l'avenir, avec les ecclésiastiques, bien que pour le moment, leur nombre ne soit pas en proportion avec les cures à desservir. Quelques ecclésiastiques catholiques parlant bien la langue allemande, auraient immédiatement de l'emploi dans les colonies.

Pour les ingénieurs civils, quelquesuns bien expé-

rimentés, surtout dans les applications hydrauliques, les mines et les exploitations métallurgiques, seraient fort nécessaires et trouveraient une excellente contrée à exploiter. L'assemblée provinciale a, dans son budget, voté une somme pour un ingénieur hydraulique, (voyez à la note le décret *). Quant aux naturalistes, ils rencontreront ici des richesses inépuisables, et dont une bonne partie sont à peine connues.

Il est des publications, et même récentes qui s'expriment d'une manière toute différente de la nôtre, et qui, dans la crainte d'être réfutées, annoncent hardiment que tout ce qui se publiera, dans un sens différent du leur, ne peut sortir que de plumes vénales. Essayons d'expliquer en peu de mots cette contradiction.

Nous ne nous sommes jamais préoccupé de faits isolés; mais nous avons toujours cherché à embrasser la généralité. Nous ne prétendons pas, que le Brésil, soit plus exempt que tout autre pays, d'avoir fait une injustice, plusieurs dirons-nous même, mais s'ensuit-il de là qu'on doive crier anathème sur la contrée entière et la génération? Les caractères des hommes sont variés, les circonstances ne sont plus les mêmes, peut-être que les procédés dont on se plaint, n'auraient pas eu lieu, si ceux qui en sont les victimes avaient été plus conciliens et quelquefois plus prudents.

Nous croyons donc, qu'on ne doit lire de telles notices, qu'avec une extrême circonspection, se rappelant que ce qui malheureusement a pu arriver à un ou à

*) Loi 445 du 22. Décembre 1859.

Autorise à passer contrat avec un ingénieur hydraulique, pour les travaux que comporte cette province dans la dite branche, appliquant cette dépense au chapitre-Travaux publics.

plusieurs individus, n'entraîne pas comme conséquence absolue, que tous partageront le même sort. En revanche des listes d'étrangers, dont le sort a été malheureux au Brésil, on pourrait en dresser de bien plus considérables de ceux qui ont fait fortune, et reçu des faveurs de toute espèce du gouvernement brésilien.

Nous en voyons à la tête des flottes, des armées, dans la diplomatie, dans les hautes charges, il n'y a donc pas l'exclusion dont on se plaint si amèrement. Bien des réflexions justes, des observations fondées, passeront sans avoir porté de fruits utiles, par la forme acerbe, avec laquelle elles sont présentées.

Ne jugez pas un pays, sur un ouvrage, que vous reconnaîtrez vous-même avoir été écrit dans un moment de passion. Si même la personne qui en a tracé les lignes est honorable, et tout fondés que paraissent les argumens et les faits qu'elle présente, ils peuvent être d'une exactitude rigoureuse, vis-à-vis l'écrivain, et cependant erronés, aussitôt qu'on en veut faire une application générale.

Ce que nous achevons de dire, ne s'applique pas positivement à la classe de personnes, pour laquelle ce livre a été écrit; cependant il est nécessaire de faire remarquer que, ces dernières années, certains colons se sont plaints amèrement, et ont écrit des lettres lamentables en Europe. Ont-ils donc souffert plus que ceux qui les avaient précédés? Au contraire, les émigrans jouissent de facilités et d'une aide dont leurs prédécesseurs ont été privés. Le mal vient de la qualité de certains colons, que les agens d'Europe, ont dirigés sur la province. Le gouvernement brésilien, par un sentiment de haute moralité, dans le contrat

qu'il a passé avec l'Association centrale de colonisation à Rio-de-Janeiro, a imposé un article, dont voici la teneur :

“Chapitre II., Article 20, Paragraphe 2. :

“Les agents de colonisation s'efforceront d'envoyer
“des gens de moralité, dispos et laborieux. Il est ab-
“solutement interdit de tromper les colons, en leur faisant
“naître des idées fausses de l'empire et nourrir des
“espérances d'avantages exagérés.”

“L'agent de l'association qui manquera à ce
“précepte, sera puni par l'association; et à son défaut,
“par le commissaire du gouvernement d'une amende
“d'une valeur qui ne pourra pas être moindre de
“20,000 reis par colon et démis de son emploi, en faisant
“publier dans l'empire et au dehors, le motif de sa
démission.”

Dieu sait comme cette ordonnance est observée et la difficulté qu'offre la preuve de sa violation; mais avant de suivre le raisonnement que nous avons en vue, et d'indiquer les motifs des plaintes, citons encore un article du même contrat, article que le gouvernement a eu le soin d'imposer à tous les concessionnaires de colonies, et qu'il a signifié à ses agents particuliers en Europe.

Chapitre I., Article X., Paragraphe 3 :

“Les colons auxquels se réfère cet article, devront
“être cultivateurs, permettant toutefois à l'association
“d'introduire 20 % d'ouvriers de profession mécanique,
“comme mécaniciens, maçons, charpentiers, serruriers,
“briquetiers etc.”

Nous ne voulons accuser personne; contentons-nous de signaler un fait, si la faute provient des agents, sous agents, ou des émigrans eux-mêmes, qui ont aidé

à la fraude, peu importe; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il arrive une masse de gens avec des certificats de cultivateurs bien en règle, qui n'avaient jamais touché le manche d'une bêche et qui auraient été fort embarrassés de savoir de quel côté on attelle les boeufs à la charrue. Il suffira de dire que plusieurs d'entr'eux avaient toujours exercé des professions libérales et quelquefois même élevées; qu'il y avait jusqu'à des poètes et des rédacteurs de journaux. Quant aux illusions, qu'on s'en fasse une idée, en disant que la plupart de ces prétendus cultivateurs, croyaient rencontrer ici les bois vierges de Chateaubriand, Cooper ou Méry. Transportez ces gens-là au milieu de nos défrichemens, en leur donnant pour nourriture des haricots, de la farine et de la viande salée, et vous comprendrez les clameurs qui en résulteront, les anathèmes contre le gouvernement, les accusations d'avoir été trompés, les désespoirs, l'abandon de la colonie, les lettres furibondes en Europe, etc. C'est que le métier de colonisateur, n'appartient pas à la classe qui, ayant toujours connu ses aises, et qui fatiguée de l'Ancien monde, où elle ne brillait déjà pas trop par son amour du travail, cherche ici une position conquise sans grands labours. Ce métier est plutôt celui de ces dignes paysans, élevés à la dure, au milieu des fatigues incessantes et des privations. Pour eux aussi la première et la seconde année de leur installation est pénible, ils souffrent; mais la tâche n'est pas audessus de leurs forces, une nourriture grossière ne les épouvante pas, ils savent qu'ils vaincront, et que leur sort se trouvera assuré pour l'avenir. Quels que soient les sacrifices que le gouvernement consent à faire, il lui est impossible d'aplanir ces

difficultés, c'est à ceux qui émigrent d'avoir assez de bon sens pour le comprendre, en ne se hasardant pas à une entreprise qu'ils ne peuvent conduire à bonne fin, et lorsqu'ils s'y sont décidés, ne pas rendre les autres responsables de leur propre sottise.

Chapitre XXI.

Des soins à prendre avant et au moment du départ.

Nous avons déjà dit autre part, que lorsqu'une famille, ou un célibataire, est parfaitement décidé à émigrer, son premier soin, doit être de s'informer avec exactitude du lieu, où se présentent pour eux les meilleurs chances de succès. Cet examen est moins facile qu'on ne le pense au premier coup d'oeil, car il est bien des contrées et des entreprises particulières qui, recherchant avec avidité les émigrans, les bercent de récits mensongers, et leur font entrevoir un avenir trop beau pour qu'il soit réalisable. C'est au colon à savoir discerner ceux qui lui présentent un tableau exagéré de prospérités. Il doit s'adresser en Europe à des gens respectables, qui n'ont aucun intérêt à le tromper, et qui prendront pour lui, tous les renseignemens, qui lui sont nécessaires.

Ce choix une fois déterminé, l'émigrant procédera avec lenteur et circonspection à la vente de ce qu'il

peut posséder en Europe. Une trop grande hâte ne saurait qu'être préjudiciable, et il faut sacrifier le moins possible de son petit avoir, car dès ce moment toutes les ressources sont précieuses.

Il s'agira, pendant ces préparatifs, de savoir quel est le port de mer le plus convenable pour s'embarquer vers la destination qu'on a choisie. Nous disons le plus convenable, et non le plus rapproché; car souvent il y a entre un port et un autre, une différence assez considérable, non seulement dans le prix des passages, mais dans la manière de traiter les voyageurs; quand on a 50 jours à passer en mer, ce dernier point est de grande considération. En s'adressant aux armateurs, dont les noms sont publiés dans presque tous les journaux, en même temps que les avis de départ, on saura quels sont les navires en partance, pour toute l'année, les conditions, le prix des places, suivant la classe qu'on se propose de choisir; et en général, toutes les informations nécessaires à régulariser le départ du colon, de la manière la plus convenable pour lui et l'ensemble des passagers, dont il doit faire partie.

L'émigrant, à ce point, est au fait des ressources dont il peut disposer. Si elles sont assez considérables pour se passer de secours étranger, son choix sera fait avec plus de liberté. Qu'il ne décide rien alors sans arriver dans le pays; là, en écoutant les uns et les autres, il sera bien vite au fait de la meilleure marche à suivre.

Ceux qui ont besoin d'être aidés dans le paiement du passage et leur premier établissement, doivent s'adresser, ou aux agens consulaires du pays où ils désirent se rendre, ou à ceux de compagnies particulières qui, ayant obtenu des concessions de terre du

gouvernement, les vendent aux colons à des termes et conditions favorables, qui leur sont expliqués auparavant de signer le contrat. Ces agens facilitent le colon qui n'a pas de moyens assez considérables, pour se rendre, lui et sa famille, d'une manière indépendante à sa destination. Indépendante vis-à-vis du pays qu'il laisse derrière lui, bien entendu. Ils le dirigent, afin que dans toutes ses démarches, les frais soient les moins onéreux, et sa position aussi heureuse, que les circonstances le permettent.

Il n'est aucun émigrant qui, au moment de quitter le pays, n'ait parmi les gens de son village, un homme plus éclairé que lui, et en qui il ait pleine confiance. Il doit, avant de signer quelque contrat que ce puisse être, le lui soumettre; de cette manière, il serait difficile qu'il fût trompé.

En vendant ce que l'on possède en Europe, on doit se réserver quantité de choses, qui seront de la plus haute utilité, et qu'on ne pourrait racheter en Amérique qu'à des prix élevés. Toutefois il faut écarter celles qui occupent trop de place, parce que non seulement on aurait des frais de transport considérables jusqu'au port d'embarquement; mais parce qu'à bord, le colon n'ayant droit qu'à une vingtaine de pieds cubes, l'excédant coûterait un frêt élevé, qu'on ne doit payer que pour des objets, qui en valent réellement la peine.

L'émigrant doit conserver tous ses vêtemens de toile, les ustensiles de cuisine, les outils aratoires; ceux qui ont déjà servi, lorsqu'ils sont en bon état, n'en sont que meilleurs, puisqu'ils ont été éprouvés, il est inutile d'emporter les manches, qui occupent de la place et qu'on remplace ici, avec la plus grande facilité. Il

prendra aussi les couvertures de laine et de coton qu'il pourra posséder, les matelas et les habits de drap. Il fera bien aussi de faire provision de bottes et de souliers, attendu que les chaussures ici, sont chères et de peu de durée, les cuirs étant assez mal tannés, et le cordonnier cherchant peu la solidité.

Les chemises de coton sont les mieux appropriées pour ce climat, et ceux qui en posséderaient en lin, dont la durée est toujours plus considérable, feront bien de ne s'en servir, qu'en mettant dessous des camisolles de coton, pour éviter les refroidissemens, qui sont dangereux, et faciles à gagner lorsque l'on en porte de fil. A la campagne, on ne se sert guère de bas ou chaussettes, sinon pour les jours de fête, car le froid n'est jamais assez intense pour exiger qu'on les emploie, même en hiver; cependant on peut en emporter quelques paires, ainsi que des aiguilles à tricoter, qui serviront du reste de distraction aux femmes, pendant la traversée.

Les lits de plumes, couettes et traversins doivent se vendre, ou se troquer contre d'autres en crin ou en paille de maïs; car ils ne sont d'aucun usage dans les pays chauds, mais les couvertures de laine, sont précieuses, les plus usuelles étant à la vérité toujours celles de coton.

Mille petits objets que l'on possède déjà, ou que l'on achète à vil prix en Europe, n'occuperont pas une place inutile dans les malles. Tels sont les fers à repasser, ciseaux, couteaux, miroirs, brosses, peignes, boutons, fil, aiguilles, boucles, crochets, bandes de cuir, ficelles, clous, manteaux, ciseaux de menuisier, scies sans les montures, perceurs, compas, doublures pour vêtemens, cordonnets, dés, épingles etc. etc.

Rappelons aussi les bonnes graines et les plants d'arbres fruitiers et de vignes.

Lorsqu'on se rend dans la province de Rio Grande, il n'est pas aussi nécessaire que pour d'autres destinations, de faire attention à la confection des caisses ou malles, attendu que le transport a lieu par eau presque jusqu'à la destination. La mesure de deux pieds, sur un et demi de profondeur, qu'on donne pour les endroits où les transports se font à dos de mulet, n'est donc pas indispensable, mais il sera toujours convenable de ne pas avoir de bahuts trop lourds et incommodes à manier.

A bord du navire, la masse des effets des passagers est enfermée à fond de cale, en sorte qu'ils ne sauraient s'en servir ou les obtenir pendant la traversée; il faut donc qu'ils se préparent une caisse d'une grandeur moyenne, renfermant toutes les choses dont ils ne peuvent se passer durant le voyage. Il est facile de calculer la quantité d'effets qu'on emploiera pour un espace de deux mois et demi; il vaut mieux compter sur un retard que de se trouver à court. On ne doit rien mettre dans des barils, cela est interdit à cause de l'arrimage.

Chaque caisse doit être soigneusement fermée, clouée et porter le nom de son propriétaire, de façon à ne pouvoir s'effacer; plus on aura d'ordre, et moins on se préparera de pertes et de désagréments.

Chapitre XXII.

Des soins à prendre pendant le voyage.

Tous ceux qui, avant de se mettre en route, se pénétreront bien qu'il dépend de leur volonté de se rendre le voyage agréable ou pénible, suivant la manière, dont ils supporteront les petites contrariétés inhérentes à une traversée, à bord d'un navire, en compagnie de personnes, qu'ils ne connaissent point et qui ont d'autres moeurs et habitudes qu'eux, tous ceux-là, disons-nous, s'épargneront une masse de désagrémens. Il s'agit donc d'avoir la ferme volonté d'être tolérans, amis de l'ordre et de la paix, complaisans envers leurs compagnons de route et de fortune et soumis aux réglemens du navire. Ceux-ci n'ont été établis que pour le bien-être général, et non par caprice. En ne s'y conformant pas, on amène un désordre, dont tous se ressentent; à la vérité; mais dont les plus fâcheuses conséquences sont pour celui qui l'a suscité. Si l'ordre et la propreté sont indispensables à terre pour ceux qui veulent conserver leur bien et leur santé,

ils le sont doublement à bord d'un navire, et surtout de celui qui transporte un grand nombre d'émigrans. Nous indiquerons quelques unes des règles qui se suivent presque généralement; mais avant de s'embarquer, le colon se mettra au fait des réglemens particuliers. Il sera convenable aussi qu'il s'assure, avant son départ, que toutes les conditions du contrat passé avec lui pourront être remplies; car une fois en mer, on doit comprendre qu'il est trop tard pour réclamer.

A bord d'un navire qui transporte des émigrans, on établit ordinairement des subdivisions, c'est-à-dire qu'une compagnie de 16 à 20 personnes se réunit ensemble, et cette association porte le nom de Back. Elle choisit généralement un chef qu'on nomme maître back, ou bien encore, chaque membre de la réunion en fait l'office à son tour. Celui-ci reçoit chaque soir du pilote, la ration de boeuf et de lard qui touche à sa compagnie, il y attache un numéro d'ordre et la remet au cuisinier des passagers, qui l'apprête pendant la nuit et la rend le lendemain à midi, toujours accompagnée du même numéro. Il en est de même pour les rations de légumes, farine ou autres accessoires, qu'il retire et remet au maître back avec la viande. Dans certains navires, la distribution du pilote, se fait de tout ce qui touche à une compagnie à la fois, et sans partialité.

Les chefs ou tout autres que la compagnie désigne, ordinairement ce sont les plus âgés et les plus respectables, font les partages; ils doivent chercher à apporter dans cette opération l'impartialité la plus absolue. Un d'entr'eux reçoit les plaintes que chacun peut avoir à faire, et les transmet au capitaine.

Le pain et le beurre se distribuent au maître back

pour toute la semaine, afin qu'il puisse les répartir quotidiennement; mais si les passagers veulent garder eux-mêmes leur part, elle leur est remise en bloc.

Il doit veiller à ce qu'après le repas, chaque associé lave ses utensiles et les range à la place désignée à cet effet. Le café et le thé qu'on sert matin et soir, se délivrent dans une grande théière en étain d'une capacité suffisante pour contenir de 16 à 20 rations.

Il n'est pas permis aux passagers, de rien préparer à la cuisine. Ordinairement un dentr'eux, et à tour de rôle, aide le cuisinier dans ses fonctions; ce n'est cependant pas une obligation sur tous les navires qui transportent des émigrans.

On balaye et on lave chaque matin l'entrepont; cette mesure sanitaire, toute en faveur des passagers, doit être secondée par eux. Du reste à bord des navires, où la règle est soigneusement observée, chacun à tour de rôle, ou plusieurs, si cela est nécessaire sont de corvée. Afin que cette opération puisse se faire convenablement, il est nécessaire de se lever de bonne heure et de faire son lit. Ordinairement les membres de la même subdivision, choisissent leurs places à coucher, les uns auprès des autres, afin d'être mieux réunis.

Il est défendu de fumer à l'entrepont; le danger serait trop éminent, et si quelqu'un voulait le faire en cachette, il deviendrait du devoir de chacun, en faveur de la sûreté générale, de le dénoncer. Sur le pont même, il n'est permis de fumer qu'avec certaines précautions, et jamais que dans des pipes recouvertes. Les armes doivent être remises au capitaine, ainsi que la poudre et les allumettes phosphoriques, qu'il est prohibé de conserver sur soi ou dans sa malle.

Généralement, les passagers émigrans choisissent

parmi eux, une ou deux personnes, chargées de veiller à l'intérêt général, et de transmettre les réclamations au capitaine. Cet usage est excellent et évite bien des désagrémens de part et d'autre. Dans un cas de désordre, le devoir de tout homme à bord, est de se ranger du côté du capitaine, et de lui prêter main forte, même si l'on avait justement à se plaindre de lui. La mer n'est pas l'endroit convenable pour les discussions; une fois à terre, vous aurez votre recours, et toute justice vous sera faite, comme nous le verrons plus bas.

Tout père de famille, tout homme qui a du bon sens, s'interdira de jouer autrement que pour passer le temps. Il n'ira pas compromettre les quelques ressources si précieuses qu'il emporte avec lui. Au surplus, les jeux de hasard sont interdits, et chacun doit s'opposer à ce qu'il y ait manque au règlement.

Comme la ration, que chaque personne reçoit, est abondante, et que souvent elle ne peut la consommer toute entière, il faut bien se garder de la gaspiller, ou de détruire un surplus d'alimens qui pourraient dans un cas malheureux être si utiles. On doit la conserver, ou la remettre au cuisinier.

L'autorité ne permet pas à un navire sortant avec des émigrans, de quitter le port sans qu'il ait prouvé, qu'il a au moins à bord, le double des provisions qui sont nécessaires pour la traversée; ainsi la moyenne des passages pour le Rio-Grande, étant de soixante jours, on doit avoir des vivres pour environ cent-vingt jours, et l'eau à proportion, à moins qu'on ait un appareil à faire l'eau douce à bord.

Il est rare qu'un passager ou une famille, n'emporte aussi quelques provisions particulières, nécessaires

pour la traversée, elles sont un adoucissement à un régime qui, bien qu'excellent, est nécessairement uniforme et à des heures régulières.

Le père de famille fera prudemment, avant de s'embarquer, de demander à voir la liste des provisions qui se trouvent à bord, et stipuler d'une manière précise, ce qu'on doit lui donner quotidiennement. Une fois cette convention passée clairement, il n'y a plus sujet à contestation et à réclamation, dès que le capitaine se conforme avec exactitude au contrat. Les navires, qui traitent bien leurs passagers, sont bientôt connus, on les choisit naturellement de préférence.

Il est expressément défendu, comme on en comprendra facilement l'importance, d'entraver en quoi que ce soit la manoeuvre du navire, ou d'entrer en conversation avec les marins, pendant leur travail. Il faut aussi se soumettre aux réglemens intérieurs que fait chaque capitaine à son bord. Généralement, il cherche à les rendre le moins pénible possible à ses passagers, mais lors même qu'ils seraient désagréables, il faut les remplir. - De l'ordre et de la vigilance du capitaine, dépend en quelque sorte le succès du voyage; son pouvoir discrétionnaire est très-grand, il est bon d'apporter, la plus grande réserve dans les rapports qu'on a avec lui.

Pour les prix des passages, il n'est guère possible de les indiquer ici, puisqu'ils varient suivant les ports, cependant on peut à peu près calculer qu'ils s'élèvent de 220 à 260 francs par tête pour Rio-Grande, personnes adultes. Les enfans au dessous de dix ans paient 20 francs de moins et ceux qui n'ont pas un an passent gratis. Afin qu'ils jouissent de cet avantage, il est nécessaire que les parens présentent leur

extrait de baptême. Nous avons négligé de dire un peu plus haut, que chaque émigrant doit avoir son passeport dûment en règle, et visé par le consul brésilien, il doit se munir aussi d'un certificat de bonne vie et moeurs, qui lui sera absolument nécessaire, s'il a à demander des secours, et fort bon dans toutes les occasions, où il aurait à rechercher un emploi.

Dans certains navires, on ne donne que le passage, l'émigrant se nourrit à ses frais. Il est nécessaire dans un tel cas, de faire attention à prendre la quantité de vivres suffisante pour ne pas se trouver à court, surtout si le voyage venait à se prolonger. On a, pour cela, dans les ports des listes, que l'on peut consulter et il est bon de s'y conformer, augmentant certains articles qu'on préfère, si on en avait diminué d'autres. Car il faut bien songer qu'une fois en mer, il n'y a pas de ressources, et que rien ne serait plus affreux que de souffrir la faim. Il est vrai que l'autorité et le commandant du port veillent à cela; mais notre recommandation ne saurait être inutile. Voici une liste dont la valeur peut s'élever de 60 à 65 francs, elle est calculée pour cent jours et une personne seulement.

25 \bar{u} de jambon, ou boeuf salé

64 „ de biscuits, première qualité.

8 „ de pois secs.

10 „ de choucroûte.

8 „ de farine.

5 „ de riz.

6 „ de beurre salé.

3 „ de café.

8 „ de sucre.

1 hecolitre et demi de pommes de terre, un peu de sel etc. Nous trouvons ces provisions insuffisantes.

Bien que généralement, les armateurs et les capitaines de navires, qui portent des émigrans, aient grand soin de ne pas permettre l'embarquement de personnes qui aient des maladies contagieuses, il est toujours bon de s'en assurer, et dans le cas qu'il s'en trouvât quelqu'une, de réclamer auprès de l'armateur son débarquement, et si cela devenait nécessaire, de déposer une plainte.

On est rarement malade en mer, où la vie est fort régulière; car le mal de mer quoique extrêmement pénible, ne saurait être regardé comme une maladie. Pour la grande majorité des personnes, il ne dure que peu de jours, et quelquesunes ne l'ont jamais. Il n'y a pas de remède, qu'on puisse réellement appeler efficace; mais le courage et la volonté font beaucoup pour s'en délivrer. Il ne s'agit pas de rester couché dans l'entrepont, où l'odeur de renfermé, qu'exhale le navire, fait redoubler les maux de coeur; mais il faut monter sur le pont, respirer l'air pur, faire quelques tours de promenade, si le temps le permet, se distraire, manger, malgré qu'on en ait aucune envie et même de la répugnance, en fin dominer l'étourdissement. Ceux qui se conduisent ainsi, en sont promptement débarrassés.

Il est prudent de se munir de quelques purgatifs, choisissant parmi ceux qui ne sont pas échauffans; car certaines personnes éprouvent en mer une constipation qui se prolonge pendant plusieurs jours, et qui pourrait présenter des accidens fâcheux, si on ne la faisait disparaître par un laxatif ou un lavement. Il suffit quelquefois de manger du fruit cuit, et c'est à cet effet que les navires de Hambourg et de Brême, prennent $6\frac{1}{2}$ ℞ de pruneaux secs pour chaque passager.

Chapitre XXIII.

Règlement tutélaire, pour les passages de colons.

Le gouvernement brésilien en 1858, indigné des mauvais traitemens, que certains capitaines faisaient souffrir aux émigrans, qu'ils regardaient comme un simple objet de spéculation, et ému des plaintes réitérées que les colons ne cessaient de lui adresser à ce sujet, fit publier le décret réglementaire, dont nous avons extrait les articles suivans. Il est toutefois juste de faire observer que les plaintes qui ont amené cette décision, étaient particulièrement relatives aux émigrans portugais, et peu à ceux d'autres provenances.

Chapitre I.

Relation entre le nombre des passagers et le tonnage des navires, ainsi que l'espace concédé à chaque passager.

Art. 1.

Aucune embarcation d'émigrans, ne pourra transporter à l'Empire, et d'un de ses ports pour l'exté-

rieure, ou même d'un des ports du dit empire pour un autre port, plus d'un passager, inclusivement le capitaine et l'équipage par tonneau.

On considérera comme navire d'émigrans, celui qui conduira, 4 ou un nombre supérieur de passagers, par chaque cent tonneaux, non compris ceux qui sont admis à la table du capitaine.

Art. 2.

Les passagers seront abrités, à l'entrepont, à la chambre, aux dunettes, ou cahutes, et aucune de ces répartitions ne pourra occuper un espace moindre de 30 palmes carrées, et le lit devra avoir au moins neuf palmes de longueur, sur deux et demie de largeur.

La hauteur de l'entrepont, chambre ou dunette, ne saurait être au dessous de sept palmes.

On ne pourra arrimer dans l'espace concédé à chaque émigrant, aucune partie de la cargaison, mais seulement les objets nécessaires à son usage à bord. Le surplus des effets sera déposé sous le pont ou dans tout autre endroit recouvert.

Art. 3.

On considérera pour le calcul établi à l'art 1, deux passagers de plus d'un an et de moins de huit ans, comme un passager, ceux d'un an et au dessous ne comptant point.

Art. 4.

Dans les voyages sur la côte de l'empire, dont la durée moyenne ne dépassera pas trois jours, le nombre des passagers se déterminera d'après l'espace libre et sans encombrement que présentent le pont, l'entrepont, la chambre et les dunettes, chaque passager devant avoir 25 palmes de superficie (carrées).

Art. 5.

La distribution des logemens destinés aux passagers, se fera de manière à ce que les deux sexes, soient séparés par de fortes divisions, de façon à éviter toute communication. Les gens mariés pourront toutefois habiter la même cabine.

Art. 6.

Il est expressément défendu aux navires d'émigrans de transporter pour l'empire, des fous, des idiots, des sourds et muets, des aveugles et estropiés, s'ils ne sont accompagnés de parens ou individus qui prouvent être en état de pourvoir à leur subsistance et se compromettent à leur donner les secours dont ils ont besoin. Le capitaine qui enfreindra les dispositions de cet article, sera passible d'une amende du double du prix du passage.

Art. 7.

Le capitaine ou maître qui amènera des passagers, en nombre supérieur à celui que déterminent les art. 1, 3 et 4, sera jusqu'au nombre de vingt, passible d'une amende équivalente à l'importance du passage, s'il en conduit plus de 20, l'amende sera le double du prix du passage.

Chapitre II.

Vivres et Provisions.

Art. 8.

Il sera embarqué pour les émigrans, et cela bien conditionné, la quantité suffisante de combustible, eau et provisions de bouche de bonne qualité.

Les enfans de 1 à 8 ans recevront demi ration, et l'on n'en fournira aucune à ceux audessous d'un an."

Art. 9.

Si par faute d'avitaillement fait dans la forme indiquée, la ration des passagers se trouvait réduite, le commandant paiera 1,000ⁿ. par jour que cette réduction aura lieu et pour chaque passager.

Art. 10.

La ration des émigrans, sera pour le moins correspondante à celle habituelle à un marin du port d'où provient l'embarcation qui transporte les émigrans.

Chapitre III.

Arrangemens intérieurs de l'embarcation.

Art. 11.

Les embarcations qui transportent plus de 50 passagers, auront :

§ 1. Les sabords, écoutilles et ventilateurs de toiles nécessaires, pour renouveler et purifier l'air de l'entrepont et de la chambre.

§ 2. Il y aura une cuisine pour chaque deux cents émigrans qui seront à bord, et au moins une devra être colloquée à l'entrepont; les dimensions ne sauraient être moindres de 5 palmes de longueur et trois de largeur.

§ 3. Il existera une infirmerie séparée du dortoir des passagers, et ayant un espace suffisant pour recevoir le 25^me du nombre total des passagers.

§ 4. On établira des latrines bien fixées, et en nombre suffisant; jamais moins d'une pour chaque cent

passagers, elles devront être couvertes et séparées, celles destinées aux hommes de celles des femmes.

Art. 12.

Il ne sera admis dans aucune embarcation, à l'entrepont, plus de deux rangées de lits en sens vertical, en sorte que chaque passager, puisse jouir d'un espace correspondant au moins à cent palmes cubiques.

Les lits doivent être fixés solidement, et l'inférieur s'élèvera du plancher au moins d'une palme, afin que le nettoyage puisse se faire avec facilité.

On pourra toutefois se servir de hamacs, s'il n'en résulte pas d'inconvénients pour les passagers. Si l'on emploie des hamacs, ils devront être ventilés sur le pont toutes les fois que le temps le permettra.

Art. 13.

Lorsque le nombre des passagers, calculé d'après le tonnage du navire, comme l'indique l'art. 1 de ce règlement, ne combine pas avec les espaces destinés aux mêmes passagers, suivant l'art. 2, on fera prévaloir, le plus petit des deux nombres.

Art. 14.

L'infraction aux dispositions des articles 10 et 11 du règlement actuel, sera punie suivant la gravité de la faute, par une amende de "cinq pour cent" sur le prix des passages des émigrans, au préjudice desquels de telles fautes ont été faites, et même pourra s'étendre jusqu'au double du prix du même passage.

Chapitre IV.

Mesures sanitaires et de police.

Art. 15.

Les embarcations d'émigrans qui transporteront 300 passagers et au dessus, auront un médecin ou chirurgien à bord, ainsi qu'une ambulance bien fournie de médicamens désinfectans et instrumens de chirurgie.

Ceux qui transporteront moins de 300 émigrans, auront l'ambulance et les désinfectans, ainsi que les instructions nécessaires pour appliquer les médicamens.

Art. 16.

Les capitaines de telles embarcations, devront veiller à ce que l'on maintienne l'ordre, la décence et la propreté entre les émigrans et autres personnes du bord:

A cet effet, ils devront avant et pendant le voyage à bord et dans un endroit bien visible, afficher, les mesures et réglemens qu'ils jugeront à propos d'adopter.

Art. 17.

Ils emploieront la plus grande vigilance, à prévenir toute offense à la pudeur, réprimant avec rigueur la pratique d'actes, qui pourraient donner lieu à des plaintes de la part des maris, pères ou tuteurs.

Art. 18.

Le capitaine aura soin de faire nettoyer les endroits où se tiennent les passagers, afin qu'ils soient toujours propres.

Lorsque le temps ne permettra pas aux émigrans de se rendre sur le pont, pendant plus d'un jour, avec le linge de leur lit, il les fera désinfecter, autant de fois que cela sera nécessaire.

Art. 19.

Il devra avoir à bord les ustensiles de cuisine et de table, en nombre et qualité suffisans pour les passagers. Le capitaine est obligé de leur faire distribuer aux heures établies par le règlement les vivres apprêtés. Les ustensiles de cuivre pour la cuisine et la table sont prohibés.

Art. 20.

Dans l'entrepout des embarcations, on ne pourra pas transporter de viande, de poisson ou d'autres denrées qui puissent infecter l'air.

Art. 21.

Dans les ports où les embarcations relâcheront, les capitaines sont obligés d'entretenir les passagers, soit à bord, soit à terre, quand quelque motif empêche de les conserver à bord.

Dans ces ports, toutes les fois que cela sera nécessaire, on fera de nouvelles provisions de vivres, d'eau et de combustible, en rapport avec le nombre des passagers, la durée du voyage et le port de destination.

Art. 22.

Les dispositions des chapitres 1, 2 et 3, sont applicables aux navires d'émigrans, qui sortent des ports de l'empire, ou qui proviennent de ports étrangers, n'ayant pas de réglemens pour le transport des émigrans.

Art. 23.

Les navires d'émigrans qui seront sortis de ports étrangers, où il existe un règlement, devront remplir les dispositions de ces réglemens respectifs, bien entendu que la prescription sur l'espace occupé par chaque passager, ainsi que les mesures de police et d'hygiène, ne seront pas moins favorables aux passagers, que le présent règlement.

Art. 24.

L'infraction des règles de cette ordonnance amènera, suivant la gravité de la faute, une amende au capitaine, qui pourra s'élever de 5 %₀, sur le prix du passage, jusqu'au double du même prix.

Chapitre V.

Des obligations des capitaines de navires d'émigrans, quand ils arrivent aux ports de l'empire.

Art. 25.

En même temps que le manifeste du chargement, le capitaine d'un navire d'émigrans présentera :

1. La relation de tous les passagers, avec déclaration de leurs noms, âge, sexe, profession, lieu de naissance, dernier domicile, destination qu'ils ont l'intention de suivre, ainsi que les places qu'ils ont occupées à bord.

2. Une autre relation séparée, dans laquelle se déclarent les noms, dernier domicile et âge de tous les passagers morts depuis l'embarquement jusqu'à l'arrivée, ainsi que de ceux que le navire aura débarqués dans

quelques ports, pendant le cours du voyage, le tout affirmé sous la foi du serment.

3. Les originaux ou copies authentiques des contrats faits par des sociétés, ou autre personne avec les émigrans, ayant pour objet le loyer des services de ceux-ci, ou l'obligation de quelqu'autre onus ou dépense.

Les fautes d'exactitude dans les déclarations, si elles ne sont pas justifiées complètement auprès de la commission dont traite le chapitre 8, seront punies par des amendes de 5 % jusqu'à la totalité du prix des passages des émigrans, à l'égard desquels, ces inexacitudes auront eu lieu.

Chapitre VI.

Déduction du droit d'ancrage et primes.

Art. 26.

Toute embarcation d'émigrans définie dans la 2^{me} partie de l'art. 1; aura droit à la déduction de l'impôt dit d'ancrage, sur le pied de 2½ tonneaux par colon qu'elle débarquera dans les ports de l'empire.

Chapitre VII.

Du jugement des infractions à ce règlement.

Art. 27.

Pour examiner l'état des navires, la situation des émigrans à bord, et juger des infractions à ce règlement, il y aura une commission dite "de jugement" qui sera composée à la cour du directeur général des terres publiques, faisant fonction de président, ayant vote, du

chirurgien major de la marine, de l'auditeur de la marine, du capitaine commandant le port et du guardá-mor de la douane. Dans les provinces et ports de douane; du délégué du directeur général des terres publiques, du Provedor de la santé, du capitaine du port, d'un médecin ou chirurgien, nommé par le Président de la province, et du guardá-mor de la douane.

Art. 28.

Lorsque dans un port, il n'y aura pas de délégué du directeur général des terres publiques, l'inspecteur de la douane remplira sa place, et il devra remettre au délégué le résultat de tous les examens, et les décisions prises accompagnées des éclaircissemens nécessaires.

Art. 29.

Si le port n'a pas de douane, le gouvernement prendra les mesures nécessaires, pour substituer la commission.

Art. 30.

A cette commission de membres délibérans, on incorporera, comme membres consultans, les consuls des nations d'où viennent habituellement des colons, pour cet empire, ainsi que les Présidens des sociétés de bienfaisance étrangères. Les consuls et les Présidens qui se trouveront dans le cas prévu par cet article, le feront savoir au Directeur général des terres publiques, afin d'être reconnus, comme membres consultans et pouvoir être convoqués.

Art. 31.

La commission composée seulement de membres délibérans, ou de ceux-ci et des membres consultans,

sera convoquée en outre des cas prévus par ce règlement, toutes les fois que le Président le jugera nécessaire, et lorsqu'il y aura réquisition de quelqu'un de ses membres, ou délibérans, ou consultans adressée au Président, avec déclaration de l'objet.

Il est bien entendu que les décisions sont réservées aux membres délibérans.

Art. 32.

L'objet des délibérations des commissions, sera toujours relatif au sort des émigrans à bord, à leur réception dans nos ports et à leur traitement dans les hôtelleries. Toutefois elles pourront prendre connaissance, de tout autre objet, qui sera en relation avec le bien être des mêmes. Dans ce cas, le Président remettra à l'autorité compétente, le résultat de ses divers examens et investigations, avec tous les éclaircissemens nécessaires, afin qu'il soit procédé comme de droit.

Art. 33.

Il appartient au Président :

1. De distribuer le service des visites des embarcations de colons, chargeant hebdomadairement un des commissaires délibérans, de la visite et de l'inspection des embarcations d'émigrans qui entreront dans le port.

2. Convoquer les commissions délibérantes, quand quelque capitaine de navire d'émigrans, devra être jugé pour infraction à ce règlement, ou pour tout autre motif relatif au transport, à la réception et à l'exécution du contrat avec les émigrans.

3. Nommer deux commissaires, qui se joindront au premier nommé, afin de vérifier les fautes indiquées par celui-ci, formeront le procès verbal, entendront les

témoins et procéderont à un examen minutieux sur le navire, qui aura enfreint les dispositions du présent règlement.

4. Notifier à l'inspecteur de l'Arsenal de marine, qui sera obligé de prêter les experts nécessaires à l'examen des navires d'émigrans.

5. Aviser les membres des deux commissions de l'arrivée de l'embarcation d'émigrans, leur demandant qu'ils procèdent en particulier aux investigations, qui leur seront possibles, communiquant de vive voix ou par écrit ce qu'ils auront pu recueillir.

Art. 34.

Un des commissaires délibérans, visitera hebdomadairement les embarcations, suivant la distribution faite par le Président.

Dans cette visite, il examinera, si l'état sanitaire des passagers en général est bon, il s'informera du traitement à bord, pendant le voyage et reconnaissant que la santé des mêmes passagers n'a souffert en rien, qu'aucune plainte n'est portée contre le capitaine, qu'il n'existe pas d'émigrans appartenant à la classe dont traite l'art. 6; qu'il n'y a eu ni malade ni mort, il déclarera au capitaine, qu'il est libre de toute amende vis-à-vis le présent règlement, faisant part du tout, le jour suivant, au Président de la commission.

Art. 35.

Quand les passagers auront souffert dans leur santé, que des cas de mort auront eu lieu, que des plaintes seront formulées contre le capitaine, pour manque de vivres ou provisions, de quelques mesures hygiéniques, ou de police, enfin de tout autre motif grave, le commis-

saire de visite, le fera immédiatement savoir au Président de la commission, afin qu'il désigne les deux commissaires de plus qui, avec le premier et les experts nécessaires, procéderont à bord du navire à tous les examens et investigations nécessaires pour connaître la vérité, et du tout on fera procès verbal, signé par les commissaires, les experts, les témoins, par le capitaine du navire, ou qui le représente, ainsi que par les personnes présentes, qu'on aura invitées à le faire.

* Les capitaines de navires, ou ceux qui les représentent seront admis à expliquer les fautes commises, à contredire les accusations et à exhiber toutes les preuves et documens nécessaires à leur défense. Leur refus toutefois d'assister aux examens, ou leur absence, lorsqu'on ne les rencontrera pas, n'empêchera point les examens.

Art. 36.

Le procès verbal sera immédiatement remis au Président qui convoquera la commission, dans les trois jours et avisera les commissaires consultatifs, afin qu'ils comparaisent.

Art. 37.

Au jour déterminé, la commission réunie, le procès verbal lu, les commissaires consultans, qui auront paru entendus, ainsi que toute défense présentée de la part du capitaine, le Président proposera par écrit les amendes qu'il juge que le capitaine aura encourues, pour chacune des fautes et la majorité décidera.

Art. 38.

La commission délibérative, ne pourra résoudre, si la majorité de ses membres n'est pas présente. Le Président aura le vote de qualité.

Art. 39.

Il y aura recours du jugement de la commission, mais sans suspension, au gouvernement; si c'est à la cour et dans les provinces, à leur Président.

Art. 40.

S'il manque des commissaires délibérans, ils seront remplacés par ceux qui les substituent dans leurs emplois respectifs.

Art. 41.

Un employé de la répartition générale des terres publiques, servira de secrétaire à la commission.

Le portier de la répartition générale des terres publiques aura, à sa charge, tous les papiers et livres de la commission.

Art. 42.

La dépense de dépêches de la commission sera faite par la répartition générale des terres publiques, dans le logement de laquelle se feront les sessions, la commission pouvant toutefois avoir lieu à l'arsenal de marine, ou même à bord du navire conformément à ce que le président jugera le plus convenable.

Art. 43.

L'importance des amendes sera reçue par la douane, à l'inspecteur de laquelle, on remettra copie authentique de la sentence appliquée.

Le recouvrement s'en effectuera de la même manière qu'à l'égard des amendes dûes pour infraction à un règlement de la douane.

Art. 44.

L'importance des amendes imposées à une embarcation d'émigrans, ne pourra jamais excéder le double du frêt de passage de tous les émigrans.

Art. 45.

A la fin de chaque trimestre, on paiera avec le produit des amendes, les dépenses faites; lors de la visite, dépêches et jugemens des navires d'émigrans et le restant sera envoyé à l'hôpital de la "Santa Caza da Misericordia" pour aider au traitement des émigrans pauvres.

Art. 46.

Lors de la visite de chaque embarcation d'émigrans et du jugement des amendes qu'elle aura encourue, chacun des membres délibérans recevra une gratification de 15,000 R., l'employé de la répartition des terres publiques, 3,000, et le portier 2,000.

Art. 47.

La chaloupe du chef de la santé, ou du capitaine du port servira pour la visite de la semaine.

Tel est le règlement protecteur des émigrans; il les met à l'abri des exactions des capitaines, ou tout au moins leur donne la certitude, qu'à l'arrivée au port de destination, elles seront punies. Tous ceux qui ont du bon sens, comprendront qu'il ne s'agit pas de présenter des plaintes puériles, qui du reste n'amèneraient aucun résultat, mais toutes les fois qu'on a des motifs sérieux à faire valoir, on peut et on doit les exposer sans crainte et sans exagération, certain que justice sera faite, et qu'on sera efficacement protégé contre toute violence.

Chapitre XXIV.

Quelques précautions après le débarquement.

Enfin voilà notre traversée accomplie, nous allons sortir de la prison ambulante, où nous avons été renfermés; pendant tant de jours; nous touchons à la terre désirée, notre nouvelle vie va commencer. On a d'abord quelques précautions sanitaires à prendre, dont il n'est pas inutile de parler. Après avoir été renfermé, pendant tant de jours, le rafraîchissement d'un bain est le bien venu; on fera donc convenablement de ne pas le négliger, quand ce ne serait que par propreté. Comme nous parlons de la province de Rio-Grande do Sul, nous dirons qu'on peut le prendre, avec toute sécurité, il n'est aucun animal malfaisant, ni péril dont on ait à se garder. A peine citerons-nous dans quelques rivières au Nord de la province, une petite espèce de caïmans, appelés jacarés, qui peuvent présenter quelques dangers; mais on ne les rencontre point dans les endroits fréquentés et ils ne sont guère à craindre que pour les enfans.

Si l'on arrive pendant la saison des fruits, il faut se garder d'en manger immodérément, quelque envie qu'on en ait après une longue traversée; le résultat en serait une dissenterie, ou tout au moins une diarrhée, dont on aurait quelque peine à se guérir.

Les eaux, surtout celles de Porto-Alègre, font quelquefois cet effet aux étrangers, jusqu'à ce qu'ils y soient accoutumés, on fera prudemment d'en boire en petite quantité, en y mêlant un peu d'esprit. Puisque nous parlons d'esprit, il est nécessaire que nous prévenions les nouveaux arrivans, contre le danger de s'habituer à une liqueur qu'on appelle Cachassa, et qui se distille du jus fermenté de la canne à sucre. Elle déplaît généralement, au commencement, par son odeur et son goût particulier; mais on s'y accoutume vite. Elle est fort pernicieuse même prise avec de l'eau lorsqu'on en fait excès; on doit la réserver pour les cas de maladie, ou quand on s'est fortement mouillé.

Comme les variations de température sont assez sensibles, on prend facilement des refroidissemens, qui ne sont pas dangereux, en les attaquant dès le principe; mais qui dégènèrent en maladies fort périlleuses, si on les néglige. Un bon bain de pied, et une boisson chaude, qui rétablisse la transpiration, sont suffisans pour faire disparaître les symptômes inquiétans.

Cette province jouit d'un avantage bien précieux, pour les émigrans, et qu'on ne rencontre que rarement dans d'autres pays, c'est la facilité de l'acclimatation. Aucune fièvre pernicieuse, aucune de ces maladies désorganisatrices, qui attaquent les nouveaux arrivés, et en décime une bonne partie; à peine quelques boutons, qui sont la promesse d'une robuste santé pour l'avenir. Cependant il ne faut pas abuser de cette sécurité, car

la différence de climat amène toujours, bien qu'elle soit généralement insensible, une légère perturbation qui disparaît, par une vie régulière et simple; mais qui s'aggraverait inévitablement, si l'on faisait des excès de quelque nature qu'ils puissent être.

Il est ici, si peu de choses hostiles ou nuisibles à celui qui vient s'établir, que le chapitre des recommandations est fort court. Chacun sait qu'il faut se garer des serpens; à leur exception et à celle quelques grosses espèces d'araignées venimeuses, nous voyons peu d'animaux à redouter; à l'article forêt, nous avons parlé des bêtes féroces.

Le nord du Brésil exige quelques précautions de plus à prendre. Parmi les insectes, les moustiques sont, sans contredit, les plus incommodes, ils attaquent de préférence les étrangers; mais ils se rencontrent seulement dans les endroits marécageux, au bord des rivières, où ils abondent pendant un certain temps de l'année; l'on finit par s'y habituer.

Parlons aussi d'un petit insecte à peine visible; qu'on nomme chique dans les colonies françaises, et bixas-de-pé, dans cette contrée, il s'introduit sous la peau, où il grossirait considérablement et surtout se multiplierait d'une manière prodigieuse, si on ne l'extirpait. On s'en aperçoit, par la vive démangeaison qu'il cause. On le retire avec la pointe d'une aiguille, et on a le soin de mettre dans la petite blessure qui en provient, un peu de tabac ou de chaux. Il n'y a donc aucun danger à courir, quand on a le soin de se laver les pieds, tous les soirs et de retirer ces pucerons, avant qu'ils grandissent. C'est à la mère de famille qu'appartient le soin de prendre garde aux pieds des jeunes enfans, qui y sont plus sujets que les adultes. Ces insectes n'existent pas dans toutes les localités, et la propreté tend à les faire disparaître.

En débarquant, les émigrans sauront les démarches qu'ils ont à faire vis-à-vis la police et la douane, puisqu'ils sont reçus par des agens du gouvernement. Quant aux colons proprement dits, ils n'ont aucune formalité à remplir; ce soin est pris pour eux. Elles sont du reste fort simples, puisque tous leurs papiers viennent en règle, et que leurs effets, ustensiles, instrumens etc., sont privilégiés, et n'ont aucun droit à acquitter. On comprendra que ce bénéfice ne s'étend qu'aux objets à l'usage de la famille, et que si quelqu'un voulait se prévaloir de ce droit, pour introduire des marchandises pour commercer, elles seraient saisies.

Recommandons aux émigrans que tant au départ qu'à l'arrivée, dans tous les changemens de navires bateaux à vapeurs ou véhicules, ils surveillent leurs malles, caisses, ou paquets, en aient toujours le nombre à la mémoire, et les comptent avec soin, afin qu'aucun ne s'égaré. Personne ne prendra ce soin pour eux, et bien qu'en général, on n'ait pas beaucoup à redouter les voleurs, toutefois il est nécessaire d'être attentif.

Heureusement qu'ici la race de ces vautours, qui aux Etats-Unis se jettent sur le pauvre émigrant, sous prétexte de lui indiquer les auberges, les convois, les bons endroits etc, et qui en tirent toujours d'une manière ou d'une autre, quelques dollars, n'existe point ici; sous ce rapport le colon n'a rien à redouter, personne ne cherchera à le piller ou à le tromper.

Chapitre XXV.

Quelques mots sur les colonies existantes dans la province.

Tout le monde sait que l'émigration pour le Brésil a souffert et souffre encore en Europe une opposition aussi vive qu'imméritée. Il est hors de doute qu'elle pourrait être mieux dirigée, que les colons, avec moins de sacrifices, que ceux faits par la nation jusqu'aujourd'hui, auraient pu être plus heureux, et les résultats d'une autre nature. Cependant, il vaudrait mieux critiquer le système en général, et surtout un grand nombre de ses applications, que de vouloir l'anéantir d'une fois.

Une des principales plaintes adressées au Brésil, de la part de certains intéressés d'Europe, est le manque complet de statistique; on se lamente de ne pouvoir se former aucune idée des vrais progrès des colonies, et si elles rapportent à leurs propriétaires, un revenu suffisant pour les faire vivre dans l'aisance, et leur permettre en peu d'années de s'acquitter des avances qui leur ont été faites. Ces plaintes sont mal fondées, et

prouvent seulement que là-bas, on ne sait pas un mot de portugais, et encore moins de ce qui se passe au Brésil, sinon par des relations inexactes et suspectes, données par des colons ignorans, ou des chercheurs de fortune mécontents de celle qu'ils y ont rencontrée. On ne s'est jamais donné la peine de savoir si ces statistiques existent, sans cela on les aurait trouvées dans les comptes rendus des Présidens de province; mais il est plus facile d'écrire des articles critiquant tout ce qui se fait, passant incontestés faute de données contraires, que de faire un travail consciencieux à cet égard.

Il est à regretter qu'on ne cherche pas à donner publicité aux extraits des rapports des gouverneurs de province; contre des chiffres, il n'y a pas moyen d'argumenter. Voici, pour l'édification de nos lecteurs, quelques passages sur les colonies de la province, tirés du compte rendu de 1859 donné à la chambre législative provinciale, par Monsieur le Conseiller Antão, aujourd'hui Président de la province de Rio-Grande, ils donneront une idée plus juste et en quelque sorte générale de la position des choses, et avec quelle rapidité les élémens de prospérité se développent dans cette province.

Il existe aujourd'hui dans le Rio-Grande 15 colonies, et l'on pourrait cependant en établir avec avantage au moins 20 fois autant. En voici les noms :

- Colonie de São-Léopoldo,
- „ de Santa Cruz,
- „ de Santo-Angelo,
- „ de São Pedro d'Alcantara,
- „ de São Pedro das Torres,
- „ de Nova Petropolis,
- „ de Santa Maria da Bocca do Monte,
- „ de Mont Alverne.

Ces huit premières, sont des colonies de l'Etat, les sept qui vont suivre, ont été fondées par des compagnies, ou des particuliers :

- Colonie de Mondo-Novo,
- „ de Santa Maria de Soledade,
- „ de Estrella,
- „ de Conventos,
- „ de Sao- Lourenço,
- „ de Pedro II,
- „ de Mariante.

Elles représentaient entr'elles toutes en 1858 une population coloniale de près de 20,600 âmes, dans laquelle Sao-Léopoldo, entrait pour le chiffre de 12,500. Sao-Léopoldo est la plus victorieuse réfutation qui se puisse faire aux adversaires de la colonisation parmi nous. Elle ne date que de 1824, et pendant les premières années, les progrès ont été si lents que l'on peut dire qu'elles ne doivent point compter, non plus que les dix malheureuses années de notre guerre civile. A l'appui de ce que nous disons ici, on doit noter que de 1830 à 1844, il n'est pas entré un seul colon dans cette province. Et cependant aujourd'hui, c'est un admirable canton occupant un territoire de plus de 28 lieues, faisant une exportation de 4 à 5 millions de francs de toute sorte de denrées, exportation qui augmente toutes les années de près d'un cinquième. Elle renfermait en 1858 1,568 colonies, de 160,00 brasses carrées chacune, et divisées en dix-huit districts coloniaux.

**Voici la liste de ses établissemens agricoles
et industriels.**

Colonies-fermes.....	2,229
Maisons de commerce en gros et en détail.....	71

Tanneries	35
Engins pour la canne à sucre et distilleries.....	28
Engins pour fabriquer la farine de manioc moulins etc.	189
Briqueteries	12
Fabriques de lhombilhos (selles du pays).....	50
Fabriques de bière	5
Scieries de planches.....	5
Tordoires d'huile	27
Fabriques de faïence	3
Fabriques de colle de gélatine.....	4
Fabriques de cigarres	13
Corderies	3
Charronneries.....	3
Fabriques de machines pour la préparation de la farine	2

Colonie de Santa-Cruz.

La colonie de Sao-Léopoldo, a dû une grande partie de sa prospérité à son excellente position; sa distance de Porto-Alègre, capitale de la province, est de 10 lieues par terre et 14 par eau. Nécessairement les produits qui en proviennent, y trouvent non-seulement un excellent marché de consommation, mais un port commode pour l'exportation. C'est par le même principe qu'on a cherché au moins pour le commencement, à établir les autres colonies à peu de distance des grands centres de population. Santa-Cruz, actuellement le second foyer colonial d'importance est situé à six lieues de Rio-Pardo, ville de quelques mille âmes, bâtie au bord du Jacuhy, par lequel le surplus des produits peut suivre avec facilité pour Porto-Alègre. Dans peu de temps Santa-Cruz aura un autre débouché, du côté du Taquary, en venant se relier avec la colonie de Monte-Alverne, création de Monsieur le Conseiller Ferraz, aujourd'hui

Président du Conseil des ministres. Santa-Cruz occupe une étendue de terrain de douze lieues carrées, et compte une population de 2,723 personnes entre lesquelles ont été distribuées 608 colonies.

La production pendant l'année de 1858 à 1859 a été

25,730	sacs	de maïs,
5,192	„	de haricots,
124	„	de petits pois,
51	„	de blé,
54	„	d'orge,
33	„	de seigle,
3,332	„	de pommes de terre,
929	arr.	de tabac.

Son exportation a été de plus de trois cent mille francs. Elle possède :

- Une distillerie,
- 5 moulins,
- 1 tannerie,
- 1 fabrique de vinaigre.*)

L'aisance des colons qui y sont établis, l'accroissement qu'elle prend chaque jour, indiquent avec toute certitude sa future prospérité. Sans parler d'un grand nombre d'embarcations à voile, comme lanchoes et canoas grandes, qui font la navigation entre Rio-Pardo et Porto-Alègre, et transportent marchandises et produits, trois bateaux à vapeur entretiennent un service régulier toutes les semaines, et il en est deux qui vont à la Caxoeira.

*) Il s'est formé dernièrement une fabrique de cigarres, qui trouve ses matières premières à la colonie même, comme nous venons de le voir.

Colonie de Sao-Angelo.

Fondée en 1857, elle ne compte encore que 394 personnes, entre lesquelles ont été distribuées 82 colonies; elle est à 12 lieues de la ville de la Caxoeira, et sur les bords du Jacuhy. La fertilité de son terroir lui promet un avenir fortuné, surtout lorsqu'on aura fait ouvrir de bonnes routes, qui assurent une communication facile et constante entre Sao-Angelo et les villes de Caxoeira et Rio-Pardo, ainsi que pour les Campos de Cimã da Serra, et Santa Maria. Son extension est de deux lieues carrées. La plupart des colons qui sont venus la peupler, proviennent de la Poméranie. Le résultat de la cueillette de Sept 57 à 58 a été de

6,304	sacs	de maïs,
479 $\frac{1}{4}$	»	de haricots,
709	»	de pommes de terre,
42 $\frac{3}{4}$	»	de riz,
8	»	de blé,
13	»	de seigle,
4 $\frac{2}{3}$	»	d'orge,
76	arr.	de tabac.

Cette dernière production est d'une excellente qualité, elle pourrait, en y apportant chaque fois plus de soins, devenir une branche bien plus lucrative que les autres produits, dont la valeur moins considérable, supporte difficilement de grands frais de transport. *)

*) La chambre municipale de la Caxoeira cherche autant qu'il est en son pouvoir à provoquer le développement de la colonie, ainsi dernièrement elle a fait établir sur la route qui conduit à Sao-Angelo, un pont qui facilite fort les transports. Elle a aussi voté un fonds pour la construction de lanchoes (embarcations de 800 à 1000 arr de charge) qu'elle mettra à la disposition des colons pour le transport de leurs produits.

Nova Petropolis.

Cette colonie, offre par son excellente position, toutes les qualités requises pour lui assurer un sort extrêmement brillant. Fertilité extraordinaire de territoire, bois de construction, et de toutes les espèces magnifiques, rivières navigables traversant la majeure partie des terrains, grande route des Campos de Cima da Serra, et enfin à une distance de 13 lieues de Porto-Alègre par le Cahy. Elle se relie au Sud avec la colonie de Sao-Léopoldo, à l'est avec celle du Monde-Novo. Elle deviendra infailliblement un marché d'entrepôt, pour tous les points adjacents. Son extension est de $12\frac{2}{3}$ lieues, divisées en 12 districts coloniaux qui renfermeront 1,140 colonies de cent mille brasses carrées chacune.

Comme elle n'est fondée que depuis une année sous la Présidence de Monsieur le conseiller Ferraz, il n'est pas possible de donner de grands détails sur un établissement qui est encore à l'état d'embryon, d'autant plus que les colons qui y ont été dirigés, n'étaient pas très-propres à le faire prospérer rapidement sous le point de vue agricole, étant pour une partie plutôt industriels que cultivateurs. Dès que des renforts de ces derniers fortifieront les travaux de défrichemens, le développement marchera à grands pas. S'il nous est permis de donner ici notre opinion, nous insisterons sur l'absolue nécessité d'établir un contrôle sévère, à l'égard des colons venant de l'Europe, afin de ne diriger sur les établissemens coloniaux en formation, que des cultivateurs; leur fournissant une aide plus efficace, c'est-à-dire que les sacrifices faits par la nation, soient en réalité appliqués au bien être du défricheur, dans toute leur

plénitude. Ne soutenons cette année que cent familles ou cinquante, mais qu'elles le soient réellement, qu'après des grands travaux des deux premières années il y ait des secours, une nourriture abondante et fortifiante, enfin tout l'appui dont on pourra disposer. Ainsi disparaîtront ces continuelles plaintes d'hommes jetés hors de leur sphère, et incapables de supporter les travaux et les privations de la forêt.

**Colonies de Sao-Pedro d'Alcantara das Tres Forquilhas
et de Sao Pedro das Torres.**

Elles sont situées au nord de la province, dans des cantons fertiles, leur éloignement des grands centres de population, ne leur a pas permis de se développer et de prospérer aussi rapidement que celles, dont la position était plus avantageuse. Toutefois avant peu d'années, l'ouverture de certaines routes, la navigation probable de lacs et de rivières dans leur voisinage, leur donneront indubitablement une nouvelle vie et plus d'activité. La première compte une population de 444 personnes, la seconde, 461 âmes.

La production d'une année a été: Pour la première

3,700	sacs de maïs,
329	„ de haricots,
425	„ de pommes de terre,
1,050	„ de farine,
75	„ de riz,
56	„ de café,
200,000	„ plaques de sucre ordinaire.

Elle compte 21 engins à travailler la canne à sucre quarante de farine de manioc, trois tanneries et 5 maisons de commerce, le territoire est d'une lieue et demie. Elle voit passer toutes les années plus de 1000 mules

chargées, destinées a Cima da Serra et tout le bétail qui s'exporte de cette province pour celle de Sainte Catherine.

La colonie de Sao-Pedro das Torres a donné en 1858.

3000 sacs de maïs,
 300 „ de haricots,
 200 „ de pommes de terre,
 1270 „ de farine,
 81 arr. de sucre,
 229 pipes d'eau-de-vie.

Elle compte trente et une distilleries, vingt-quatre fabriques de farine de mandioca, une tannerie et six maisons de commerce.*)

Colonie de Santa-Maria da Bocca do Monte.

Elle se trouve le plus dans l'intérieur du pays, ce qui, a beaucoup d'égards, est loin d'être désavantageux. La culture étant fort négligée par les fils de la province, qui lui préfèrent le soin des bestiaux, les denrées, à cause des transports, sont à des prix fort élevés, en sorte qu'elles présentent un grand avantage au colon. Les terrains où se trouve située la colonie, sont des plus fertiles, et elle est entourée de forêts magnifiques. On se fera une idée de la richesse de la production en jetant un coup-d'oeil sur le tableau suivant.

9 sacs 1 alqueire $\frac{1}{4}$	ont produit	278 sacs de haricots.
17. „ 1 „ $\frac{1}{2}$ „		1178 „ maïs.
221 „ de pommes de terre..	414 „	et 1 alq ^{re} .
1 „ 1 alq ^{re} $\frac{3}{4}$ de blé.....	20 „	
1 „ 1 $\frac{1}{2}$ alq ^{re} orge	22 „	1 alq ^{re} .

*) Les colonies de Sao-Pedro d'Alcantara et de Sao-Pedro das Torres n'existent plus, sinon comme districts agricoles. Il en est de même de la colonie particulière de Don Pedro II. près de Pelotas, dont il est parlé ci-après.

Colonies particulières.

Celle de Santa-Maria da Soledade, fondée il y a peu d'années, et appartenant à la société Montravel Silveira et C^{ie}, est pour le moment la plus importante. La concession est de 17 lieues, soit $4\frac{1}{2}$ lieues carrées. Sa position est fort avantageuse, près de la rivière du Cahy, et les terres sont d'une extrême fertilité. Les conditions qu'elle impose aux émigrans sont avantageuses, et de différentes natures, en raison des moyens dont ils peuvent disposer. La population, à la fin de 1858, s'élevait à 1240. personnes, et la cuillette mise en regard des semis, prouve combien ces terrains sont avantageux aux cultivateurs.

25 sacs de haricots ont produit ..	1075 sacs,
55 „ de maïs	7750 „
350 „ de pommes de terre.....	1900 „
5 „ de froment	65 „
en outre, on a cueilli	230 \mathfrak{R} de fume

c'est-à-dire d'excellent tabac.

Les produits peuvent descendre facilement à Porto-Alègre, par le Cahy. La compagnie ayant un contrat obligatoire avec le gouvernement, pour l'introduction d'un certain nombre de colons dans un temps déterminé, il est probable que cette colonie acquerra rapidement, un grand développement.

Colonie de Mondo-Novo.

C'est la plus ancienne des colonies particulières, elle se rattache à celle de Sao-Leopoldo. Sa population est de 1005 personnes. Sa production principale pendant l'année de 1858, a été de :

3300 sacs de haricots,

8000 sacs de maïs,
300 arr. de tabac.

Elle possède 3 moulins, 2 scieries, 2 fabriques de farine de Mandioca, 1 fabrique de sucre, 1 tannerie.

Elle récolte passablement de graines otéagineuses, dont il n'est pas fait mention dans ces notes, bien que tirées de la staisitique du gouvernement.

Dans la rivière du Taquary, il existe plusieurs colonies particulières, elles sont toutes sur des terrains, qui jouissent pour leur fertilité, d'une réputation méritée dans cette province. Ce sont celles da Estrella, dos Conventos et de Mariante.

La première compte une population de 192 personnes, qui ont fourni au commencement de 1858, une cueillette de :

4245 sacs de maïs,
1185 „ et 1 alqueire de haricots,
647 „ de pommes de terre,
56 alquères d'orge (28 sacs),
162 sacs de seigle,
176 „ et 1 alqueire de blé,
148 „ de fèves,
16 à 20 arr. de beurre.

La colonie dos Conventos est située sur des terrains qui ont été la propriété de l'auteur de ce petit ouvrage. En 8 ans, ils ont quintuplé de valeur. L'étendue du territoire est de près de trois lieues, mais une très petite partie seulement est occupée jusqu'aujourd'hui par des colons; on compte 188 habitans; voici le tableau de la dernière plantation et récolte.

5 sacs de haricots ont produit ...	800 sacs.
10 „ de maïs.....	1925 „
13 „ de pommes de terre	325 „

3 sacs de froment	100 sacs.
3 „ de fèves	90 „
3 „ d'orge	30 „

Cette colonie est très-riche en bois de construction.

Celle dite Mariante, occupe un territoire de 1,400,000 brasses carrées, elle a peu de population jusqu'aujourd'hui, ayant été fondée, il y a peu de temps.

La colonie de Sao-Laurenço est au midi de la province dans de bons terrains et compte 306 âmes. Ce ne sera guère que l'année prochaine, que l'on pourra en recevoir des détails intéressans, si les évènements politiques de l'Europe n'empêchent pas l'arrivée des émigrans.

La Colonie de Pedro II., située à quelques lieues de Pelotas, et primitivement habitée par des Irlandais et des Anglais, a peu prospéré. Une partie de sa population primitive s'est retirée, et il ne paraît pas qu'elle ait été remplacée. Sa dernière production a été de :

1200 sacs de pommes de terre,

100 „ de haricots.

3000 R de beurre.

Elle pourrait toutefois trouver dans les places de Pelotas et de Rio-Grande deux excellens marchés de consommation, et pour des quantités extrêmement considérables.

On aura vu, par ce qui précède, l'extraordinaire fertilité de nos terres, ces données statistiques fournies au gouvernement par les directeurs des colonies, sont sans doute justes; mais elles ne peuvent néanmoins avoir une rigueur mathématique, puisqu'elles dépendent des informations prises auprès d'un grand nombre de personnes, et qu'il peut s'y glisser des inexactitudes involontaires;

mais elles sont trop coïncidentes les unes avec les autres, pour qu'elles ne puissent fort bien donner une vue générale et vraie des colonies d'ici.

Tous les voyageurs étrangers et nationaux qui parcourent les colonies, s'accorderont à dire qu'elles présentent un tableau d'aisance et de prospérité peu commun; aussi leur témoignage qui ne saurait être suspect, puisqu'il est si général, devient-il un argument indéclinable contre les attaques des adversaires de notre colonisation.

Chapitre XXVI.

Des avantages que le gouvernement brésilien, tant général que provincial, offre aux colons.

Ce serait un chapitre beaucoup trop long, si nous voulions faire l'historique de tous les sacrifices, que le gouvernement n'a cessé de faire, pour encourager l'émigration pour cet empire. Nous nous contenterons d'en indiquer les points principaux, et ceux qui sont relatifs au sujet que nous nous sommes proposé de traiter.

Si cette magnifique contrée, s'était trouvée aussi rapprochée de l'Europe que les États-Unis, ou tout au moins, si le prix des passages avait été dès l'origine moins élevé, il y a longtemps que le courant de l'émigration s'y serait porté. Peut-être les colons auraient-ils trouvé plus de bonheur ici, que dans l'Amérique du nord. Aujourd'hui cette difficulté est en partie applanie par l'abaissement du prix des passages, et par la disposition que le gouvernement et quelques compagnies ont prise d'aider l'émigrant, pour une partie de son passage.

Il y a deux ans que les chambres, voulant encourager de tout leur pouvoir ce grand œuvre, ont voté une somme de dix-huit millions, dont une forte partie a déjà été employée plus au moins avantageusement à cet effet. Sur cette somme, le gouvernement a promis une prime de 30,000 R., pour chaque colon adulte et 15,000 pour les mineurs, que certaines compagnies ou contractans introduiraient dans le pays.

Il n'est nullement entré dans les vues de l'administration supérieure, de faire de cette disposition, un moyen de fortune pour des entrepreneurs; elle a voulu au contraire, qu'en définitif, le colon profitât d'une avance qui, prise en masse est extrêmement considérable. Elle a voulu aussi payer un travail effectif à ceux qui, se faisant agens de colonisation, auraient des publications à faire à leurs frais, des avances peut-être, dont l'intérêt ne leur est pas assuré, enfin un travail incessant, qui méritait salaire. Mais elle n'a pas prétendu qu'ils perçoivent ce droit sur des colons qui, de leur propre impulsion, viennent au Brésil. Ceux-ci feraient sagement de se réunir, de nommer un d'entr'eux, pour les représenter et demander au gouvernement ce secours de 30,000 rées, qui serait mieux employé à les soulager d'une partie du passage, que dans les mains d'un spéculateur.

La province elle-même a senti toute la nécessité d'attirer dans son sein de braves cultivateurs qui, tout en gagnant honorablement leur vie, d'une manière plus avantageuse et moins pénible qu'en Europe, contribueront à augmenter la richesse nationale, en aidant à son développement. A cet effet, et pour compléter ce que pouvait faire le gouvernement général, l'assemblée provinciale a décrété une loi extrêmement favorable aux émigrans, ainsi que d'autres modifications, que nous

allons traduire ici. Commençons par la loi du 30. novembre 1854, que nous ferons suivre par ses altérations.

Dispositions provinciales.

Art. 1.

Le président de la province de Rio-Grande do Sul, vendra à tout colon, quelle que soit sa nationalité ou son état, qui se présentera spontanément dans cette province, un lot de terre, contenant le nombre de brasses indiquées sur la carte du plan, qui en a été dressé. Ces terres devront être cultivées. La teneur de cet article, est celle autorisée par la loi provinciale No. 304, du 30 de Novembre 1854.

Art. 2.

Tout colon, qui prétendra acheter un lot de terre, se rendra à la trésorerie provinciale (Contadoria da Fazenda publica) afin d'y examiner les plans, mémoires et observations relatives aux terres provinciales, déjà mesurées, divisées et démarquées en lots coloniaux, dont l'extension est variable.

Art. 3.

Une fois que le lot disponible, dans les terres mises en vente, aura été choisi et le prix arrêté avec la trésorerie provinciale, prix qui variera, suivant les circonstances favorables qu'il pourra présenter, et qui seront énumérées dans le mémoire et les observations qui accompagnent les plans, le colon adressera à la présidence de la province une pétition, indiquant le numéro, sous la même désignation qu'il se trouve à la carte, ainsi que ses limites et position de gisement. Il relatera le

prix qui aura été déterminé avec la trésorerie, qui sera alors consultée, ou tout autre administration, que la présidence pourra juger convenable.

Art. 4.

Ces informations obtenues, et dans le cas où il n'existera aucun doute, le lot requis sera concédé, et la trésorerie provinciale passera un titre au colon, conformément au modèle ci-inclus, et sur le dos duquel, les articles de ce règlement se trouvent imprimés. Cette expédition est sans frais. Lorsque l'acheteur aura payé le droit du timbre, le titre sera enregistré, et il devra lui-même, ou par un chargé de procuration, signer une déclaration transcrite sur un livre spécial, par laquelle il s'oblige à payer, aux époques stipulées, non seulement la valeur des terres, qu'il aura achetées, mais encore les avances, qui auront pu lui être faites, pour son passage, sa subsistance, ou tout autre secours à lui fourni, et le tout reste hypothéqué sur les terres qu'il aura achetées.

Art. 5.

La présidence de la province, garantit à chaque colon qui se présentera spontanément dans la province, quels que soient du reste son âge et son sexe, un passage franc et des alimens, dès le port de Rio-Grande, jusqu'au lieu de sa destination. Elle fournira aussi aux premières dépenses d'installation, jusqu'à ce que le colon, se soit préparé une demeure; mais ce subside ne dépassera pas soixante jours. La présidence fournira aussi aux colons nécessiteux et reconnus pour tels, un subside pendant trois mois, à raison de 200 rées par jour pour les célibataires, et de 160 rées pour chaque

personne au dessus de deux ans d'une même famille, le père et la mère sont compris dans la taxe.

Art. 6.

Les colons ne seront obligés de rembourser que les dépenses du subside, ou de quelque secours extraordinaire qu'ils auraient pu obtenir, et cela sous la même forme que celle adoptée pour le paiement des terres.

Art. 7.

Le prix le plus minime de chaque brasse de terre sera de trois rées; mais il augmentera, suivant la qualité et la position des terrains. Les paiemens seront effectués sous la forme suivante.

Dans les deux premières années, on n'exigera rien du colon.

A la fin de la 3^e année, il paiera la $\frac{1}{10}$ ^e partie de la valeur des terres.

Au bout de la 4^e année les $\frac{2}{10}$ ^e

Enfin à la fin de 5^e année..... les $\frac{7}{10}$ ^e

complémentaires.

Quant au subside, ou à quelque secours extraordinaire, ainsi qu'aux avances qui auraient pu être faites sur les passages, ils pourront être remboursés de la même manière, et aux mêmes époques, ainsi que l'indique l'article précédent.

Art. 8.

Si le paiement n'était pas fait dans le période déterminé ci-dessus, l'acheteur aura à payer, un pour cent par mois, pendant tout le temps qui s'écoulera jusqu'au parfait remboursement, tant de la valeur des terres,

que des sommes perçues, à quelque titre qu'il les ait reçues, dès qu'elles ont le caractère d'emprunt.

Art. 9.

L'intérêt que stipule l'article précédent, ne sera perçu que pendant deux ans, à compter de l'échéance depuis laquelle, le paiement aura manqué. Passé ce terme, il ne pourra plus avoir de délai, et le paiement partiel, ou total arriéré n'étant pas effectué, les terres retourneront au domaine provincial. Celui-ci remboursera l'acheteur des paiemens qu'il aura pu faire, jusqu'à cette époque, et l'indemniserà pour la plus value de la propriété, provenant des travaux qu'il aura exécutés, et qui seront estimés par des arbitres, déduisant les sommes, qui lui auront été avancées comme subsides. Les terres où l'acheteur ne se serait pas établi, et n'aurait pas édifié sa demeure et cultivé de champs, jusqu'à la fin de la 2^e année reviendront au domaine public.

Art. 10.

Dans le cas de mort de l'acheteur, avant la réalisation de tous les paiemens en intérêts et capital, les terres passeront à ses héritiers, avec tous les onus et garanties stipulés. A défaut d'héritiers, elles retourneront au domaine public. Dans le cas où les héritiers renonceraient à prendre possession des terres, ils seront indemnisés de leur droit à l'héritage, suivant la forme indiquée, dans l'article précédent. Dans un cas semblable, les déclarations compétentes, devront être passées à la trésorerie provinciale.

Art. 11.

Les terres ne pourront être transférées par l'acheteur, sans avoir été travaillées et payées de leur valeur.

Les notaires et officiers publics ne pourront en passer aucun acte particulier, ou public de vente, de donation, d'échange, de location ou d'hypothèque, sans qu'il leur soit présenté une attestation de la trésorerie provinciale, qui prouve que ces terrains sont dans le cas d'être aliénés.

Art. 12.

L'acheteur des terres provinciales, pourra les cultiver lui-même, ou le faire faire par des personnes de sa famille, ou des salariés, mais il lui est prohibé d'employer des esclaves, qu'ils soient ou non sa propriété sur les dites terres.

Art. 13.

L'acheteur est obligé de nettoyer et de retirer toute végétation d'arbres ou de broussailles, de la moitié de la route ou sentier, qui traversera tout le front de sa propriété. Et s'il ne remplit pas ce devoir, au moins une fois l'an, le directeur de la colonie, ou toute autre autorité à qui cela peut compéter, fera exécuter ce service, aux frais de l'acheteur, procédant judiciairement, pour le rembours de ces frais, s'il se refusait de les acquitter à l'amiable.

Art. 14.

L'acheteur est également obligé de céder, une fois que le motif d'utilité publique est constaté, le terrain nécessaire à la formation des routes d'un village à l'autre, à la réunion de deux sentiers, ou chemins communaux. Enfin pour l'ouverture d'un port sur quelque rivière, sauf le droit d'indemnité pour le terrain occupé, et les travaux qui y auraient été exécutés; de donner une servitude gratuite aux voisins, quand elle

sera indispensable, pour aboutir à une route publique, un village, ou un port; et une servitude indemnisée, quand elle abrégera d'un quart ou plus du chemin, que le dit voisin aurait à parcourir. Il consentira finalement, à ce qu'on utilise les eaux inoccupées, et cédera leur transit, sous indemnité pour le terrain occupé et les travaux qui y avaient été faits. Les mines qu'on pourrait découvrir dans les terrains vendus, sont sujettes aux lois en vigueur.

Art. 15.

Toutes les dispositions des articles précités, sont également applicables aux familles brésiliennes, agricoles et laborieuses, qui voudraient s'établir dans les terres coloniales mises en vente.

Art. 16.

On réservera parmi les terrains destinés à être colonisés, ceux nécessaires à l'établissement des routes pour les villages, où l'on tracera par avance les places, les rues, et enfin les endroits destinés aux ports, églises, cimetières, prisons et autres servitudes publiques indispensables.

Art. 17.

Les terrains destinés à l'édification des villages, ainsi que ceux de leurs alentours immédiats, pourront être loués, et ce produit comme les intérêts provenant de la vente, seront appliqués au nivellement des rues et des routes les plus rapprochées, ainsi qu'à l'embellissement, ou à tout autre ouvrage d'utilité publique. La présidence de la province déterminera l'importance de ces locations et intérêts, et de quelle manière ils devront être perçus.

Art. 18.

Ce règlement est applicable à toutes les terres acquises par le président de la province, sur quelque point que ce soit, par voie d'achats, d'échanges, ou en vertu de l'article 16 de la loi générale No. 514, du 20 Octobre 1848.

Règlement du 7 Juillet 1857, concernant la réception
l'accommodement et la distribution des colons qui
arrivent dans cette province.

Art. 1.

Il sera nommé pour la réception, l'accommodement, et la distribution des colons qui arrivent dans cette capitale.

Un agent interprète.

Un agent intendant :

§ 1. Aussitôt qu'une embarcation amenant des colons, sera arrivée dans ce port, l'agent interprète se rendra à bord; à cet effet l'arsenal de marine lui fournira une chaloupe, si l'embarcation a jeté l'ancre au large. Il fera la relation nominale de tous les colons, conformément au tableau modèle. Afin que ce travail soit fait avec toute l'exactitude possible, aucun colon ne pourra débarquer, avant la visite de l'agent interprète.

*) Il a été créé un inspecteur général des colonies, qui a la direction de toutes les affaires, qui concernent la colonisation et les émigrans; c'est le chef immédiat de tous les employés et directeurs de colonies. Il protège les colons, et pour ceux qui n'ont pas de consuls. il se constitue leur défenseur auprès de l'autorité. Cette place est dignement remplie aujourd'hui par Monsieur le lieutenant colonel-Filippe Betbezé Nery de Oliveira.

§ 2. Dès que cette relation sera terminée et signée par le commandant du navire, afin qu'il contrôle le paiement du passage, ou de toute autre gratification éventuelle, l'agent interprète communiquera aux émigrans, quelles sont les conditions attachées à l'acquisition des terres, leur présentant les dispositions du règlement du 30 Juin 1855, relatives à la vente des terrains.

§ 3. Il formera deux relations, l'une des colons qui voudront s'établir sur les terres du gouvernement, l'autre de ceux qui prétendent suivre une autre destination.

§ 4. Il enverra à la présidence la relation générale des colons arrivés, ainsi que les déclarations inscrites au tableau modèle.

§ 5. Il fera effectuer le débarquement des colons, et les conduira à la maison destinée à leur accommodement.

Art. 2.

De l'accommodement.

§ 1. L'agent interprète remettra les colons à l'agent intendant, ainsi que la relation compétente, ce dernier ne pourra recevoir et accommoder que ceux désignés dans cette relation.

§ 2. Tous les colons, dépassant l'âge de 12 ans, recevront une ration entière d'alimens, ceux au dessous de 12 ans, n'en auront que la moitié.

§ 3. Afin de faciliter le travail de la distribution, dont on traitera à l'article suivant, les colons seront obligés d'être réunis à 9 heures du matin, et aux heures de se recueillir, les portes de la maison se fermeront à neuf heures du soir.

§ 4. Les comptes présentés par l'agent intendant, devront être contresignés par l'agent interprète, pour ce

qui concerne le nombre des rations. La trésorerie provinciale vérifiera leur exactitude et décidera de leur intégrité.

Art. 3.

De la distribution.

L'agent interprète tiendra les livres suivans.

Un livre de relations nominales, conforme au tableau cité ci-dessus, et dont les formules seront imprimées.

Un livre enregistrant les titres.

Un livre de feuilles de passe, pour le directeur des colonies.

§ 1. On remettra à l'agent interprète, les tableaux des colonies disponibles, avec la déclaration du prix et la description topographique abrégée de chacune.

§ 2. Il communiquera ces tableaux aux émigrans, afin qu'ils choisissent leurs colonies, suivant alors les dispositions des articles 2, 3 et 4 du règlement du 30 Juin 1855.

§ 3. Il guidera les colons, pour qu'ils arrivent promptement à la solution des formalités recommandées par les articles 3 et 4 du règlement cité ci-dessus, et qu'ils soient dépêchés avec toute la brièveté possible.

§ 4. Chaque colon, ayant acquis une colonie, recevra de l'agent interprète une passe, sans laquelle le directeur des colonies, ne pourra mettre personne en possession des terres en disponibilité.

§ 5. Lorsque l'agent interprète aura terminé ce travail, il en avisera l'agent intendant, afin que les colons se tiennent prêts à suivre leur destination, et celui-ci donnera les directions nécessaires pour l'embarquement.

Art. 4.

Dispositions générales.

§ 1. Pour la réception des colons venus sur des navires, qui ne passeront pas le port du Rio-Grande, on nommera un agent interprète qui accumulera les fonctions d'agent intendant, et qui se dirigera suivant les dispositions indiquées ci-dessus.

§ 2. Cet agent enverra en même temps que les colons, leur relation nominale, ainsi que la déclaration de la date exacte de leur arrivée, le nom du navire et du commandant, le nombre de jours de voyage et la date de celui du départ pour cette capitale.

§ 3. Les pétitions des colons nouvellement arrivés, ne seront pas reçues, si elles ne viennent par l'intermédiaire de l'agent interprète, sauf le cas de plaintes contre le même agent.

§ 4. Les émigrans qui ne voudront pas s'établir sur les terres du gouvernement, auront droit à l'accommodement et aux vivres, seulement pour le jour du débarquement et les deux suivans; la valeur de ces vivres devra être remboursée.

§ 5. De six en six mois, l'agent interprète présentera à la présidence, une statistique minutieuse et comparative du mouvement de l'émigration pour cette capitale.

Ce règlement a été fait sous la vice-présidence de Monsieur Patricio Correa da Camara, le 7 de Juillet 1857.

L'ordonnance du 7 de Juillet 1857, sera dorénavant observée avec les altérations suivantes.

Art. 1.

La place de l'agent intendant dans cette province est supprimée.

Art. 2.

Les obligations de l'agent intendant dans cette capitale, seront remplies par l'agent interprète.

Art. 3.

La fourniture des rations et demi-rations, conformément au tableau, sera faite par contrat, mise aux enchères publiques par la trésorerie provinciale, sous l'approbation de la présidence.

Art. 4.

Une fois la fourniture contractée, l'agent interprète présentera les réquisitions, qui devront être en relation avec les colons, qui seront au dépôt sous sa surveillance. D'après ces réquisitions accompagnées de leurs quittances respectives passées par l'agent interprète, les paiemens aux fournisseurs seront effectués.

Art. 5.

Dans le cas où le contrat des fournitures, ne serait pas accepté aux enchères, elles seront faites par l'administration, et resteront à la charge du même agent interprète, suivant la forme des instructions respectives.

Art. 6.

Dans l'un et l'autre cas, la trésorerie provinciale, par un de ses employés choisi par son chef, surveillera la fourniture et l'exactitude des demandes, obligeant l'agent interprète à donner tous les renseignements et les informations nécessaires, ainsi qu'à fournir les comptes de sa gestion, aux époques qui seront désignées par la même administration.

Art. 7.

L'aide et les secours concédés aux colons seront limités à :

§ 1. A ceux qui seront destinés à des colonies fondées, ou à fonder au moyen des fonds sortis des caisses provinciales.

§ 2. A ceux abandonnés par leurs introducteurs, lorsque cet abandon, n'aura pas lieu pour crimes, ou conduite incorrigible, ou toute autre raison qui intéresse la tranquillité publique, ou la sécurité individuelle.

§ 3. A ceux qui seront venus à leurs frais et n'auraient pas de moyens à leur disposition, pour leur transport et leur subsistance et pour qu'ils s'établissent dans des colonies fondées, avec des fonds sortis des caisses provinciales ou dans le cas contraire, qu'ils s'obligent à indemniser plus tard les avances, donnant une caution ou garantie.

Art. 8.

Dans quelque une des hypothèses des paragraphes 1 et 3 de l'article antécédent, les agens interprètes des villes de Rio-Grande et Pelotas, feront les contrats compétens, suivant la forme du règlement du 30 Juin.

Dans l'hypothèse du § 2 du dit article, on observera la même chose à l'égard du colon réclamé par l'introducteur, suivant la forme du contrat respectif, satisfaisant en premier lieu, aux dépenses faites par la province.

Art. 9.

Dans le cas où des particuliers et des compagnies, voudraient contracter pour des colons amenés et soutenus par les caisses provinciales, dans la forme des réglemens cités, et des articles antérieurs, ils devront satisfaire aux

dépenses faites par la trésorerie. Pour les contrats à passer avec les colons, le procureur fiscal interviendra pour le compte des colons et de l'État.

Art. 10.

Les contrats dont parle l'art. 8, seront tirés en duplicata, remettant un des exemplaires au colon et l'autre au secrétariat de la présidence.

Art. 11.

La propreté et la conservation des dépôts restent à la charge des agens-interprètes, et auront lieu aux frais de la province.

Art. 12.

Les agens interprètes seront soumis à une amende de 10,000 à un Conto de rées, pour infraction aux dispositions des instructions et du règlement du 7 de Juillet de l'année courante, ou par faute de son accomplissement, par négligence, prévarications ou quelque abus, sans préjudice des peines encourues, conformément à la législation pénale de l'empire.

Cette ordonnance est de Monsieur le conseiller président de la province alors, Angelo Muniz da Silva Ferraz.

Nous avons parlé au commencement de ce chapitre d'une bonification qui se faisait aux colons, et à leurs introducteurs de 30,000 et 15,000 rées; elle est en vertu d'une loi provinciale No. 367, de 1857 dont nous n'avons pas le texte sous les yeux. *)

*) Loi 367. Art. 38. Sur les fonds destinés au chapitre colonisation, le président donnera à tout individu, ou entreprise qui le réclamera un subside de 30,000 rées pour les colons de plus de 15 ans, et 15,000 rées pour les mineurs au dessous

Elle a suscité le 30 Octobre de la même année, des instructions, expliquant quelles catégories de personnes jouissent de cet avantage, et sous quelles conditions.

Il faut que les individus introduits ainsi dans la province, aient bien le caractère de colons, et cela prouvé par les contrats passés pour leur compte dans le pays d'où ils proviennent. Ces contrats doivent être passés suivant les lois; rendus authentiques par les autorités compétentes, et reconnus par les consuls brésiliens respectifs.

Que les colons soient originaires d'Europe, libres de toute obligation provenant de contrat avec un autre individu, de peines et de crimes, qu'ils n'aient point été tirés de prison, maisons de correction, ou dépôt de mendicité.

Que ceux au dessus de 12 ans, soient robustes, et en état de rendre des services dans l'art ou profession qu'ils auront, ou auxquels ils veulent s'appliquer.

Il faut déclarer quelle a été l'existence réelle, et le sort qu'ont eu les colons, depuis leur arrivée dans la province, le lieu où ils résident et le travail auquel ils s'emploient.

Que leur introduction dans la province n'a pas été en conséquence d'un contrat signé avec le gouvernement général provincial, ou tout autre gouvernement étranger. Qu'elle n'a pas eu lieu en vertu de l'aide de ces mêmes gouvernemens, et dans le cas affirmatif, quelle est la

de cet âge et jusqu'à deux ans. Il faut toutefois que l'introducteur de ces colons, n'ait pas reçu un subside du gouvernement impérial, égal ou supérieur; dans le cas contraire, ils recevront des caisses provinciales la différence, jusqu'à ce qu'elle complète celui marqué par la loi actuelle.

valeur de cette aide, présentant une copie du contrat respectif qui fasse foi, si elle existe.

On ne considérera pas comme colons ayant droit à ce subside.

Les personnes qui viennent s'établir dans cette province à leurs frais, ou fonder des établissemens, quelle qu'en soit la nature.

Les ecclésiastiques ou religieux, qui ne seront pas spécialement introduits dans la province, avec autorisation du gouvernement provincial, afin de pourvoir aux besoins spirituels des colonies.

Les religieuses, quel que soit leur ordre, excepté les soeurs de charité, qui viendraient pour le service des hôpitaux et des établissemens d'éducation.

Les femmes non mariées qui n'auront pas de famille, ou qui émigreraient sans leur famille, ayant de mauvaises mœurs et les courlisanes.

Ceci est du 30 Octobre 1857 et signé par Monsieur Ferraz.

Ministère de l'Empire.

Instructions pour l'introduction, la distribution et l'établissement de colons. — Ces ordonnances, comme on le voit, sont du gouvernement général.

Art. 1.

On vendra des terres, aux conditions suivantes aux colons qui arriveront dans les ports de l'empire, ayant payé leur passage et désireux de s'établir dans les colonies créées par le gouvernement.

§ 1. Si la vente s'effectue au comptant, le prix sera d'un réal pour les terres de bonne qualité, et d'un demi réal, pour celles de qualité inférieure.

§ 2. Si cependant la vente s'effectue à terme, le prix sera d'un réal et demi, pour les terres de bonne qualité, et d'un réal pour celles de qualité inférieure.

§ 3. Dans l'hypothèse de la clause antécédente, le colon qui fera les paiemens avant les époques des échéances respectives, jouira de la déduction de 6 0/0, pour le temps qui restera à courir jusqu'au terme du contrat.

§ 4. Dans l'hypothèse de la vente à terme, le colon ne pourra affecter, à quelque onus que cela puisse être, les terres, ou les améliorations qui restent hypothéquées, jusqu'à parfait paiement.

Il est entendu que, dans cette disposition, ne sont pas compris les cas de succession légitime, ou par testament, ou par legs; dans ce cas, la propriété passera à l'héritier ou légataire, mais toujours avec l'onus de l'hypothèque.

§ 5. Les titres de vente seront passés à Rio, par le directeur général des terres publiques, et dans les provinces par les délégués de cette administration, avec le vu et l'approbation des présidens des dites provinces et seront délivrés sans frais.

§ 6. Si les personnes, qui composent la famille du colon destinée aux établissemens agricoles, s'élèvent à six, le gouvernement paiera un passage, si elles dépassent ce nombre, il en paiera deux.

Dans le nombre des personnes de la famille, on ne comprend pas les majeurs de plus de 50 ans, ni les mineurs de 12 ans.

§ 7. On entend que la famille est formée, dès qu'elle se compose du mari et de la femme, du père et des fils, du frère et des soeurs, ou du tuteur et de ses pupilles.

§ 8. En outre des passages gratuits, dont s'occupe le paragraphe 6, le gouvernement paiera ceux des mineurs de douze ans.

§ 9. Si les colons, en arrivant à un des ports du Brésil, ont à suivre pour un autre port, afin de se rendre à l'endroit de l'établissement, les dépenses de ce second passage, sont aux frais du gouvernement.

§ 10. Dans les lots de terre qui seront vendus, le gouvernement fera édifier une maison, qui servira provisoirement de demeure aux colons et préparer le terrain, sur une étendue d'un carré de cent brasses de côté; il fournira aussi la première année à chaque famille, ou colon établi, les premières semailles correspondantes à cet espace et de plus un cheval ou une mule, un boeuf ou une vache, un coq, deux poules et un petit cochon. A la fin de l'année cette faveur cessera.

§ 11. Les faveurs indiquées dans le paragraphe antécédent, sont promises seulement aux 150 premières familles, qui commenceront à peupler une colonie, d'entre celles établies par le gouvernement.

Pour être considéré comme fondateur, on n'exige pas que le colon soit marié; mais il suffit qu'il achète des terres, et forme un établissement agricole.

§ 12. Pour jouir des faveurs, qui sont concédées ici, les colons devront se munir de certificats passés par les consuls brésiliens, qui prouvent leurs bonnes moeurs; et qu'ils ont l'habitude des travaux agricoles, ainsi que les relations des membres de la famille entr'eux.

Art. 2.

Pendant l'espace de trois ans, à compter de cette date, le gouvernement donnera le passage gratuit aux

colons, que les grands propriétaires, les campagnards et les laboureurs respectables voudront prendre sur leurs propriétés, toutefois la somme totale par année ne doit pas dépasser trois cents contos, observant les clauses suivantes.

§ 1. Ils doivent faire connaître à la direction de l'association centrale de colonisation le nombre d'individus ou de familles, qu'ils désirent et la nation à laquelle ils doivent appartenir.

§ 2. Ils déclareront la nature des travaux auxquels ils les destinent, les professions qu'ils devront avoir, et le lieu de l'établissement.

§ 3. Il ne sera pas admis pour chaque grand propriétaire, ou campagnard respectable, plus de 80 colons de tous les âges, de ceux dont le passage sera payé par le gouvernement.

Ce nombre pourra être élevé à 100, si dans l'espace d'un an, depuis le jour qu'il sera complet, il ne se présente pas quelqu'autre propriétaire qui les veuille également.

§ 4. Il est déterminé que, pour la même propriété, on ne pourra surpasser le nombre de colons désigné dans le paragraphe précédent, quels que soient ses propriétaires et la forme de l'administration; qu'on fasse rapporter ses terres en les travaillant en commun, ou chacun pour soi, sur la même propriété.

§ 5. Le propriétaire devra admettre une famille, par chaque 6 colons, qu'il désire contracter.

On considère une famille comme composée, dès qu'elle est dans les termes de l'article 1 paragraphe 7.

§ 6. Les faveurs concédées dans l'article 2, ne s'étendent pas aux compagnies, entrepreneurs de colonies, ou particuliers qui auront formé, ou formeraient

des établissemens coloniaux, jouissant de primes, emprunts, ou de tout autre secours pécuniaire concédé par le gouvernement.

§ 7. Il reste entièrement à l'arbitre des colons, de faire les contrats qu'ils voudront. Si, toutefois, leurs premiers contrats, sont de location de services, ils ne pourront avoir de vigueur que pour deux ans. Etant de toute autre nature, ils seront valables pour l'espace de cinq ans.

§ 8. A la fin des termes indiqués dans le paragraphe précédent, les colons pourront disposer d'eux-mêmes, comme il leur conviendra le mieux, sans que les dettes qu'ils pourraient avoir contractées vis-à-vis du propriétaire, puissent servir d'empêchement. Excepté cependant celles qui proviennent de fournitures pour le vêtement et les alimens nécessaires, dans le cas où le propriétaire, ne serait pas obligé à les fournir, faisant à cet effet un traité spécial, lors du contrat avec le colon. Ce traité devra avoir l'approbation de l'autorité, qui sera établie par la loi, pour la protection des colons.

§ 9. Si le contrat est de location de service, en outre des obligations auxquelles le propriétaire est assujetti par le paragraphe 15, on lui paiera un salaire qui, par mois, ne sera pas moins de 8000 rees, ni plus de 12000 rees, excepté, 1 si le colon est ouvrier; dans ce cas, le salaire est conforme à la nature de son métier. Lorsqu'il est âgé de plus de dix ans et de moins de 16 ans, le salaire sera réglé à l'amiable avec le père ou le tuteur, et à leur défaut, avec un tuteur nommé par le président de l'association centrale de colonisation. Une fois la somme déterminée par convention; que le mineur pourra recevoir par mois, l'excédant sera déposé

d'une manière sûre, afin de former une réserve, qui lui sera fort utile quand il voudra s'établir lui-même.

§ 10. Le propriétaire ne pourra transmettre le contrat à d'autres, sans le consentement exprès du colon et l'approbation du président de l'association centrale de colonisation, ou de ses commissaires dans les provinces, pour vérifier l'accomplissement de l'exécution du contrat.

§ 11. S'il arrive que le colon consente à la transmission, et que celui qui en veut prendre compte, refuse sa responsabilité pour les obligations contractées, ou qu'il ne puisse offrir les garanties qu'on exige, la transmission pourra toutefois avoir lieu, si le premier contractant se rend responsable pour toutes les obligations et avec les mêmes garanties, et se constitue le principal répondant, comme s'il continuait à employer le colon à ses plantations.

§ 12. Le propriétaire sera obligé de faire les dépenses d'hôtellerie, dans le ou les ports, où les colons débarqueront, et ceux de transport dans ses terres, sans exiger de rétribution du colon.

§ 13. Si le propriétaire n'a pas pris les précautions nécessaires pour la réception des colons, dans le ou les ports de débarquement, les dépenses seront faites par l'association centrale de colonisation, afin d'être remboursées par lui dans leur totalité, avec intérêt de 6 %.

§ 14. Le propriétaire ne pourra refuser les comptes qui lui seront présentés, en vertu du paragraphe suivant, par le président de l'association, ou ses commissaires dans les provinces, et il ne pourra être entendu en justice, sur les réclamations qu'il aurait à faire, sinon après avoir déposé la somme demandée.

§ 15. Le propriétaire devra donner au colon une demeure gratuite, quelle que soit du reste la forme du

contrat, ainsi que les commodités nécessaires pour sa famille; il leur donnera aussi les alimens en suffisance et les traitera dans leurs maladies. Il lui fournira les outils, et mettra un terrain à sa disposition, si la propriété le permet, afin qu'il puisse faire ses plantations particulières, dans le temps qu'il lui reste, sans que pour cela, il ait aucun droit à ces terrains, ni qu'il puisse exiger le paiement des améliorations qu'il y aura faites, devant les abandonner, aussitôt que le contrat sera expiré.

§ 16. En conséquence des dépenses, qu'on doit faire pour les colons, le propriétaire aura droit à leurs travaux, pendant le temps déclaré au paragraphe 7 de cet article, et moyennant le salaire, conformément au paragraphe 9 du même article, si le contrat est de cette nature.

§ 17. Les propriétaires, donneront une garantie suffisante pour l'accomplissement du contrat, étant obligés à recevoir les colons qu'il demandera, et qui viendront pour son compte, sauf les cas, où ils seraient atteints de maladies contagieuses, ou ne se trouveraient pas dans les circonstances indiquées dans leur demande.

§ 18. Excepté les cas déclarés dans le paragraphe antécédent, si les propriétaires se refusent à les recevoir, ils seront responsables de tous les frais faits pour eux, tant pour les passages, que pour ceux résultant de ce refus.

§ 19. Si le colon est malade, pendant plus de quinze jours, il sera obligé de servir le même temps en sus.

Et si, dans le courant de l'année, le total des jours pendant lesquels il ne travaillera pas, excède en vingt, bien que d'une manière suivie, il n'arrive pas à quinze jours, il sera obligé de remplacer ce temps.

La cessation volontaire de travail, entraîne après elle, l'obligation de le remplacer par le même espace de temps, qu'aura duré l'interruption, ou tout autre moyen dont on conviendra.

§ 20. Au colon qui satisfera ses devoirs pendant le temps de son contrat, donnant des preuves de bonne conduite, on vendra des terres, dans les colonies du gouvernement, à son choix, aux conditions qu'imposent les paragraphes 1, 2, 3 et 4 de l'article I de ces instructions.

§ 21. Le colon ne sera pas obligé de travailler les dimanches et les jours de fête, excepté dans le temps des récoltes, qui exigent qu'on travaille ces jours-là, mais seulement jusqu'à midi, lui laissant pendant cet espace, le temps nécessaire pour le repos et le manger.

On doit observer que le colon pourra disposer de soi, hors des heures de travail, qui seront fixées par le propriétaire.

§ 22. Les colons dont traite l'art. 2, seront contractés et transportés par l'intermédiaire de la société centrale de colonisation jusqu'au port de Rio de Janeiro, ou de toute autre province maritime, conformément à ce qui sera le plus convenable, pour que les colons puissent se diriger sur l'établissement qui les a contractés.

Fait à Rio le 18 de Novembre 1858.

Signé par le

Marquis d'Olinda.

La lecture de ces dispositions, tant générales que provinciales, dispense de rien ajouter, elles parlent d'elles-mêmes. Elles deviennent une réponse foudro-

yante aux petites attaques, et aux calomnies qu'on ne cesse de répandre contre la colonisation du Brésil et la sincérité que le gouvernement et les populations mettent à la soutenir et à la propager.

Dans quelles contrées, sous quelles latitudes, trouvera-t-on de meilleurs avantages; où le prolétaire, avec la bonne volonté, et un couple de bras vigoureux, rencontrera-t-il une protection aussi développée, aussi bien entendue, aussi libérale, dans toute l'acception du mot?

Un colon sobre et laborieux peut, en quelques années, rembourser les avances qui lui ont été faites, et le prix des terrains vendus. Il se trouve alors, à la tête d'une modeste fortune. Ce malheureux qui pouvait à peine acquitter son passage, est devenu propriétaire d'un bien dont la valeur serait considérable en Europe, et lui assure une aisance positive pour le restant de ses jours, ainsi que la facilité de pourvoir à l'éducation et à l'établissement de ses enfans.

Le gouvernement n'a cessé de répandre des faveurs, sur toutes les entreprises coloniales qui se sont formées, il les a soutenues de ses capitaux, de ses subventions, lorsqu'il a reconnu quelles étaient sérieuses, et promettaient pour l'avenir de bons résultats. Sans parler des terres nombreuses, qu'il a concédées gratuitement, il a fait des dépenses énormes pour le mesurage des terrains destinés à être colonisés, ouvert des routes, fondé des églises. Enfin il affranchit du droit d'ancrage, les navires qui amènent les colons, en les autorisant même, à se lester de charbons de terre, de sel et de fer. Il a concédé des terrains sur le bord de la mer, donné à ses consuls en Europe et agens spéciaux, les instructions les plus libérales à l'égard des émigrans, enfin il n'est sorti de faveurs, et souvent avec profusion

qui n'aient été répandues et qu'on ne répande encore sur le chapitre de colonisation.

Nous sommes arrivé à peu-près à la fin de notre tâche, qui a été de faire connaître, dans tous ses détails la province de Rio Grande do Sul, comme elle est réellement, dans ses productions actuelles et celles que l'avenir lui réserve, nous avons parlé de la douceur de son gouvernement, du caractère bienveillant et affable de ses habitans; enfin l'on aura pu voir, combien les différences de l'existence qu'on peut y mener, sont peu sensibles, comparées aux coutumes européennes, tant pour les usages, la nourriture, la manière de se vêtir etc.

Nous avons ensuite pris le colon, au moment où il projette de s'expatrier, et nous l'avons accompagné de nos conseils, jusqu'à son arrivée parmi nous; enfin nous venons de transcrire les facilités qu'un pays généreux lui offre, ainsi que les avantages qui lui sont assurés pour former un bon établissement. Répétons-le toutefois, en terminant ce chapitre, l'émigrant qui se dirige sur ce pays, nous nous trompons, qui se dirige, dans quelque pays du monde que ce soit, pour défricher et coloniser, doit s'attendre à des privations et à des travaux pénibles, pendant les deux premières années surtout. Il doit donc se munir de courage et ne pas se faire des illusions; à ces conditions seulement la grande tâche de l'expatriation peut être entreprise, et de tels hommes, nous en sommes certain, ne feront pas retentir l'Europe de leurs plaintes, car le résultat de leurs travaux sera en définitive le bien-être et la tranquillité.

Chapitre XXVII.

Des devoirs des colons envers leur nouvelle patrie.

Jusqu'à présent, nous ne nous sommes guère entretenu, sinon des avantages dont peut jouir le colon qui vient s'établir dans cette province, et nous avons peu insisté sur ses devoirs envers son pays adoptif, il est temps que nous en disions quelque chose.

Le gouvernement, nous l'avons vu dans les chapîtres précédens, a dépensé jusqu'aujourd'hui des sommes énormes pour la colonisation. Peut-être cet argent n'a-t-il pas été toujours appliqué de la manière la plus favorable au but qu'on se proposait. Peut-être serait-il mieux d'adopter un système, une fois bien déterminé qui, donnant une base certaine à ce travail, empêcherait les fluctuations, que les divergences de système, ont amenées jusqu'aujourd'hui.

Quelques personnes pensent, qu'il vaudrait mieux que tout le travail de la colonisation passât par les mains de compagnies ou de particuliers. L'autorité

supérieure se contentant de surveiller ce service, de le régler, de l'aider par les concessions de terre, et le prêt de ses capitaux.

Une excellente route qu'elle fera ouvrir, et qui aboutira à un canton fertile, sera plus utile et amènera des résultats plus certains que ce capital employé trois fois en secours pour les colons, secours qui ne sont pas toujours des mieux placés.

A mesure que la question de l'émigration sera mieux connue, et que les résultats des expériences passées, jetteront leur clarté sur tous ces points, il deviendra plus facile d'adopter la véritable marche à suivre, mais il faut plutôt y renoncer, plutôt laisser encore pendant un siècle nos terres, manquer de bras, et nos vastes campagnes, de population, que de créer au milieu de nous, un nouveau peuple dont la langue, les intérêts, les mœurs et les sympathies diffèrent des nôtres, et dont la scission et l'importance augmenteraient chaque jour, en raison des renforts qui lui viendraient du dehors, et qui finirait par former dans l'Etat, une puissance avec laquelle il faudrait compter.

Il ne peut naître dans l'esprit d'aucune nation la pensée de se suicider de cette manière, et c'est toutefois ce qui pourrait arriver, si l'on suivait la marche, de faire des agglomérations d'individus d'une même nation, et si ces individus, au lieu de comprendre leurs véritables intérêts, s'obstinaient à ne pas apprendre la langue du pays, et à vouloir se considérer, comme des étrangers, pour tout ce qui ne touche pas à leur intérêt matériel et immédiat. *)

*) Le gouvernement a facilité étonnamment, comme nous allons le voir, la naturalisation; transcrivons sans autres réflexions les diverses lois qui régissent cette matière.

Ce serait du reste un calcul, dont l'égoïsme nous paraît bien mal entendu, puisque le résultat fatal

Loi. No. 601 du 18. Sept. 1850.

Art. 17. Les étrangers qui achèteront des terres et qui s'y établiront, ou viendront à leurs frais exercer quelque industrie seront naturalisés, s'ils le désirent, après deux ans de résidence, comme l'ont été les colons de Sao-Leopoldo, et ils seront exempts du service militaire, moins celui de garde nationale dans le municipe.

Sur la réclamation du président de la province de Sao-Pedro de Rio-Grande, le gouvernement a décrété.

Art. 1. Les étrangers, actuellement établis dans les colonies de Sao-Leopoldo, Sao-Pedro d'Alcantara, das Torres, seront reconnus citoyens brésiliens naturalisés, dès qu'ils auront signé à leur chambre municipale respective, que telle est leur volonté.

Art. 2. Le président de la province, à la vue du certificat de cet enrégistrement, remettra à chaque intéressé le titre compétent sans dépenses ni émolumens.

Par le décret No. 712 du 16 de Septembre 1853, la disposition de l'art. 17 a été étendue à tous les étrangers qui font part de quelque colonie établie dans l'Empire.

Décret No. 808 A, du 23 Juin 1855.

Art. 1. Les étrangers, qui résident actuellement comme colons dans différens lieux de l'Empire, bien qu'ils ne soient pas reconnus brésiliens, seront regardés comme tels, lorsqu'ils déclareront et signeront auprès de la chambre respective, ou du juge de paix, que telle est leur volonté, et qu'ils fixent leur domicile dans l'Empire. Ils déclareront aussi quelle est leur ancienne patrie, leur religion, leur vocation, et le nombre de leurs enfans.

Art. 2. L'autorité qui recevra ces déclarations, une fois l'enrégistrement fait, en donnera une copie authentique aux intéressés, et les présidens des provinces, à leur présentation concéderont gratuitement les titres respectifs de naturalisation, recevant d'abord le serment de fidélité à la constitution et aux lois de l'Empire.

Art. 3. Relativement aux colons qui viendront dans l'Empire, depuis la date de cette résolution, on observera la disposition de l'art. 17 de la loi No. 601, du 18 Sept. de 1850 et art. 3 du décret No. 712 du 16 Sept. de 1853. Toutefois le gouvernement est autorisé à donner des titres de naturalisation, avant le terme fixé par la dite loi, aux colons qu'ils jugent dignes de cette concession.

amènerait la répulsion de nouveaux colons, et qu'au lieu de porter de la bienveillance à ceux qui sont au

Art. 4. Les pères, tuteurs et curateurs des colons mineurs nés hors l'Empire, avant la naturalisation de leurs pères, pourront faire, à leur égard, la déclaration dont traite l'article 1 et obtenir le titre respectif, quitte aux mineurs à changer de nationalité quand ils seront majeurs.

Les dispositions de cette loi sont seulement applicables aux colons, et ne dérogent pas aux dispositions de la loi du 23 Octobre de 1852. Art. 14 de la loi No. 939 du 26 de Sept. de 1857 et de la circulaire du 12 Octobre de la même année.

Le droit de 12000 rees dont traite l'article 9 de la loi du 23. Octobre 1832, n'est pas dû pour l'enregistrement des lettres de naturalisation concédées gratuitement aux étrangers, conformément à l'article 17 de la loi No. 601 de Sept. 1853 et 808 A, du 16 de Juin de 1855.

Avis du 31 Août de 1857.

Le serment dont traite l'article 2 du décret No. 808 A, peut ne pas être reçu par le président, mais il pourra l'être, si les colons le préfèrent par les chambres municipales ou les juges de paix qui, avec les copies des déclarations faites par les solliciteurs, remettront également au dit président l'enregistrement du serment.

Décret No. 1096 du 10 Sept. 1860.

Il détermine les droits civils et politiques des fils d'étrangers nés au Brésil, lorsque les pères ne sont point au service de leur nation et des étrangères mariées à des Brésiliens ainsi que des Brésiliennes mariées à des étrangers.

Art. 1. Le droit qui règle au Brésil l'état civil des étrangers qui y résident, sans être au service de leur nation, pourra être appliqué à l'état civil des enfans de ces mêmes étrangers nés dans l'Empire, mais seulement pendant leur minorité et sans préjudice de la nationalité reconnue par l'art. 6 de la constitution. Dès que ces enfans arriveront à leur majorité, ils entreront dans l'exercice de leurs droits de citoyens brésiliens, sujets à leurs obligations respectives, suivant la forme de la constitution et des lois.

Art. 2. L'étrangère qui se mariera avec un Brésilien suivra la condition de son mari, et de la même manière la Brésilienne qui se mariera avec un étranger, suivra la condition de celui-ci. Si la Brésilienne devient veuve, elle reprendra sa condition de brésilienne, une fois qu'elle déclare vouloir fixer son domicile dans l'Empire.

milieu de nous, ils s'attireraient l'animadversion de tout le pays.

Nous avons toujours désiré avec ardeur la colonisation dans cette belle contrée, parce que nous souhaitons lui voir atteindre aussi promptement que possible les hautes destinées et la prospérité, auxquelles la providence paraît l'avoir réservée; mais nous deviendrions un antagoniste acharné de l'introduction de colons, dont le but serait de se séparer de l'intérêt brésilien.

Nous prétendons et nous croyons en cela être dans le vrai, que le colon de quelque point du monde que ce soit, qui vient s'établir au Brésil, qui y achète des terres, qui s'y fixe, avec la ferme intention d'y demeurer le restant de ses jours, en laissant son héritage à sa famille, afin qu'elle le cultive après lui, nous croyons, disons-nous, que le devoir d'un tel colon, est de se considérer de cœur et d'âme comme Brésilien, et de devenir un membre actif de cette nouvelle patrie, qui a bien voulu l'adopter. Nous pensons qu'il doit élever ses enfans dans ce sens, que son premier devoir est de leur faire apprendre la langue, et de les instruire des charges et avantages des citoyens brésiliens.

Qu'ils comprennent qu'ils se doivent, comme tous les autres, à la défense du sol de la patrie, à l'exercice du jury et à celui des élections. Par la libéralité de la constitution du pays, tous ceux qui y sont nés, comme citoyens, peuvent parvenir à tous les emplois, quelque élevés qu'ils soient. C'est certainement un immense avantage, et celui que les Français considéraient comme le plus précieux, lors de leur grande révolution de 1789. Qu'ils regardent à honneur et profit, de s'allier aux familles du pays, soit en épousant les filles, soit en leur donnant les leurs en mariage. Enfin qu'ils se

pénètrent bien de la pensée, que plus ils identifieront leurs intérêts avec les intérêts généraux, en faisant partie intégrante du grand corps brésilien, plus ils seront heureux et trouveront de facilités dans l'édification de leur fortune. Un des motifs de leur abandon de la mère patrie, est qu'ils en trouvaient les mailles du réseau social trop serrées, qu'ils étaient les parias de la vieille civilisation d'Europe, que paysans de générations en générations, il leur était impossible d'être jamais autre chose, eux et leurs descendants, à moins de circonstances extraordinaires.

Mais cette loi de fer, qui est une conséquence de l'organisation sociale en Europe, n'existe pas parmi nous. Sous ces heureux climats, où le travail est éminemment productif, peu d'années suffisent au colon pour s'assurer une position indépendante, il peut continuer à ses enfans l'éducation primaire, que le pays donne gratuitement à tous, en la faisant passer à un ordre d'études supérieur, dès-lors ils sont aptes à entrer en concurrence avec tout autre, pour les vocations auxquelles ils sont propres. Mais cela ne saurait avoir lieu, si l'on se tient à l'écart, qu'on s'obstine à ne pas parler chez soi la langue du pays et qu'on s'isole des intérêts généraux.

Dans toutes les agglomérations d'hommes, il en est quelques uns qui, plus ambitieux que la généralité, et par des vues qui leur sont propres, se plaisent à émettre des opinions qui, à force d'être répétées, finissent par s'adopter, quelquefois en dépit du sens commun.

Peut-être entendrez-vous répéter autour de vous, des maximes contraires à celles que nous venons d'exprimer, peut-être cherchera-t-on à exciter votre jalousie, à vous persuader, que votre intérêt est différent de celui de la masse, que le Brésilien n'aime pas les étran-

gers etc., etc. Colons, défiez-vous de ces discours, ceux qui les tiennent, veulent faire de vous des instrumens, qu'ils façonnent d'avance, pour le jour où ils en auront besoin, et qu'ils rejettent ensuite tout brisés, quand ils auront atteint ou manqué le but qu'ils s'étaient proposé.

En acceptant les conseils que nous venons de tracer, et qui sont le résultat d'une longue expérience, vous en retirez de bons fruits, dont le principal sera de vous attirer l'affection des fils du pays, et de la préparer pour vos enfans et leurs descendans. Achéons cet ouvrage par le récit d'une visite à une ferme colonie en 1857.

Chapitre XXVIII.

Une ferme colonie, dans la province de Sao Pedro do Rio Grande do Sul.

Avant que de tracer les lignes qui vont suivre, nous croyons devoir consigner ici une observation. Nous nous sommes, dans cet ouvrage, attaché à ne rapporter que des faits consciencieusement vrais, nous n'avons pas prétendu faire une réclame en faveur de la colonisation, de la même manière que nous avons laissé percer une partialité, en faveur du pays et de sa colonisation, partialité qui n'est que l'expression intime de notre conviction, de la même manière, disons-nous, nous l'aurions combattu, si nos paroles pouvaient contribuer à rendre malheureux l'être le plus infime de la création. Dieu nous préserve d'assumer sur nous une pareille responsabilité. Dans le récit qui va suivre, tout lecteur intelligent comprendra, que nous avons groupé sur une seule ferme, les faits et les observations recueillis parmi un grand nombre d'entr'elles. En leur donnant ainsi un corps, une espèce d'individualité, nous avons cherché

à les rendre plus palpables. Dans un autre genre, il est des établissemens de colons, tout aussi prospères que notre ferme, et une famille bien unie, intelligente et laborieuse pourrait, sans aucun doute, sous des circonstances favorables, réaliser le bien-être que nous allons décrire. Il nous serait pénible que l'on pût comprendre, que nous voulons déguiser la vérité, en la parant des ornemens de l'imagination.

Vers la fin de décembre 1856, fatigué de travaux et de contrariétés, que j'avais eu à supporter, pendant le cours de l'année qui allait se terminer, nous résolûmes un ami et moi, de parcourir une chaîne de montagnes, qui ne se trouve qu'à quelques lieues de notre résidence habituelle. J'espérais que la vue d'objets nouveaux, le spectacle de la nature, celui des montagnes, qui enchantent le coeur de ceux qui y ont eu leur berceau, ramèneraient quelque calme dans mon esprit et me feraient un peu oublier mes chagrins.

Nous partîmes accompagnés d'un seul domestique, et nous enfonçant dans la montagne, nous ne nous importâmes pas beaucoup de savoir où nous allions, et si nous trouverions un gîte pour passer la nuit. Dans cet admirable climat du Brésil, en plein été, sous un ciel qui peut rivaliser de magnificence avec ceux si vantés de la Grèce et de l'Italie, personne ne craint de passer une ou plusieurs nuits à la belle étoile. Un bon feu au pied d'un arbre, le harnachement du cheval étendu comme lit, et voilà un excellent bivouac tout préparé.

Nous poursuivions notre route, au milieu des picadas, tantôt nous élevant sur le flanc des montagnes, tantôt redescendant dans les vallées, au milieu de la nature la plus splendide que l'homme puisse imaginer. De quelque poésie dont l'esprit soit doué, on ne saurait sans

l'avoir vue, se faire une idée de cette admirable et luxuriante végétation tropicale.

Des arbres gigantesques, dont la masse énorme rappelle les siècles qui ont dû s'écouler pour les produire, ces lianes de toute espèce, pendant comme des festons, les uns couverts de fleurs dignes de nos plus belles serres, les autres d'un vert à mille nuances, affectant les formes les plus bizarres, tantôt s'enroulant comme un énorme reptile, tantôt s'élançant en escaliers admirables de légèreté, jusqu'à la cime des arbres, comme s'ils devaient servir à quelques êtres fantastiques et aériens.

Des fleurs partout, de petits fruits de toutes les formes, de toutes les couleurs, des feuillages variés dans toutes les teintes, enfin mille plantes diverses qui se mêlent, s'entrelacent et portent la fleur de l'une au milieu des fruits des autres. Les chants indescriptibles des brillans oiseaux qui voltigent d'une branche à l'autre, le bourdonnement de millions d'insectes dont les ailes dorées reluisent, comme autant de pierres précieuses à ce glorieux soleil, ces cris mystérieux, qui partent de l'intérieur de la forêt, et que l'éloignement empêche de reconnaître; toutes ces choses, qui pourra jamais les décrire, quelle que soit la profondeur, avec laquelle il les a ressenties.

Nous cheminions l'un près de l'autre en silence, comme il arrive, lorsque profondément ému, les pensées en se pressant dans notre imagination, nous font rechercher la solitude de notre intérieur. De temps en temps nous sortions de l'ombre des grands bois, et du sommet d'une colline, nous découvrions un paysage enchanteur.

Un lointain de montagnes, des plaines couvertes de

bestiaux, un fleuve admirable, dont les eaux bleues et profondes apportaient avec elles la richesse et la fécondité dans les terres qu'elles traversent. Sur la gauche, des défrichemens occupent le revers des monts, tandis que d'autres plus anciens étaient déjà couverts de plantes cultivées, courbant sous l'abondance de leurs fruits. Toutes les beautés de la nature enfin, embellies par le travail humain.

Notre pensée dépassant le présent, nous montrait au loin les villes s'élevant, les bourgs et les rians villages, apparaissant derrière les rideaux d'arbres. Les campagnes incultes se couvraient de moissons, et les laboureurs attardés sur leurs sillons, rentraient gaiement au logis, entourés de leurs jeunes familles. Les flèches des églises, les édifices élégans, tout se peignait à nos yeux, nous avions franchi deux siècles, et nous entrevoyions le destin futur de cette terre bénie par le créateur.

Ces impressions firent naître entre nous, une longue conversation sur la grandeur qui est réservé à cet empire, et sur tous les moyens qu'il enserre pour être heureux. L'abolition de l'esclavage, l'introduction de populations laborieuses et morales, qui contribueront à la prospérité générale, tout en assurant leur bien-être particulier, tels furent nos thèmes favoris.

Cependant les ombres du soir, commençaient à s'étendre sur les vallées, le ciel serein et si brillant jusques là, s'était peu-à-peu couvert d'une couche d'épais nuages, qu'un vent violent du nord, qui s'était levé depuis peu, chassait rapidement devant lui.

Les cîmes des arbres, s'inclinaient sous son souffle puissant et les forêts retentissaient, de ce bruit particulier et admirable que fait la tempête, lorsqu'elle

tourmenté les bois, et qui ressemble à celui non moins sublime de la mer en courroux.

Les orages sont rapides et violens au Brésil, mais de peu de durée, surtout pendant la saison chaude, la pluie, comme cela arrive dans les pays tropicaux, tombe alors à flots, ce sont de larges gouttes, si pressées qu'on croirait qu'elles se joignent. La nuée passe, le soleil luit de nouveau et la nature rafraîchie, se présente avec plus de beautés et de grâce encore qu'auparavant.

Toutefois l'orage paraissait devoir durer plusieurs heures; nous étions mouillés jusqu'aux os, et quoique riant de notre mésaventure et prêts à supporter ce contre temps, nous cherchions des yeux, si au loin apparaissait quelque habitation, pour nous abriter pendant la nuit.

Qui n'a été doucement ému, en lisant combien dans des temps plus heureux, et dont les siècles nous séparent, l'hospitalité était une vertu pratiquée par les anciens; rien n'est plus charmant, que la gaie réception qu'ils faisaient au voyageur attardé, plus touchant, que les soins qu'ils prodiguaient aux vieillards et aux infirmes.

Si, malheureusement, elle a disparu sur presque toute la terre, au moins s'est-elle réfugiée au Brésil, où elle s'exerce avec tant de bienveillance. A quelque porte que l'on frappe, elle s'ouvre, que le maître en soit pauvre ou riche, il y a place au foyer pour le voyageur, il y trouvera aide et protection, et cela sans ostentation, sans espoir d'en retirer quelque avantage, puisqu'elle s'exerce indistinctement et presque toujours envers des inconnus.

Nous poursuivions notre route sous des torrens de pluie, sans apercevoir d'habitation, bien que des plantations indiquassent que la demeure du cultivateur ne devait pas être loin, cachée peut-être par quelque bouquet d'arbres.

Dans tous les cas, dit mon compagnon de voyage, bien qu'il ne soit pas fort agréable d'essuyer une telle bourrasque, vous avouerez qu'elle est préférable aux tempêtes de neige, que vous me décriviez dernièrement, et qui ont sans doute lieu à la date où nous sommes, (24 décembre) dans les montagnes de votre pays natal.

J'en conviens, répondis-je, mais vous oubliez aussi les douceurs du coin du feu, lorsque le soir, la famille gaiement réunie autour du foyer, passe la veillée à tiller le chanvre, et qu'on se raconte à demi-voix et tremblans, quelque terrible histoire de sorciers et de revenans, tandis que les élémens font rage autour de la demeure bien close et ajoutent encore à la terreur du récit.

Tout en devisant ainsi, nous nous enfoncions dans la montagne et la pluie avait cessé; mais la nuit était fort obscure. Un de ces torrens, improvisés ou grossis par une pluie d'orage, torrens qu'une heure voit naître et finir nous barra le passage.

Nous allions nous décider à desseller les chevaux, pour nous abriter à la lisière de la forêt, lorsque quelques coups de feu éloignés, nous donnèrent l'espoir d'arriver bientôt à une habitation, où sans doute nous passerions notre veillée de Noël, plus confortablement que sous des arbres ruisselans de pluie.

En effet, après avoir traversé le torrent avec quelque difficulté, nous découvrîmes au coin d'une haie de maricas, une route assez bien tracée qui avait servi évidemment à des charrettes. En la poursuivant, nous ne tardâmes pas à reconnaître, malgré l'obscurité de la nuit, les clôtures des champs, et éclairés par un immense feu de joie, les bâtimens d'un établissement agricole assez considérable.

Bientôt les aboiemens des chiens de garde, annon-

cèrent que ces gardiens vigilans nous avaient aperçus, personne ne vint à notre rencontre ; mais un concert de voix humaines s'élevant en chœur, célébraient par un Noël la naissance du Sauveur, naissance qui remplit d'allégresse l'univers, depuis la cabane du pauvre pêcheur jusqu'au palais du chef de l'Empire.

Ce n'étaient certes point des voix remarquables ; jamais cependant musique, quelles qu'aient été ses pompes et ses magnificences, ne fit sur mon cœur une telle impression, je me crus transporté au milieu des montagnes chéries de mon pays natal. Nous entrâmes.

Autour d'un jeune sapin tout orné de rubans et de petits cierges, au pied duquel on voyait une crèche garnie de mousse, sur laquelle reposait l'image de l'enfant Jésus, se trouvaient une vingtaine de personnes agenouillées, chantant avec dévotion.

Un vénérable vieillard, aux cheveux blancs argentés, conduisait le chœur d'une voix cassée et tremblottante, à laquelle se mêlait celle des hommes, des femmes et des enfans, jusqu'à celle du dernier né qui, appuyé contre son grand-père, cherchait à joindre sa voix argentine à ces chants de fête.

Nous nous agenouillâmes silencieusement derrière le groupe, et les grands chiens venaient nous flairer et nous reconnaître, mais sans aboyer.

Bientôt le Noël fut achevé, on se releva, et l'on nous souhaita cordialement la bienvenue. Ce fut alors, pour la première fois, que nous remarquâmes une longue table couverte d'une nappe éblouissante de blancheur, et de cette faïence bleue anglaise si usitée au Brésil.

L'heure du souper était arrivée, quelle joyeuse réunion ! le bonheur débordait de partout, soit dans les francs éclats de rire, soit dans les cris admiratifs des

petits enfans, qui venaient de retirer de l'arbre de Noël leur présent de nouvelle année.

Il serait difficile de vous donner une idée de l'abondance qui présidait à ce repas; mais aussi il était facile de reconnaître que presque tous les mets et le vin même, étaient des produits de la ferme.

Lorsque je portais la santé de mon hôte, le digne vieillard, en me remerciant, m'adressa ces quelques paroles, qui sont restées gravées dans ma mémoire et dans mon coeur.

Vous êtes peut-être étonnés, Messieurs, de voir que même, en un si grand jour de fête, un paysan comme moi, puisse couvrir sa table de mets succulens, qui ne paraissent réservés qu'aux riches. Mais cet étonnement cessera, lorsque vous saurez que tout ce qui est ici, a été cultivé, a crû, ou s'est élevé à la maison, à l'exception du poisson que nous a fourni le torrent voisin, et du gibier que mes fils ont tué hier dans la forêt. Oui, tout, ajouta-t-il d'une voix émue, vin, pain, viande, fruit, légumes, tout est sorti de mes sillons, et Dieu les a bénis avec une abondance et une prospérité que j'ose à peine croire.

Messieurs, et vous, mes enfans, dit-il en se tournant vers eux, il y a aujourd'hui vingt ans, qu'un pauvre ménage, composé d'un paysan, d'une femme et de quatre petits enfans, venait presque en pleurant, prendre possession d'une parcelle de forêt, et planter à la place où je suis assis, les premiers pieux d'une misérable cabane: Il y a vingt ans, que l'homme, que vous avez devant vous, si heureux et si joyeux, malgré tout son courage, lorsque le soir vint, fut s'asseoir auprès du torrent, et loin de sa femme et de ses enfans, pleura amèrement, en demandant à Dieu, au nom de ce Christ,

qu'il a donné au monde à pareil jour, de ne pas l'abandonner; mais de lui donner la force et le courage d'élever ses petits enfans, sans qu'ils souffrissent trop. Il se leva, nous nous levâmes tous aussi, de grosses larmes coulaient le long de ses joues vénérables; nous étions si touchés, qu'à peine pouvions nous dominer notre émotion. Ah, mes amis, la première et la seconde année furent bien dures; mais quelle ample moisson de bienfaits sans nombre, m'a payé de mes souffrances et des mes privations. Le vieillard remplit son verre et nous fit signe à tous d'en faire autant, puis il se découvrit.

A la santé de l'Empereur, dit-il, à la gloire et à la prospérité du Brésil, qui a été pour nous le pays de la paix et de l'abondance. C'est la patrie de mes enfans, je l'aime presque à l'égal de celle qui m'a vu naître.

Jamais santé, ne fut bue avec un sentiment plus profond de vraie reconnaissance et ne partit d'un cœur plus pénétré. Le moment du dessert était arrivé, la gaieté devint plus expansive et plus bruyante, on chanta, on conta des histoires.

Cependant mon ami et moi, rapprochés du vieillard, nous eûmes avec lui une longue conversation, pendant laquelle je lui demandai mille détails sur sa simple et laborieuse vie.

Demain, nous dit-il, est un jour de grande fête, un de ceux que nous célébrons; les seuls soins indispensables que nous prenons, sont à l'égard des animaux domestiques, puis nous allons à l'église à une lieue d'ici. Venez avec nous, Messieurs, la route est charmante; à mon retour, je vous ferai voir mon établissement, puisque cela vous intéresse, et peut être utile à d'autres. Combien y en a-t-il en Europe qui gagnent à peine le pain nécessaire à leurs enfans, et leur laissent en

mourant, le misérable champ hérité de leur père qui, à diviser entre tous, ne peut pas produire assez pour nourrir tant de bouches. Ici, l'on a pour peu de chose de la terre et de bonne terre, en sorte qu'en travaillant bien et en étant économe, on atteint vite une modeste aisance, et pendant sa propre vie, on peut préparer le sort de ses enfans, sans qu'ils aient besoin d'attendre la mort de leur père et de leur mère, et quelquefois avec impatience, pour entrer en possession de leurs biens.

Il y en a quelques uns qui ont cru bien faire, en abandonnant la bêche, pour se mettre à trafiquer; mais pour un qui a réussi; cent se sont perdus. Il n'y a rien comme la terre. Quand aurais-je jamais pensé tirer d'une ferme m'appartenant, une somme de cinq à six mille francs, comme j'ai fait cette année; je vous montrerai demain mon registre. Ma ferme me produit tout jusqu'au café, au sucre et à l'eau-de-vie. Notre seule dépense est celle des vêtemens de fête, car pour ceux de travail, on les file à la maison du coton que nous avons planté.

J'ai un troupeau, il a commencé avec deux vaches et quelques moutons. Les bestiaux étaient alors extrêmement bon marché. Il est peu de produits, à l'exception de certains fruits d'Europe, non encore acclimatés, faute d'émulation, qui, ne viennent pas à perfection. Tous les légumes, toutes les racines, des fruits dans une multitude d'espèces, ont été récoltés ici.

J'ai souvent regretté, Messieurs, de n'être qu'un pauvre paysan, qui sait à peine lire et écrire, sans cela j'aurais composé un livre sur ce que j'ai vu. Quand je me rappelle tous les gens qui souffrent là-bas, surtout l'hiver, les malheureuses mères qui voient le pain manquer à leurs enfans, et leur donnent en pleurant, ce qu'il

leur faudrait à elles-mêmes, pour allaiter leur nourrisson. Lorsque je pense à ces tourmens du froid, à ces angoisses à certains termes, pour payer la rente, ou quelques écus empruntés, dont on réunit l'intérêt avec mille sacrifices. Quand je compare tout cela avec le bien-être, dont nous jouissons ici, je voudrais pouvoir faire venir tous ceux qui souffrent. Aujourd'hui le plus difficile est fait, cela ne coûte pas autant que lorsque nous étions les premiers, ne connaissant rien du pays, ne parlant pas la langue. Il fallait tout créer, tandis qu'à présent les colons trouvent partout appui et protection.

Il n'est pas un endroit de la province, où ils ne rencontreront quelque compatriote qui, sachant le portugais, les aidera et leur enseignera la meilleure marche à suivre. S'ils veulent travailler un an ou deux comme ouvriers, afin de mieux connaître le pays, ils trouveront qui les emploiera, en leur payant un salaire raisonnable. Sans parler du gouvernement, qui leur offre toute espèce d'avantages, il y a aujourd'hui plusieurs sociétés qui vendent les terres à terme, font des avances de semences, d'animaux et de subsistances nécessaires à leur premier établissement.

Bien des choses nous furent dites encore par le bon vieillard; une partie s'en trouve consignée dans ce petit volume.

Cependant il était minuit passé, et bien que toute la société parût disposée à continuer la joyeuse veillée, le chef de la famille jugea que l'heure de se retirer était arrivée. On fit la prière en commun, et on nous conduisit dans un joli appartement, dont les fenêtres donnaient sur le torrent que nous avions traversé, quelques heures auparavant. Mon coeur était plein, j'étais

si heureux de ce que j'avais vu et entendu, que j'en oubliai mes peines personnelles.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur tous les petits comforts, dont nous fûmes entourés. Dès l'aube du jour, nous fûmes réveillés par les gloussements de la basse-cour où l'on distribuait la ration du matin. Nous nous hâtâmes de descendre; tous les habitans de la ferme étaient debout, veillant à ces premiers travaux du matin indispensables, même un jour de fête.

La basse-cour était considérable, et devait être une partie intéressante dans les produits de la ferme.

Dans le curral (enclos) dont les barrières fermaient un des côtés de la large cour existante au milieu des bâtimens, se trouvaient 20 à 25 vaches, dont on était occupé à traire le lait. Dans un autre compartiment, un des fils mettait le joug à deux paires de boeufs de labour, qui allaient s'atteler à un char à bancs, tandis qu'un autre séparait des chevaux, qu'on sellait pour se rendre à l'église.

Tout cela éclairé par un soleil splendide, était joyeux à voir, nous pûmes alors nous faire une idée plus juste, de l'importance de la ferme. Les bâtimens d'exploitation formaient, comme nous venons de le voir, un carré long, ou cour intérieure, dont le fond était occupé par la maison d'habitation. C'étaient de simples hangars, mais bien construits et assez larges, pour y enserrer les récoltes. Un d'entr'eux, seulement recouvert, et ayant une cloison au fond, servait de remise aux charrettes, tombereaux, charrues, et en général à tous les instrumens aratoires, rangés avec ce soin qui, au premier coup-d'oeil, constate l'ordre existant dans une maison. En sortant de la cour, et presque adjacent à l'habitation, se trouvait un petit moulin qu'une chute naturelle du torrent, d'une quinzaine de pieds, faisait mouvoir à volonté.

Nous étions à peu-près au milieu du revers d'un côteau; mais sur une esplanade naturelle, rendue plus régulière avec peu de travail, du reste les pentes en étaient fort douces et n'empêchaient nullement le travail de la charrue. Audessus de la maison s'élevait un bois, le même qui, primitivement, avait dû l'entourer de tous côtés, et qu'on avait laissé pour les besoins de la famille, en sorte que, par le choix judicieux de cet emplacement, on se trouvait avoir à partie réduite, le bois et l'eau, les deux objets les plus nécessaires.

De toute part, s'étendaient des champs en culture. La route que nous avons suivie la veille, en montant le côteau, les traversait tous, en sorte que tous aussi y débouchaient. Dans un éloignement de peu de minutes, se trouvaient quelques prairies naturelles, où paissaient du bétail et des chevaux.

Comme nous étions à l'époque des récoltes, rien ne saurait donner une idée du beau coup-d'ocil, que présentaient ces champs couverts de leurs riches moissons. Le maïs balançait ses épis dorés, les haricots, les pommes de terre, s'étendaient en longues lignes vertes. Là, un champ de manioc, plus loin des fèves et des petits pois, puis une rizière. Enfin, sur la gauche des champs de blé, déjà moissonnés et une vigne fort considérable, parfaitement située, et que je calculais devoir fournir de deux à trois pipes de vin. Plusieurs mannequins s'y trouvaient placés, de façon à pouvoir tourner au vent, ce qui n'empêche pas, nous dit le vieillard qui nous avaient rejoints, que les oiseaux ne me fassent une rude guerre, mais c'est un mal qui disparaîtra avec l'augmentation de la culture et des populations.

Monsieur, lui dis-je alors, expliquez-moi, comment vous et votre famille pouvez suffire à tant de cultures?

La tâche la plus difficile est faite, me répondit-il, et la terre est si fertile. Quand nous avions à bêcher le tout, la production était moindre; mais aujourd'hui je puis labourer partout, et je fais même une partie des sarclages à la houe, à cheval.

Mais passons à mon jardin potager, qui est au dessous du curral, je l'ai placé ainsi, afin que les eaux qui s'en écoulent, lors des pluies, et qui sont toutes chargées d'engrais, le fertilise, aussi depuis quinze ans, n'ai-je jamais été obligé de le fumer, il l'est naturellement. Nous y entrâmes, il pouvait avoir $\frac{3}{4}$ d'hectare et se trouvait fermé par des haies de citronniers et de cognassiers. Sur un des côtés, on voyait un rucher de près de cent ruches en pleine activité. Tout était garni de légumes, de toutes les espèces et qualités, que l'Europe peut offrir, distribué en planches. Un grossier canal, formé par quatre moitiés d'arbres, creusés naturellement et enchassés, amenait les eaux du torrent dans un réservoir, d'où elles se distribuaient à volonté et sans travail dans tout le jardin, ce qui m'expliqua, au fort de l'été, la fraîcheur des légumes.

Dans un des coins, se trouvait un cabinet de verdure, nous fûmes nous y asseoir. Bientôt on nous apporta des oeufs frais, du lait, du café, du beurre battu le matin et du miel, nous déjeûnâmes, comme nous l'aurions fait, au milieu des montagnes de l'Helvétie.

Monsieur, lui dis-je enfin, assurément vous n'avez pu construire ces vastes bâtimens et ce moulin, dans les premières années de votre séjour, et quoique simples et rustiques, ils ont dû vous coûter fort cher, expliquez nous comment vous y êtes parvenu?

Quand je suis arrivé, me répondit-il, j'ai examiné ce qu'on pouvait faire, et j'ai formé tout mon plan dans

ma tête, à peu près comme je l'ai exécuté depuis. Ensuite chaque année, j'ai avancé d'un pas; souvent ce que je créais était plus considérable qu'il n'était nécessaire pour les besoins du moment, mais je pensais à l'avenir.

Le reste est le résultat de l'union et de la concorde qui a toujours existé dans ma famille. Vous ne sauriez croire combien l'on fait d'ouvrage et l'on avance, quand chacun dans la maison travaille avec zèle. Dès que mes aînés eurent l'un 15 et l'autre 14 ans, je me suis privé de leurs services pendant deux ans; le premier a appris l'état de charpentier et l'autre celui de maçon. Je puis moi-même un peu préparer le fer, quant à la hache, tous les paysans chez nous, savent la manier.

J'ai mis six ans, pour préparer les bois de tous les bâtimens que vous voyez, car je ne pouvais le faire qu'à momens perdus, ils ont été choisis avec soin dans la forêt. Quand la charrette revenait à vide des champs, les petits enfans ramassaient les pierres et les transportaient à la maison. Nous avons fait nous-mêmes les briques, que nous cuisions dans des trous. Dieu bénissait notre travail. Lorsque mes fils sont revenus, nous nous sommes mis à l'oeuvre, je n'étais plus que leur apprenti. En deux ans, nous avons élevé ce que vous voyez. Ce n'est pas beau, dit-il en riant; mais c'est solide, c'est vaste et commode. Pour le moulin, le plus facile a été fait par mon fils, un bon maître charpentier est venu donner la dernière main, et s'est chargé des engrenages. Cela a coûté 200 patacons; mais je les avais alors et davantage encore.

Sur le derrière des hangars, j'ai pratiqué des écuries et des étables, car je n'aime pas que mon bétail passe les nuits froides de Juin, Juillet et Août, à la

rigueur du temps, comme c'est le cas pour ceux qui ont d'immenses troupeaux. Je leur donne aussi une ration d'herbe la nuit, en sorte que vous verrez que le produit est loin d'être insignifiant. Je vais, puisque vous le désirez, vous montrer la rente de ma ferme pendant l'année dernière.

Nous rentrâmes à la maison, il nous fit passer dans un petit cabinet attenant à sa chambre à coucher. Un coffre en fer scellé au plancher, devait contenir les économies du vieillard et ses papiers les plus précieux. Sur une tablette étaient proprement rangés, une douzaine de livres et quelques registres. Il ouvrit l'un d'eux et c'est le résultat de l'année 1855 à 1856, que je transcris ici, pour l'édification de mes lecteurs.

Je porte défi, à tous ceux qui connaissent bien la province de Rio-Grande, de le taxer d'inexact ou même d'exagéré. Je soutiens qu'une famille bien unie, composée de 5 ou 6 bons travailleurs, hommes et femmes, économes et intelligens, peuvent au bout de quelques années, obtenir les mêmes résultats, en commençant aussi misérablement que mon compatriote.

Je ferais aussi remarquer, en passant, cette excellente habitude de tenir compte de tout, de l'inscrire ou de le faire inscrire par ses enfans. Le vieillard me dit que cela ne lui prenait pas une heure par semaine, et qu'il le faisait ordinairement le dimanche après la messe. Chacun de ses enfans avait son compte ouvert; il en était de même pour toute les productions de la ferme.

Je me rends mieux compte de tout, me dit-il, et cela habitue mes fils non-seulement à l'ordre, mais à raisonner les choses de nouveau en les inscrivant.

Voici la page du registre que j'ai extraite.

Produits des animaux de la ferme.

3 cochons gras à 32000 rees	96,000 rees
1 boeuf gras	40,000 „
Une vieille vache	24,000 „
4 peaux d'animaux tués pour la consommation, à 400 rees la ũ 80 ũ	32,000 „
Beurre expédié à Porto-Alègre, ou vendu à la ferme 626 ũ à raison de 520 rees la ũ frais déduits	325,520 „
289 fromages à 1280 rees la pièce	369,920 „
Volailles diverses 155 pièces	65,100 „
Oeufs 275 douz ^{nes} rees à 200 rees	55,500 „
Moutons, 18 pièces à 1600 chaque	25,600 „
Laines, 6 ard. et 12 ũ à 8500 rees	54,137 „
Vendu 11 essaims d'abeilles à 7000 rees.	77,000 „
Miel 120 ũ à 400 rees	48,000 „
Cire 34 ũ $\frac{1}{4}$ 800 rees	27,400 „
	<hr/>
	1,240,177 rees

Produit de la partie des récoltes vendues en argent.

28 sacs de pommes de terre à 3000 rees	84,000 rees
27sacs de haricots à 8000 rees	216,000 „
31 sacs de farine de manioc à 3200 rees	99,200 „
219 mains de maïs à 480 rees	105,120 „
1500 pièces de pelotas à 2000 rees	30,000 „
	<hr/>
	534,320 „
Moulin: 82 sacs de farine de maïs à 4000 rees.	328,000 rees
	<hr/>
suite 328,000 rees	1,774,497 rees

	suite 328,000 rees	1,774,497 rees;
71 sacs farine de froment		
à 6500 rees.....	461,500 „	789,500 „
	<hr/>	
Le maïs et le froment, proviennent		
des récoltes.		
Mouture pour compte de tiers	107,000 „	
	<hr/>	

Soit en résumé une somme de 2.670,997 rees qui, au change de 400 rees, fait 6600 et quelques francs sans parler de la consommation de la maison; les frais extraordinaires, les vêtemens etc. pouvaient s'élever à 1500 francs. Quelques échanges avaient eu lieu, il eut été plus régulier d'en faire mention, et aussi d'établir le compte de moulins et de produits différemment, portant à chaque division, ce qui lui appartient en réalité; mais un paysan n'est pas un teneur de livres, et c'est fort bien comme cela.

Je n'ai pas besoin de faire de réflexions sur ce que je viens de tracer, et sur une prospérité qui, toute brillante qu'elle vous paraisse, est cependant réelle et peut être atteinte par toute famille laborieuse, nombreuse et unie.

L'heure de s'acheminer vers l'église était arrivée; les femmes et les enfants montèrent dans la charrette, les hommes suivaient à cheval.

Nous avons été, reprit le vieillard, pendant quelques années privés d'église; mais heureusement que l'augmentation de la population de notre district, nous permet d'avoir une chapelle. Nous avons aussi, une école qui est gratuite, comme dans le reste de l'empire, en sorte que nos enfans y reçoivent une éducation uniforme et suffisante, aux frais de l'Etat. Comment ne pas aimer une contrée comme celle-ci. On parle de liberté, où

en existe-t-il plus qu'ici. Dans quel coin du monde rencontre-t-on tant d'avantages?

Je ne paie aucun impôt. Le culte et l'instruction sont aux frais du pays, la chasse et la pêche à la disposition de tous, pauvres ou riches. J'ai toujours été respecté et protégé par les autorités, dont je n'ai reçu que des marques de bienveillance, lorsque j'ai eu quelque chose à demander. Je vois parmi mes voisins, des protestans de diverses sectes, personne ne les inquiète sur leur croyance. Je n'aime pas à parler politique, car pourquoi m'occuper de ce que je n'entends point, sinon pour dire des sottises; mais enfin si cela m'arrivait, comme je vois tant d'autres le faire, et que je ne blâme ni n'approuve, ce serait impunément, car je n'ai jamais vu inquiéter personne, pour ce qu'il pense et même pour ce qu'il dit, pourvu qu'il n'excite pas les autres au désordre. Mes fils sont Brésiliens, je n'ai jamais permis que, sous aucun prétexte, ils cherchassent à se dispenser du service de garde nationale, du jury ou des élections. Ils se doivent à la patrie, comme tous les citoyens, toutes les carrières ne leur sont-elles pas ouvertes comme aux autres, que peut-on exiger de plus?

Nous étions arrivé à une petite église fort simple; mais dont la vue me fit plaisir. Nous y trouvâmes bon nombre de colons, fixés depuis plus ou moins longtemps dans le pays. Quelques-uns marquaient déjà une véritable aisance, car ils avaient le harnachement de leurs chevaux argenté, ou de jolis attelages à leurs chars à bancs. Ils étaient proprement vêtus. Ils fêtèrent notre hôte, qui me parut leur doyen.

Je parlai à quelques-uns, ils se trouvaient heureux et contents de leur sort. Presque tous étaient arrivés

avec des ressources personnelles, ceux-ci appelés par des parens ou des amis, d'autres à l'aventure.

Ils appartenaienit à des contrées différentes; mais les Allemands des bords du Rhin, étaient en plus grand nombre. Quelques jours après, en parcourant la montagne, je m'arrêtai chez plusieurs. Sans avoir d'aussi riches établissemens que celui que j'ai décrit, quelques-uns en approchaient.

Tous avaient fait l'année précédente, une belle cueillette, et la récolte pendante, quoique souffrant un peu de la sécheresse, leur promettait, en raison du haut prix des denrées, un excellent résultat. Cependant ils étaient loin de produire tout ce qu'ils auraient pu, ils en convenaient eux-mêmes.

Lorsqu'après la messe, nous rentrâmes à la ferme; nous nous écartâmes un peu de notre route, pour visiter un nouvel établissement, dans une colonie que le vieillard venait d'acheter.

C'est pour un de mes fils, nous dit-il, qui va se marier. Tout était en plein travail, les bâtimens ruraux à demi construits, et les abattis pour la plantation déjà terminés, sur une assez grande étendue.

Dans le cours de l'année, la nouvelle ferme allait être en plein rapport. Il a quelques bestiaux à lui, ajouta le vieillard; à la naissance de chacun de mes enfans, je leur ai donné une couple d'animaux domestiques de toutes les espèces, la production leur appartient. Pendant qu'ils sont trop petits pour les soigner, je le fais; mais aussitôt que leurs forces le permettent, ce travail leur revient. Il est bon de les accoutumer à être diligens et attentifs.

J'ai deux de mes filles établies, une d'elles a voulu rester à la maison où vous l'avez vue, avec son mari

et ses enfans. Dieu merci, il y a place pour tous au foyer paternel.

L'autre, et un de ses frères, ont une colonie de chaque côté de la mienne. Ils étaient hier avec nous et ils y seront encore ce soir, nous passons ensemble, les jours de fête et les dimanches. A notre retour, nous traversâmes la prairie, où paissait le troupeau de la ferme. On avait ménagé quelques abris dans le bois, pour ceux qui ne dormaient point à l'étable. En rentrant, j'eus la curiosité de demander comment se composait la nourriture habituelle.

J'ai établi, me répondit mon hôte, une règle pour cela comme pour toutes les autres choses de la ferme. Le fond de notre alimentation est végétale, bien que nous mangions tous les jours de la viande fraîche ou salée. Je tue un boeuf et un cochon tous les trois mois, un mouton tous les mois. Lorsque mes charrettes vont au village, elles rapportent un quartier de viande fraîche. J'achète aussi 25 ard. (800 fr) de viande salée aux charquéadas, ainsi que 150 côtes de boeuf salées, tous les ans. Comme tout cela est distancé convenablement, nous ne sommes jamais, plus de quinze jours sans viande fraîche, et du reste le charque bien préparé est excellent.

Le matin, au point du jour, on prend le café ou le maté, avant d'aller aux champs. A huit heures, on nous apporte la soupe aux haricots, pommes de terre, choux, carottes et un morceau de lard. A midi nous rentrons, on dîne avec un plat de haricots ou de choux, de la viande salée, ou fraîche. A deux heures, on retourne aux champs, ceux qui ont bon appétit emportent un morceau de pain et des fruits. A huit heures, on soupe; c'est le moment le plus gai de la journée, les travaux

sont finis. On mange la soupe, un plat de pommes de terre et du fromage, avec un petit verre de vin du crû. Quand je n'avais pas encore ma vigne, je donnais un verre d'eau-de-vie aux hommes.

En hiver, pendant la veillée, on prend du matte. Nous mangeons tous la farine de manioc et nous la trouvons excellente, cependant on fait aussi du pain à la maison, moitié farine de maïs et moitié froment. Du reste le besoin de manger, n'est pas aussi impérieux ici que chez nous, et puis il y a tant de fruits. Vous voyez mon orangerie, c'est la terre de bénédiction de mes petits enfans et quelquefois des grands. Vous ne sauriez croire, combien ce délicieux fruit aide dans une maissn. On en fabrique une espèce de vin, qui a fort bon goût et que nous buvons avec de l'eau, dans les grandes chaleurs, lorsque nous sommes aux champs. On en donne aussi considérablement aux pores, qui les aiment avec passion.

Le lendemain, il fallut, non sans regret se quitter de part et d'autre et promettant au digne vieillard de revenir le voir. Je vous montrerai, me dit-il, un verger uniquement composé d'arbres fruitiers européens, que je cherche à acclimater, c'est aujourd'hui que je suis vieux, l'occupation qui me plaît le mieux. On dit que j'ai la main heureuse pour les greffes.

Vous devez l'avoir, dis-je, en serrant cette main loyale, car la bénédiction de l'Eternel, repose sur une maison comme la vôtre.

FOLDOUT 1
(FRENTE)

FOLDOUT 1

(VERSO)

011672

